

Yu J

Rapport final

présenté à l'Organisation

des

Nations Unies

par

Léon Hengen

Décembre 1949





L é o n H E N G E N

administrateur des prisons

L U X E M B O U R G

:--:--:--:--:--:--:--:--:--:--:--:--:--:--:--:--:--:--:~

DEFENSE SOCIALE :

Régime pénitentiaire et délinquance
juvénile en France.

R a p p o r t f i n a l

=====
=====

présenté à l'Organisation des Nations
Unies, département des activités sociales.

Paris, 22 décembre 1949.

1

1. The first part of the document
describes the general situation
of the country at the time
of the revolution.

2. The second part of the document
describes the political situation
of the country at the time
of the revolution.

3. The third part of the document
describes the economic situation
of the country at the time
of the revolution.

4. The fourth part of the document
describes the social situation
of the country at the time
of the revolution.

5. The fifth part of the document
describes the cultural situation
of the country at the time
of the revolution.

S o m m a i r e

	<u>pages</u>
<u>Préface</u>	5
A. <u>Régime Pénitentiaire:</u>	8
I. Généralités	9
II. Organisation administrative	10
III. Formation du personnel	13
IV. Les maisons d'arrêt et de correction:	15
a) la Santé	16
b) la Petite Roquette	16
c) la Prison de Fresnes	17
d) la Souricière	18
V. Les maisons centrales	19
VI. La rééducation du condamné:	21
a) la Centrale d'Ensisheim	24
b) la Prison Centrale de Mulhouse	25
c) la Centrale de Haguenau	26
d) le Centre-Ecole de Oermingen	27
e) les Chantiers extérieurs	30
VII. Les services médicaux:	30
a) Généralités	30
b) l'Hôpital central de Fresnes	31
c) le Sanatorium de Liancourt	31
d) les Annexes psychiatriques	32
VIII. Le service social des prisons	33
IX. La libération conditionnelle	35
X. l'Œuvre de Sainte-Marie-Madeleine	37
XI. Les services de la Préfecture de police:	39
a) le dépôt	39
b) les services de l'identité judiciaire	39
c) la prison-hôpital de St.Lazare	40
XII. Appréciations pratiques	41
B. <u>Délinquance Juvénile :</u>	48
I. L'Enfance inadaptée en France:	49
1° Généralités:	49
2° Mesures de préservation:	53

1. General Information

- I. Name of the organization
- II. Mission and Objectives
- III. History of the organization
- IV. Current status of the organization
- V. Financial statements
- VI. Personnel and staff
- VII. Services provided
- VIII. Community relations
- IX. Future plans
- X. Appendixes
- XI. Glossary
- XII. Bibliography

B. Organizational Structure

- I. Board of Directors
- II. Executive Director
- III. Departmental Structure
- IV. Staffing
- V. Reporting Lines

a) les Consultations d'hygiène mentale	54
b) les Centres psycho-pédagogiques	54
c) le Centre d'observation du Bd. Richard-Lenoir	56
d) le Foyer de Soullins	57
e) l'Institut National d'Orientalion professionnelle	58
f) l'Institut médico-pédagogique Le Clos à Vauréal	58
3° Les Associations Régionales pour la Sauvegarde de l'enfance:	60
II. Les juridictions pour enfants	62
III. L'Organisation Administrative de la direc- tion de l'Education surveillée	64
IV. Le personnel de l'Education surveillée	64
V. Les centres d'accueil et d'observation:	65
a) Institutions publiques	67
1° Centre d'observation de Savigny s/Orge	67
2° Centre d'observation de Villejuif	69
b) Institutions privées:	70
1° Monastère St. Michel à Chevilly- Larue	70
2° Monastère du Bon Pasteur à Charenton	71
3° Château d'Angleterre à Bischheim	71
4° Centre régional du Neuhof à Strasbourg	72
5° Centre de Rouffach	72
6° Centre Louis Sadoul à Nancy	73
7° Centre du Petit Sauvoy à Maxé- ville- Nancy	73
VI. La rééducation en internat:	74
a) Institutions publiques	74
1° Centre éducatif des filles de Brécourt	74
2° Centre-Ecole de Saint-Maurice	77
3° Centre professionnel à Neuf- château	79
b) Institutions privées:	79
1° Monastère St. Michel à Chevilly- Larue	80

- a) les Comités régionaux de l'éducation
- b) les Comités régionaux de l'éducation
- c) les Comités régionaux de l'éducation
- d) les Comités régionaux de l'éducation
- e) les Comités régionaux de l'éducation
- f) les Comités régionaux de l'éducation
- g) les Comités régionaux de l'éducation
- h) les Comités régionaux de l'éducation
- i) les Comités régionaux de l'éducation
- j) les Comités régionaux de l'éducation

II. Les institutions pour enfants

III. L'Organisation Administrative de la Direction

IV. Le personnel de l'éducation

V. Les centres d'enseignement

A) Institutions publiques

1. Centre d'enseignement de l'éducation

2. Centre d'enseignement de l'éducation

B) Institutions privées

1. Centre d'enseignement de l'éducation

2. Centre d'enseignement de l'éducation

3. Centre d'enseignement de l'éducation

4. Centre d'enseignement de l'éducation

5. Centre d'enseignement de l'éducation

6. Centre d'enseignement de l'éducation

7. Centre d'enseignement de l'éducation

8. Centre d'enseignement de l'éducation

9. Centre d'enseignement de l'éducation

10. Centre d'enseignement de l'éducation

11. Centre d'enseignement de l'éducation

12. Centre d'enseignement de l'éducation

13. Centre d'enseignement de l'éducation

14. Centre d'enseignement de l'éducation

15. Centre d'enseignement de l'éducation

16. Centre d'enseignement de l'éducation

	<u>pages</u>
2° Monastère du Bon Pasteur à Charenton	80
3° Monastère du Bon Pasteur à Strasbourg	80
4° Etablissements Oberlin à Schirmeck-Labrock	81
5° Centre des Jeunes à Andlau	81
6° Centre éducatif et professionnel à Han s/Seille	81
VII. La semi-liberté	82
VIII. La formation du personnel éducatif privé	83
IX. Diverses expériences éducatives	85
X. Le rôle du service social	86
1° assistantes sociales des tribunaux	88
2° assistantes sociales des centres d'observation	89
3° assistantes de police	89
XI. Appréciations pratiques	90
Bibliographie:	95

P r é f a c e .
- - - - -

Le Grand-Duché de Luxembourg, petit pays à l'angle des grandes nations, ne veut pas rester à l'écart de l'évolution des grands problèmes sociaux qui préoccupent ses voisins et avec eux presque tous les pays du monde depuis les années d'après guerre. Un petit pays ne peut pas, en toutes choses, se mettre en avant dans certaines questions, mais il se doit de mettre à profit les occasions qui s'offrent à lui et de garder ses fenêtres ouvertes sur l'Etranger.

Jusqu'en 1939, la répression de la délinquance juvénile était uniquement basée sur le code pénal, sur l'appréciation du défaut de discernement des mineurs au-dessous de l'âge de 16 ans. Ce n'est que la loi du 2 août 1939 sur la protection de l'enfance, calquée sur la loi belge de 1912, qui a marqué le début d'une ère nouvelle dans la répression des délits commis par les enfants au-dessous de l'âge de 18 ans. Cette législation traite de la déchéance de la puissance paternelle et des mesures à prendre à l'égard des mineurs traduits en justice; elle a également créé le juge des enfants. Malheureusement, la nouvelle loi n'a pu produire ces effets immédiats, puisqu'un mois après sa promulgation la guerre faisait rage à nos frontières et 7 mois après, le Luxembourg a été envahi et occupé. Mais aussitôt après la libération, des maisons d'éducation pour garçons et pour filles ont été installées pour mettre à exécution cette loi nouvelle. L'arrêté-loi du 8 décembre 1945 créa un cadre de personnel administratif et pédagogique. Rien ne s'opposa plus dès lors au démarrage du régime nouveau, des méthodes modernes. Mais malgré nos efforts nous sommes toujours à l'aurore du problème. Notre service social vient seulement d'être créé. Nous ne connaissons pas l'observation avant le jugement, le dépistage des caractériels par le service social et le corps enseignant ou la pratique du régime de la semi-liberté ou de la probation.

En matière pénitentiaire, nous avons tenu le pas à nos voisins. Dès 1945, nous avons installé une prison sans barreaux avec ferme et ateliers à 35 km. de la capitale, nous avons aboli le dur système de l'encellulement et l'avons rem-

Le grand succès de l'industrie textile a été obtenu par les limites nationales, de sorte que l'industrie textile a pu prospérer dans les pays qui ont imposé des restrictions aux importations de produits textiles étrangers. En outre, les pays qui ont imposé des restrictions aux importations de produits textiles étrangers ont pu bénéficier de la prospérité de l'industrie textile nationale.

En 1932, la récession de la dépression a été évitée grâce à la mise en œuvre de politiques économiques qui ont permis de maintenir le niveau de production et de consommation. Les politiques économiques ont permis de maintenir le niveau de production et de consommation, ce qui a permis de maintenir le niveau de production et de consommation.

Les politiques économiques ont permis de maintenir le niveau de production et de consommation, ce qui a permis de maintenir le niveau de production et de consommation. Les politiques économiques ont permis de maintenir le niveau de production et de consommation, ce qui a permis de maintenir le niveau de production et de consommation.

Les politiques économiques ont permis de maintenir le niveau de production et de consommation, ce qui a permis de maintenir le niveau de production et de consommation. Les politiques économiques ont permis de maintenir le niveau de production et de consommation, ce qui a permis de maintenir le niveau de production et de consommation.

Les politiques économiques ont permis de maintenir le niveau de production et de consommation, ce qui a permis de maintenir le niveau de production et de consommation. Les politiques économiques ont permis de maintenir le niveau de production et de consommation, ce qui a permis de maintenir le niveau de production et de consommation.

placé par des dortoirs communs, propres et salubres, nous avons organisé le travail extérieur des condamnés et installé une prison des femmes au grand air avec occupation principale au jardinage. Nous connaissons depuis de longues années déjà le sursis de la condamnation et la libération conditionnelle du détenu. Néanmoins, il reste encore du travail à faire: la modernisation de nos maisons de détention, la formation d'un personnel apte à comprendre l'esprit de la science pénitentiaire et le sens profond de son dévouement quotidien, et enfin l'application de méthodes éducatives au prisonnier.

Toutefois je peux dire que nous avons trouvé la bonne voie. Nous avons donné à nos conceptions pénitentiaires un visage humain, une forme intelligente. L'esprit répressif à l'égard du jeune délinquant, dit coupable, a fait place à un empressement de protection et d'aide et à un souci d'éducation. Il s'agit seulement d'élargir cette voie à l'exemple des autres nations et de trouver l'application pratique et adéquate des règles théoriques établies.

C'est pour cette raison que le Gouvernement luxembourgeois a accepté avec le plus grand plaisir et avec un sentiment de profonde gratitude l'octroi d'une bourse d'études des Nations Unies, destinée à nous faire connaître le système de la défense sociale en France.

Je suis très reconnaissant à mon Gouvernement de m'avoir désigné pour cueillir les fruits de cette bourse et je remercie sincèrement le département des activités sociales des Nations-Unies de m'avoir donné l'occasion d'approfondir les aspects sociaux faisant l'objet de mon étude. Mes sentiments de gratitude vont également à la France, à son Gouvernement, à ses administrations et à ses institutions philanthropiques qui m'ont accueilli d'une façon si aimable et si chaude et qui m'ont donné la possibilité de faire mes observations dans leurs propres réalisations. Enfin, je tiens à remercier bien vivement Monsieur le Professeur Santenoise, Directeur de l'Ecole Nationale de la Santé Publique qui, en collaboration intime avec Monsieur le docteur ZIMMET, inspecteur des études, m'a si adroitement guidé dans mes travaux.

Le présent rapport est destiné à constituer une documentation pour le Gouvernement luxembourgeois. Il n'a pas la prétention de s'élever à une étude scientifique d'un homme

The following information is being furnished to you for your information and use. It is based on the information available to the Bureau of the Census as of the date of this report. It is not intended to be used for any other purpose. The information is being furnished to you for your information and use. It is based on the information available to the Bureau of the Census as of the date of this report. It is not intended to be used for any other purpose.

de l'art de la psychiatrie, de la psychologie, de la pédagogie ou du droit spécialisé, mais il se bornera aux constatations d'un fonctionnaire administratif, appelé à diriger et à conduire sur la voie du progrès une activité sociale de sa patrie.

Pendant quatre mois j'avais l'occasion d'observer sur place les grands efforts de l'administration pénitentiaire française; j'ai pu me convaincre qu'elle a non seulement fait un grand pas en avant, mais qu'elle a dirigé son avance sur une route stable et pleine de bon sens, laissant de côté les exagérations d'une part et les superficialités spectaculaires d'autre part. Les efforts combinés de la magistrature, de la direction de l'éducation surveillée, des services respectifs des Ministères de la Santé Publique, de l'Education Nationale, du Travail et de l'initiative privée dans le domaine de la protection de la jeunesse, ont eu des résultats qui peuvent être qualifiés de gigantesques. Les Français ont bien compris la valeur de la jeune génération; ils se sont mis à l'oeuvre avec un enthousiasme et un dynamisme qui trahissent leurs vieilles traditions connues. La France a de nouveau rapporté la preuve qu'elle est et restera la " Grande Nation ".

I.

G é n é r a l i t é s :

Pinatel, dans son ouvrage " Précis de science pénitentiaire " distingue dans l'évolution générale de la conception de la peine, quatre phases principales :

- 1) Période de la vengeance privée,
- 2) Période théologico-politique de la vengeance divine et publique et de l'intimidation;
- 3) Période humanitaire;
- 4) Période contemporaine, pénitentiaire et scientifique.

A présent, les conceptions de l'exécution des peines privatives de liberté a quitté le terrain purement pénal, répressif, pour entrer en grande partie dans le domaine social. Ce principe a été adopté, surtout ces derniers temps, par la grande majorité des nations et la science pénitentiaire est appelée à en faire l'application en ramenant le condamné rétabli, amélioré et renforcé au sein de la société qui l'avait banni. Ce travail dur et délicat ne pourra être réalisé que sous un double aspect : respect des fonctions-mêmes de la peine et respect des droits subjectifs du prisonnier.

La première fonction de la peine est d'imposer une souffrance au coupable. Cette souffrance se présente sous divers aspects : la claustration dans un milieu austère, l'automatisme des activités du détenu, l'obligation à un travail sérieux, la privation de la satisfaction des passions, l'abstinence sexuelle, l'abdication de la personnalité souveraine. Mais à côté de ces souffrances justes et à effet éducatif il y en a d'autres comme la faim, l'insuffisance de chaleur, le manque d'hygiène, les travaux exténuants ou repoussants, la détention dans des locaux humides, obscurs et mal aérés, la promiscuité et la séparation exagérée des êtres aimés, souffrances qui ne constituent que des cruautés inutiles.

Deuxième fonction : la peine privative de

SECRET

Ministère des Travaux Publics
Bureau de l'Ingénieur en Chef
Ottawa, le 15 Mars 1955

Monsieur le Ministre,
J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport que vous m'avez demandé de vous présenter.

Le rapport est divisé en deux parties. La première partie traite de la situation actuelle et la deuxième partie propose des mesures correctives.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute estime et de mon profond respect.

Yves Lévesque
Ingénieur en Chef

En ce qui concerne la situation actuelle, il est à noter que les travaux de construction sont en retard de plusieurs semaines.

Les causes de ce retard sont multiples. Elles tiennent à la fois à des problèmes de financement et à des difficultés d'approvisionnement.

Il est donc recommandé de prendre des mesures immédiates pour remédier à cette situation et éviter de nouvelles pertes de temps.

liberté a pour but de protéger la société contre les mauvais instincts du délinquant. Cette fonction met la responsabilité du régime pénitentiaire en jeu, si le libéré est rendu à la société aussi nocif ou plus nocif qu'il était lors de son incarcération.

Troisième fonction : La peine privative de liberté doit rendre possible la réformation et la rééducation du délinquant; elle doit avoir une influence décisive sur son avenir.

Quatrième fonction : La peine privative de liberté est enfin destinée à assurer le respect de la loi et des décisions de justice.

M. Sliwoski entend par droits subjectifs des condamnés " le champ des possibilités fermé à toute ingérence des autorités exécutives pénitentiaires ". Il indique comme droits subjectifs : 1) le droit de communiquer, 2) le droit à une certaine liberté personnelle, 3) le droit d'adresser de l'argent à la famille, 4) le droit d'enseignement et d'apprentissage, 5) le droit au travail et à une rémunération pour ce travail.

Le rôle de l'administration pénitentiaire consiste donc à exécuter les sentences judiciaires, en appliquant les principes fonctionnels de la peine à un être humain, respecté comme tel.

II.

Organisation administrative.

La structure organique de l'administration pénitentiaire française connaît trois échelons:

1) l'administration centrale, dirigée par un directeur-général, est établie à Paris. Elle a réparti ses services sur trois bureaux : a) le bureau d'application des peines, chargé du travail juridique et de la répartition des condamnés sur les divers établissements, b) le bureau du personnel s'occupant de toutes les questions

Liberty is not a gift of God, but a gift of man. It is a gift of man to man, and it is a gift that can be taken away. It is a gift that is not given to all men, but only to those who are worthy of it. It is a gift that is not given to all men, but only to those who are worthy of it. It is a gift that is not given to all men, but only to those who are worthy of it.

Liberty is not a gift of God, but a gift of man. It is a gift of man to man, and it is a gift that can be taken away. It is a gift that is not given to all men, but only to those who are worthy of it. It is a gift that is not given to all men, but only to those who are worthy of it. It is a gift that is not given to all men, but only to those who are worthy of it.

Liberty is not a gift of God, but a gift of man. It is a gift of man to man, and it is a gift that can be taken away. It is a gift that is not given to all men, but only to those who are worthy of it. It is a gift that is not given to all men, but only to those who are worthy of it. It is a gift that is not given to all men, but only to those who are worthy of it.

11

Organizational structure
 Organizational structure

The organizational structure of a company is the way in which the company is organized. It is the way in which the company's resources are allocated and its activities are coordinated. It is the way in which the company's goals are achieved. It is the way in which the company's success is measured.

The organizational structure of a company is the way in which the company is organized. It is the way in which the company's resources are allocated and its activities are coordinated. It is the way in which the company's goals are achieved. It is the way in which the company's success is measured.

The organizational structure of a company is the way in which the company is organized. It is the way in which the company's resources are allocated and its activities are coordinated. It is the way in which the company's goals are achieved. It is the way in which the company's success is measured.

intéressant les fonctionnaires et les employés et c) le bureau de l'exploitation industrielle, des bâtiments et des marchés ayant en charge toutes les questions matérielles et techniques. Le premier bureau est dirigé par un magistrat qui est en même temps le sous-directeur de l'administration centrale, le second est dirigé par un fonctionnaire administratif, ancien magistrat, tandis que le troisième est dirigé par un ingénieur.

2) les directions régionales, sont préposées aux neufs régions pénitentiaires de Paris, Rennes, Bordeaux, Dijon, Strasbourg, Toulouse, Marseille, Lyon, Lille. Le Directeur régional est responsable du fonctionnement des services pénitentiaires de sa région. Tous les fonctionnaires, employés et agents lui sont subordonnés. Il assure l'exécution des lois, règlements et instructions ministérielles, il veille à l'hygiène, à la police intérieure et à la sécurité des établissements, à leur ravitaillement; il contrôle l'exécution des marchés de fournitures et enfin il surveille tout ce qui concerne les travaux industriels et prend toutes les mesures nécessaires en vue de faire donner du travail aux détenus. Le directeur régional a personnellement en charge la direction des maisons d'arrêt et de correction non pourvus d'un directeur.

3) les établissements pénitentiaires, sont dispersés sur toute l'étendue du territoire français. Sans parler des violons et des chambres de sûreté qui sortent de la surveillance de l'administration pénitentiaire, il convient de distinguer pour avoir un tableau complet :

- a) les maisons d'arrêt, de justice et de correction,
- b) les maisons centrales de force et de correction,
- c) les dépôts de relégables.

Ces établissements sont administrés et dirigés par des directeurs qui disposent de deux catégories

- de fonctionnaires: a) le personnel administratif
 b) le personnel de surveillance.

Le cadre du personnel administratif comprend directeur, sous-directeur, greffier-comptable (caissier-comptable ou économiste) instituteur et commis; peuvent être attachés à ce cadre et rémunérés par indemnité, des médecins, des aumôniers. Le fonctionnariat du personnel de surveillance est composé de surveillant-chef, surveillant-chef-adjoint et surveillant. Les assistantes sociales, les infirmières, les maîtres et les maîtresses d'apprentissage, attachés aux divers services des prisons, sont engagés sur contrat et se trouvent dans la situation contractuelle des employés privés.

Au dessus de l'organisation administrative prédécrite est placé le Conseil Supérieur de l'Administration Pénitentiaire fonctionnant sous la présidence du Ministre de la Justice. L'origine du conseil remonte à l'ordonnance royale du 9 février 1819; depuis il a subi un certain nombre de remaniements. C'est l'arrêté du 27 avril 1945 qui définit nettement ses fonctions :

" Il fait rapport sur les matières qui sont renvoyées à son examen par le ministre et formule toutes suggestions utiles sur les règlements; il se réunit chaque année au mois de janvier et chaque fois que son président le juge opportun ". Le Conseil Supérieur de l'administration pénitentiaire comprend 35 membres. C'est un organe plutôt consultatif.

Chaque établissement est surveillé par une commission locale, présidée dans la plupart des cas par un magistrat du tribunal de première instance.

Enfin l'administration française connaît les visiteurs de prisons, institution inconnue dans mon pays. Un nouveau règlement qui porte la date du 18 décembre 1945, édicte les conditions sous lesquelles des personnes appartenant à des sociétés d'entre-aide sociale, sont autorisées à rendre visite, dans un but purement philantro-

pique, aux détenus des deux sexes, condamnés ou en détention préventive. Il existe actuellement deux oeuvres religieuses qui groupent plus de 600 visiteurs exerçant leur activité dans 172 villes et localités où se trouvent des prisons et des centres pénitentiaires.

III.

La formation du Personnel.

Un système ne vaut que ce que valent les hommes qui l'appliquent.

En dirigeant l'exécution des peines vers le relèvement, la réadaptation et le reclassement du condamné, l'administration française a commencé par créer des possibilités de formation du personnel. Elle a ouvert dans l'immeuble de la Prison de Fresnes une

Ecole Pénitentiaire

destinée à la perfection des cadres. On y enseigne la science pénitentiaire d'après les dernières conceptions.

Il y a des cours pour le personnel administratif et le personnel de garde.

J'attribue à ce travail une importance primordiale et j'indique le plan général des cours de 3 mois pour surveillants, afin de démontrer la qualité de l'enseignement:

Introduction . . Rôle et importance de l'Administration pénitentiaire - Rôle et importance des fonctions du surveillant dans l'Administration pénitentiaire - Plan général du cours.

I.- Tenue et Comportement Général des Surveillants.

- 1re Leçon . . Tenue - Uniforme - Langage et marques de respect.
- 2e Leçon . . Comportement à l'égard des autorités intérieures (personnel administratif, gradés du personnel de surveillance, éducateurs, personnel technique).
- 3e Leçon . . Comportement à l'égard des services annexes (services médicaux, assistantes sociales,

- aumôniers, visiteurs des prisons, confectionnaires, fournisseurs).
- 4e Leçon..Comportement à l'égard des autorités extérieures (avocats, magistrats, agents de la force publique)
- 5e Leçon..Attitude à l'égard des détenus et de leurs familles.

II.- Régime des Détenus dans les Etablissements Pénitentiaires.

- 6e Leçon..Régime des prévenus - Accusés - Dettiers - Passagers - Détenus politiques - Régime des condamnés (courtes peines, longues peines) - Séparation des catégories.
- 7e Leçon..Discipline des condamnés - Port du costume pénal - Obligation au travail - Obligation du silence - Interdiction de se déplacer sans motif de service et sans permission - Cheveux - Barbe - Interdiction de fumer - Interdiction des jeux - Répressions des trafics - Objets permis - Objets non réglementaires - Marques de respect des détenus.
- 8e Leçon..Réclamations des détenus - Audiences - cantine-colis et vivres.
- 9e Leçon..Frétoire disciplinaire - Sanctions prévues par le règlement - Application du sursis.
- 10e Leçon..Isolement - Observations - Régime des punis de cellule - Entraves.
- 11e Leçon..Hygiène - Promenade - Repos du dimanche - Bibliothèque - Cultes.
- 12e Leçon..Travail pénal - son but - Son organisation.
- 13e Leçon..Travail extérieur - Corvées et chantiers - But - Organisation.

III.- Instruction Professionnelle des Surveillants.

- 14e Leçon..Arrivants - Appels - Fouilles des détenus - Fouilles des cellules - Ateliers - Dortoirs - Locaux disciplinaires - Sondage des barreaux, etc.
- 15e Leçon..Surveillance des locaux de détention (cellules, ateliers, dortoirs, réfectoires, infirmerie, cellules des condamnés à mort) - Rondes - Sentinelles - Service de nuit - Usage des armes.
- 16e Leçon..Surveillance des divers mouvements (lever, coucher, promenades, visites médicales, parloir des familles, parloir des avocats, services généraux, etc.)
- 17e Leçon..Service des transfèrements - Surveillance des corvées et chantiers extérieurs.
- 18e Leçon..Service des portiers - Téléphonistes - Magasiniers - Lingers - Cuisines.
- 19e Leçon..Attitude en présence des divers incidents (dégrada-tions, rixes, agressions, suicides ou tentatives, maladies, morts subites, évasions ou tentatives, rébellions individuelles ou collec-tives.)

- 20e Leçon..Nécessité de signaler d'urgence et par écrit toutes les anomalies constatées en dehors du service normal ou à l'occasion du service - Etablissement d'un rapport disciplinaire.
- 21e Leçon..Contribution du surveillant à l'amendement des condamnés - Régime des récompenses - Port des cheveux - Promenades libres - Organisation des loisirs (chorale, culture physique, conférences, école) - Grâces - Libération conditionnelle.

Les cours pour le personnel administratif et éducatif prévoient un stage d'un mois pour étudier le programme suivant:

- 1) Science pénitentiaire, enseignée par un Contrôleur-général des services pénitentiaires,
- 2) Droit pénal, par un magistrat,
- 3) Cours d'hygiène par un médecin,
- 4) Psychologie par un psychologue-psychiâtre,
- 5) Pédagogie pénitentiaire par un directeur d'établissement,
- 6) Entretien des bâtiments, par un membre de l'Administration Centrale.

Il est évident que le personnel ainsi instruit doit connaître à fond le travail pédagogique qu'il est appelé à effectuer dans les maisons pénitentiaires de redressement.

IV.

Les maisons d'arrêt et de correction.

La maison d'arrêt est restée l'hôtel meublé dans lequel est retenu le prévenu à la disposition du Parquet. Elle devra en règle générale être régie par le système de l'isolement cellulaire, mais les cellules doivent être spacieuses, confortables et accueillantes. L'administration pénitentiaire devra toujours songer au fait que l'hôte de la maison d'arrêt ne se trouve que sous le coup d'une présomption de culpabilité et qu'il pourra toujours être acquitté de la prévention mise à sa charge.

C'est dans cet ordre d'idées que le prévenu jouit de certaines faveurs: cantine à volonté, livres neufs et périodiques achetés pour lui, dispense de tout travail obligatoire, promenades prolongées dans les préaux.. D'autre part il doit se soumettre aux règlements de l'établissement et respecter la discipline et l'ordre intérieur. Les fonctionnaires de la police et les avocats n'ont pas accès libre illimité aux détenus préventifs; ils doivent être porteurs d'une autorisation spéciale du Juge d'Instruction ou du Parquet, autorisation qui sera transcrite dans un registre lors de la visite.

a) La Santé, maison d'arrêt de Paris.

La Santé qui est la maison d'arrêt de Paris pour les hommes, est un établissement cellulaire construit en 1866; il comprend 13 divisions, comptant en tout 1200 cellules. La surveillance extérieure des murs est faite par un détachement de la Garde Républicaine. A l'heure actuelle d'énormes travaux de rénovation immobilière sont en train de s'accomplir. Toutes les cellules seront pourvues de toilette avec eau courante, de W.C. et de chauffage central. Les prévenus subissent l'isolement cellulaire.

Ici je me permets d'intercaler que la cellule de jour et de nuit doit être de 30 m cubes d'air (4 m de long sur 2.50 m de large et 3 m de haut.) Ces dimensions constituent pourtant le strict minimum.

b) La Petite Roquette.

La prison de la Petite Roquette, maison d'arrêt de Paris pour les femmes, construite en 1832, était jadis un établissement cellulaire. Afin de pouvoir augmenter son effectif de population, le système cellulaire a été abandonné et de petits dortoirs pour trois à six femmes ont été installés. A l'encontre de la maison des hommes, les femmes subissent leur détention préventive en commun. C'est ainsi qu'elles descendent le matin de

Les principes de la science de la vie sont
fondamentaux pour la compréhension de
notre monde. Ils nous permettent de
comprendre les interactions complexes
entre les différents composants d'un
système biologique. Ces principes
sont essentiels pour la recherche
et l'application de la biologie
dans divers domaines.

2) La biologie moderne

La biologie moderne est la science
qui étudie les organismes vivants
et leurs interactions avec leur
environnement. Elle s'appuie sur
des méthodes rigoureuses de
recherche pour comprendre les
processus biologiques à l'échelle
cellulaire, moléculaire et
systémique. Les avancées
technologiques ont permis de
faire de grands progrès dans
la compréhension de la vie.

3) La biologie humaine

La biologie humaine est la science
qui étudie les organismes humains
et leurs interactions avec leur
environnement. Elle s'intéresse
particulièrement aux aspects
physiologiques, biochimiques et
moléculaires de la vie humaine.
Ces connaissances sont essentielles
pour comprendre les maladies et
développer de nouvelles thérapies.

leurs dortoirs pour se réunir dans une salle commune au rez-de-chaussée; elles y ont l'occasion de lire, de travailler ou de bricoler. Ces salles donnent sur de petites cours dont l'accès est libre aux détenues. L'administration française a tenu compte des sentiments émotifs et nerveux de la femme qui ne supporte que très mal l'isolement cellulaire strict. Le service de garde est assuré par des religieuses, assistées d'un certain nombre de surveillantes laïques. Le service des fouilles est très bien organisé; les femmes sont fouillées à leur première admission et après chaque sortie (juge d'instruction, tribunal ou extractions de la police.)

c) La prison de Fresnes.

La prison de Fresnes (à 12 km. de Paris) est un grand établissement cellulaire, construit en 1895, groupant maison de correction pour les femmes et les hommes condamnés à moins d'un an d'emprisonnement, maison d'arrêt pour hommes, lieu de détention pour mineurs des deux sexes et hôpital central. L'ensemble de l'établissement et ses dépendances occupent une superficie totale d'environ 21 Ha. La prison qui forme un village à elle seule, est entourée de logements de service avec jardins et compte une population d'environ 2500 têtes.

Le grand quartier de détention pour hommes comprend trois divisions cellulaires dont chacune, pouvant contenir 508 détenus, comporte son organisation particulière en ce qui concerne le contrôle, la surveillance, les parloirs, les bains et les préaux. Le groupe de bâtiments contenant les services généraux comprend la cuisine centrale, la cantine, le magasin des vivres, la boulangerie mécanique et moderne sous tous les rapports, la buanderie mécanique, la lingerie, le vestiaire, l'usine électrique, la chaufferie et les magasins généraux de l'économat. La boulangerie de Fresnes fait le pain pour toutes les prisons de Paris. Le quartier des femmes est complètement isolé du grand quartier par un double mur de

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

CONFIDENTIAL

Main body of faint, illegible text, appearing to be several paragraphs of a document.

ronde. Les femmes condamnées subissent leurs peines dans de grands dortoirs communs, dans lesquels elles passent toute la journée. En dehors de la prison des femmes proprement dite, il existe à Fresnes une section des nourrices, installée dans une aile spéciale dans laquelle sont soignées les mères détenues avec leurs poupons qui sont gardés jusqu'à l'âge de 18 mois. Le pavillon des nourrices est dirigé par des religieuses, assistées d'une infirmière; les mères jouissent à l'intérieur de l'enceinte de leur pavillon d'une certaine liberté, reçoivent des leçons et des instructions de puériculture, ne sont astreintes à aucun travail et reçoivent une alimentation spéciale.

Dans la section des hommes une division est affectée à la détention des garçons mineurs, se trouvant en détention préventive; ces garçons couchent en cellules individuelles mais se trouvent en commun pour les activités dirigées; ils sont placés sous l'autorité de trois éducateurs. Dans le quartier des femmes il existe une division analogue pour les filles qui tombent sous l'application de la loi du 2 février 1945.

Dans une troisième partie se trouve l'hôpital central que je décrirai plus loin.

d) La Souricière.

Je ne peux passer outre sans parler de La Souricière, petite maison d'arrêt cellulaire, se trouvant au Palais de justice-même. Cet établissement qui est d'une particularité intéressante, reçoit le matin les prévenus, devant comparaître pendant la journée devant les tribunaux et les juges, pour les réexpédier le soir dans leurs différents établissements d'attache. La Souricière est gérée et surveillée par du personnel pénitentiaire et par des religieuses.

V.

Les Maisons Centrales.

En principe tous les condamnés ayant à subir une peine privative de liberté, supérieure à une année, sont dirigés sur les Maisons Centrales.

Dans chaque établissement, l'administration pénitentiaire est en possession d'un dossier complet sur l'homme qui lui est confié. Ce dossier est constitué en premier lieu par les autorités judiciaires qui mettent à la disposition des prisons 1) un extrait du jugement ou de l'arrêt, 2) un exposé des faits qui ont conduit à la condamnation, 3) un avis motivé du Parquet relatif au condamné, 4) un extrait du casier judiciaire. Ces indications sont d'une importance considérable pour le futur traitement du détenu, puisque l'administration pénitentiaire connaît dès la première journée, l'individu qu'elle est appelée à redresser. Parmi toutes les maisons de force de France, j'ai étudié de plus près la Maison Centrale de Melun qui héberge principalement des forçats et des réclusionnaires, pour la plus grande part des récidivistes. La maison est régie par le système d'Auburn. Les détenus passent la nuit dans de petites cellules individuelles situées dans un grand quartier, mais se trouvent pendant toute la journée en collectivité.

L'établissement n'est pas classé officiellement comme effectuant le redressement et la réadaptation d'après les méthodes nouvelles, mais il s'adonne avec beaucoup de doigté à la rééducation des forçats par l'apprentissage de métiers et par un travail régulier et assidu. Les détenus travaillent dans de grands ateliers qui ressemblent à une usine; la majeure partie des détenus est occupée dans une grande imprimerie effectuant tous les travaux d'imprimerie, de papeterie et de reliure pour l'administration pénitentiaire et pour les

Les principes de la République sont les suivants :
1. La République est une République démocratique.
2. Elle est une République unitaire.
3. Elle est une République laïque.

La République est une République démocratique.
Cela signifie que le pouvoir est exercé par le peuple.
Le peuple est représenté par ses élus.
Les élus sont responsables devant le peuple.

La République est une République unitaire.
Cela signifie que le pouvoir est exercé au nom de la République.
Il n'y a pas de pouvoirs séparés.
Le pouvoir est exercé par le Président de la République.

La République est une République laïque.
Cela signifie que la République est indépendante de toute religion.
La République ne reconnaît aucune religion officielle.
La République respecte la liberté de conscience.

La République est une République démocratique.
Cela signifie que le pouvoir est exercé par le peuple.
Le peuple est représenté par ses élus.
Les élus sont responsables devant le peuple.

La République est une République unitaire.
Cela signifie que le pouvoir est exercé au nom de la République.
Il n'y a pas de pouvoirs séparés.
Le pouvoir est exercé par le Président de la République.

La République est une République laïque.
Cela signifie que la République est indépendante de toute religion.
La République ne reconnaît aucune religion officielle.
La République respecte la liberté de conscience.

7

services du ministère de la Justice.

Un service spécial d'orientation professionnelle examine les détenus et les dirige vers l'apprentissage de certains métiers. C'est ainsi que des artisans qualifiés donnent l'apprentissage de la maçonnerie, de la charpente, de la menuiserie et de la serrurerie aux détenus amendables. Une aile spéciale est affectée aux méthodes modernes de redressement du criminel; celui-ci s'y trouve en isolement individuel complet durant une année et, pendant cet isolement, il est observé et analysé par des psychotechniciens et éducateurs. Le détenu travaille en cellule, dispose d'une bibliothèque et fait ses promenades en cellule, ~~dispose d'une bibliothèque et fait ses promenades journalières dans des préaux, toujours dans l'isolement complet.~~

Les loisirs des détenus sont également organisés; ils sont obligés à l'éducation physique, et à des jeux en commun.

Le redressement est encore fondé sur la progressivité du régime. A leur admission les détenus ont les cheveux coupés, mais après six mois de bonne conduite, ils peuvent garder leur chevelure; après une année de conduite sans reproche ils reçoivent leur premier chevron qui leur donne droit à certains avantages, et après deux ans de vie irréprochable en prison ils reçoivent un second chevron qui les fait passer sur un échelon de traitement plus avantageux. C'est ainsi que chaque dimanche sont organisés des concerts de chorale, des conférences, des représentations cinématographiques. Les détenus à un chevron peuvent assister à une manifestation sur deux et les porteurs de deux chevrons peuvent assister à toutes les représentations. Si la bonne conduite continue, le forçat peut même se classer dans une section de mérite qui élargit encore les avantages de traitement.

Dans cette même maison fonctionne le prétoire judiciaire, innovation que j'ai constatée pour la première fois en France. Une salle est aménagée en

prétoire et ressemble à une salle d'audience d'une justice de paix. C'est là que le directeur, assisté du sous-directeur et du surveillant-chef, règle et sanctionne les infractions disciplinaires commises par ses pensionnaires. Le greffier-comptable tient la plume et note les sanctions prises sur le bulletin de statistique morale. Les punitions prononcées sont multiples: réprimandes, amendes et autres punitions pécuniaires, privation de cantine, privation de pitance, pain sec, privation de promenades, de correspondances et de visites, salle de discipline, cellule de punition simple, ténébreuse, avec camisole de force, avec fers et menottes. Les décisions sont rendues en audience publique, c'est-à-dire en présence de tous les "justiciables".

D'autres maisons centrales existent à Pontevrault, à Eysses, à Clairvaux, à Riom, à Doullens, à Nîmes, à Poissy, à Rennes, à Caen.

VI.

La rééducation organisée du condamné.

La plus grande répercussion sur toute l'organisation des prisons est actuellement due à l'affirmation d'un grand principe: la peine privative de liberté devra avoir pour but essentiel et primordial l'amendement et le reclassement social du condamné. Dans l'exécution de ce principe plusieurs bases font choix d'une méthode pénitentiaire: l'individualisation, la sélection et la progressivité. C'est ce principe qui est mis en pratique dans les grands centres de redressement de ENSISHEIM, MULHOUSE, HAGUENAU, sans parler de la maison spécialisée de OERMINGEN.

Il est vrai qu'à première vue tous les gens que l'on rencontre dans les Centres pénitentiaires semblent constituer une même masse, celle des délinquants, des criminels, mais il ne faut pas s'imaginer que cette masse soit homogène. Il y a lieu de s'efforcer à voir

projet de règlement à une telle réunion d'une
 séance de nuit. C'est là que se déroulent, au
 sein de la commission, les travaux préparatoires
 à la séance plénière. Les membres de la
 commission ont le droit de proposer des
 amendements, d'interroger les auteurs des
 propositions, de demander des éclaircissements
 et de voter. Les amendements sont déposés
 par écrit et doivent être accompagnés d'un
 exposé des motifs. Ils sont examinés par
 la commission et peuvent être adoptés, rejetés
 ou renvoyés à l'étude. Les amendements
 adoptés sont incorporés au projet de
 règlement. Les amendements rejetés ou
 renvoyés à l'étude peuvent être retirés
 ou maintenus. Les amendements maintenus
 sont examinés par la commission et peuvent
 être adoptés, rejetés ou renvoyés à l'étude.

LE RÈGLEMENT ORGANIQUE DE LA COMMISSION

Le plus grand règlement est celui de
 l'Assemblée. Les articles 1 et 2 du règlement
 de l'Assemblée définissent le rôle de la
 Commission et les pouvoirs de son président.
 Les articles 3 et 4 définissent les
 attributions du président de la Commission.
 Les articles 5 et 6 définissent les
 attributions du vice-président de la
 Commission. Les articles 7 et 8 définissent
 les attributions des membres de la
 Commission. Les articles 9 et 10 définissent
 les attributions des rapporteurs de la
 Commission. Les articles 11 et 12 définissent
 les attributions des membres du bureau de la
 Commission. Les articles 13 et 14 définissent
 les attributions des membres du conseil de
 la Commission. Les articles 15 et 16 définissent
 les attributions des membres du comité de
 la Commission. Les articles 17 et 18 définissent
 les attributions des membres du conseil
 d'administration de la Commission. Les
 articles 19 et 20 définissent les attributions
 des membres du conseil de surveillance de la
 Commission. Les articles 21 et 22 définissent
 les attributions des membres du conseil
 d'administration de la Commission.

surtout l'homme et non pas l'ensemble, et à reconnaître l'homme tel qu'il est réellement.

D'autre part c'est une chose affreuse que de mélanger des gens qui sont des condamnés primaires et des récidivistes, de mélanger des récidivistes qui n'en sont qu'à leur seconde condamnation à des multi-récidivistes qui sont des chevaux de retour, de réunir même des condamnés primaires de niveau social très différent ou bien dont le crime ou le délit sont très distincts. Il importe donc de s'opposer à la promiscuité et de créer des groupes qui auront pour critère le degré de moralité des individus qui s'y trouvent placés.

La progressivité enfin consiste à organiser un régime de plus en plus doux au fur et à mesure que le détenu fait davantage d'efforts pour s'amender. A l'encontre du régime pénitentiaire uniforme, le régime progressif consiste à contraindre le détenu au début, mais devient de plus en plus doux dans la mesure des efforts faits par le détenu pour devenir un être sain, un être social.

Les principes établies ci-dessus constituent les pivots élémentaires de réforme. Dans toutes les maisons, dites de réforme, on peut distinguer trois phases principales: l'observation, la rééducation dans les groupes et la réadaptation à la vie libre par la section de confiance et la libération conditionnelle. Pendant l'observation, l'individu est placé en isolement cellulaire complet pendant un certain temps et il y est observé par des spécialistes, c'est-à-dire des psychotechniciens et des éducateurs. Il entre ensuite dans la seconde phase et est affecté à un groupe conformément au résultat de la synthèse des observations, tandis qu'il passe à la troisième phase selon son comportement et sa conduite dans l'établissement.

Le dossier d'observation comprend: 1) la situation pénale avec la version de l'intéressé quant au délit commis ainsi que l'impression du personnel d'observation à la suite de cette version, 2) une notice médicale consta-

L'année 1914 a été marquée par une série de faits importants qui ont profondément affecté le développement de notre pays. Les événements de cette année ont eu des conséquences durables sur la situation économique et sociale de notre pays.

La guerre mondiale a éclaté en août 1914, entraînant une crise mondiale. Cette guerre a eu des conséquences désastreuses pour notre pays, entraînant une perte de millions de vies humaines et une destruction massive de biens matériels.

En outre, la guerre a entraîné une crise économique mondiale, avec une chute des prix et une déflation sévère. Cette crise a eu des conséquences désastreuses pour notre pays, entraînant une dépression économique et une augmentation de la pauvreté.

Malgré ces difficultés, notre pays a su résister et se relever. Les efforts de nos dirigeants et de notre population ont permis de surmonter ces épreuves et de reconstruire notre pays.

L'année 1914 a été une année de grandes épreuves, mais elle a aussi été une année de grandes réalisations. Les succès de notre pays ont été le résultat de la détermination et du courage de notre peuple.

En conclusion, l'année 1914 a été une année importante dans l'histoire de notre pays. Les événements de cette année ont eu des conséquences durables sur le développement de notre pays.

tant l'état de santé au moment de l'entrée, le dépistage antituberculeux, le dépistage antivénérien, les maladies en cours d'encellulement et l'état de santé en fin d'encellulement, 3) une fiche psychiatrique, 4) une étude du passé relatant les renseignements sur le milieu social dès l'enfance, sur la naissance et le développement de la personnalité et les projets familiaux du détenu et sa réalisation, 5) annotation sur le comportement durant le stage en cellule, notamment sur les contacts, sur le comportement affectif et moral général, sur le comportement intellectuel, sur le plan de travail, sur les particularités, résultats, tests d'aptitude, 6) une remarque sur les possibilités d'amendement, 7) la synthèse de l'observation, 8) la proposition de classement en fin d'encellulement.

Mais l'observation continue et ne se termine qu'à la libération du condamné. Une note d'observation, continuellement à jour, donne tous les renseignements sur le comportement, l'habileté, l'activité et l'assiduité au travail du détenu. Une seconde fiche d'observation suit le détenu dans tous les groupes et dans tous les services et est d'ordre plutôt psychiatrique. Elle énonce les antécédents, les stigmates physiques et les stigmates psychiques de dégénérescence, les facultés intellectuelles, les anomalies mentales générales, le résultat de l'examen neurologique avec les conclusions du médecin psychiâtre et le degré de récupération envisagée. Enfin le dossier judiciaire comprend une notice individuelle établie par le Parquet, contenant des renseignements sur les particularités pouvant permettre d'apprécier la moralité du condamné et le degré d'indulgence dont il peut être l'objet, l'exposé sommaire des faits qui ont motivé la condamnation à subir, dressé également par le Parquet et enfin l'extrait des minutes du greffe, soit du tribunal de première instance, soit de la Cour d'appel, soit de la Cour d'Assises. Il sera parlé plus loin

de la libération conditionnelle, tandis qu'il ne sera pas fait mention du dossier spécial des interdits de séjour, comme ne portant pas d'intérêt spécial.

D'autre part, la description détaillée du régime nous mènerait trop loin après avoir posé les bases du traitement rééducatif.

A) La Centrale d'Ensisheim.

La Maison Centrale d'ENSISHEIM qui héberge essentiellement des condamnés récidivistes, est un organisme de réforme de toute première classe. Sous la direction d'une personnalité très intelligente, pourvue de beaucoup de bon sens et assistée d'un sous-directeur très spirituel, la prison essaie de rééduquer les récidivistes, c'est-à-dire les forçats les plus durs et les plus déracinés. L'observation se fait en cellule individuelle et dans l'isolement complet durant toute une année. Les détenus ne quittent leurs cellules que pour la promenade journalière en préaux isolés. Pendant ce temps, l'observation se fait par des psychologues au moyen de conversations répétées et de tests, ainsi que par des éducateurs spécialisés. Le détenu travaille dans sa cellule, entend la messe du dimanche dans sa cellule, fait l'éducation physique dans sa cellule. La maison cellulaire est pourvue d'une installation radiophonique qui permet d'offrir de la musique pendant les heures de loisirs, de faire entendre le journal parlé et de diriger tous les détenus dans leurs activités journalières. L'Administration tient à ce que la cellule soit constamment tenue en parfait état et qu'elle ait un caractère accueillant. A la fin de l'observation, la synthèse des constatations est faite en commission qui réunit le magistrat, président de la commission de surveillance, le directeur et le sous-directeur de l'établissement, le médecin, l'assistante sociale, le psychologue et l'éducateur. A la suite du résultat de la synthèse des observations le détenu est affecté à un des trois groupes, il entre dans la collectivité et est entraîné

de la libération constitutionnelle, l'indépendance de
les lois édictées en matière pénale, les principes de
droit, ceux de justice et d'équité.

L'autre part, la législation pénale doit être
une sanction pour les faits graves, ceux qui sont de
nature à troubler l'ordre public.

La sanction pénale

La sanction pénale a pour objet de punir
l'infraction et de rétablir l'ordre public, et de
de servir de toute punition d'exemple. Dans la doctrine

d'une personnalité plus individualisée, l'ordre de la
de son pays en matière de sanction pénale, celle-ci
le point de vue de l'individu, les sanctions d'exemple

de la sanction pénale ont été les plus importantes
observées en fait en matière individuelle et sociale.
L'individu est puni pour sa faute, les sanctions

peuvent être collectives que pour la punition de l'individu
en matière pénale. L'ordre de la sanction pénale en fait
par des sanctions de nature à rétablir l'ordre public

et de servir de toute punition d'exemple. Dans la doctrine
de la sanction pénale dans sa doctrine, celle-ci
doit être de nature à servir de punition d'exemple

en matière pénale. La sanction pénale est punie de la sanction
l'individu est puni pour sa faute, les sanctions
peuvent être collectives que pour la punition de l'individu

en matière pénale. L'ordre de la sanction pénale en fait
par des sanctions de nature à rétablir l'ordre public
et de servir de toute punition d'exemple. Dans la doctrine

de la sanction pénale dans sa doctrine, celle-ci
doit être de nature à servir de punition d'exemple
en matière pénale. La sanction pénale est punie de la sanction

l'individu est puni pour sa faute, les sanctions
peuvent être collectives que pour la punition de l'individu
en matière pénale. L'ordre de la sanction pénale en fait

par des sanctions de nature à rétablir l'ordre public
et de servir de toute punition d'exemple. Dans la doctrine
de la sanction pénale dans sa doctrine, celle-ci
doit être de nature à servir de punition d'exemple

par l'engrenage du travail et de l'apprentissage. Les branches d'apprentissage sont multiples: Travail du fer et du bois, reliure et cartonnage, cordonnerie etc. L'apprentissage est donné des instructeurs professionnels et comprend une partie théorique et une partie pratique. On voit souvent des détenus se présenter au Certificat d'Aptitude Professionnelle (C.A.P.) et quitter la maison comme ouvriers qualifiés, capables de gagner honnêtement leur vie.

Les équipiers des divers groupes sont soigneusement séparés dans les ateliers, les réfectoires et même dans la chapelle. Ils portent tous le costume pénal avec l'insigne de leur groupe.

Une statistique sommaire constate qu'au moins un tiers des libérés d'ERSISHEIM s'adonne à un travail sérieux et mène une vie sociale régulière. Une grande partie de ces libérés reste en contact par correspondance avec la direction de la Maison Centrale.

B) La prison centrale de Mulhouse.

L'organisation de cet établissement est complexe; elle comprend d'une part maison d'arrêt, maison de correction et d'autre part Maison Centrale de réforme. L'immeuble est d'assez récente construction; son aménagement parfait et propre le prédestine au travail de rééducation qui est fondé sur les mêmes bases fondamentales: observation, sélection et progressivité du traitement. Une installation d'amplification permet l'audition d'un journal parlé et de concerts radiophoniques. Pendant l'observation une assistante sociale fait fonction de psychologue. Il s'agit certainement d'un essai pour comparer le travail d'observation d'une femme au même travail d'un homme. Les loisirs sont bien organisés. Pendant les dimanches on voit des détenus jouer au ping-pong, d'autres faisant la peinture, d'autres encore bricolent aux objets les plus divers. A Mulhouse comme dans la plupart des Maisons Centrales de réforme la bibliothèque est

The language of the Constitution is not to be construed in a narrow or technical sense, but in a broad and liberal one. The framers of the Constitution intended to create a government that would be able to adapt to the changing needs of the nation. The Constitution is a living document, and its meaning should be determined by the current needs and circumstances of the people.

The framers of the Constitution intended to create a government that would be able to adapt to the changing needs of the nation. The Constitution is a living document, and its meaning should be determined by the current needs and circumstances of the people.

The Constitution of the United States

The Constitution of the United States is the supreme law of the land. It is the foundation of the government and the rights of the people. The Constitution is a living document, and its meaning should be determined by the current needs and circumstances of the people.

bien garnie et présente un grand choix en lecture; le choix de la lecture joue un rôle prépondérant dans l'observation de l'individu. L'établissement est pourvu de vastes ateliers bien outillés, permettant l'apprentissage de divers métiers. Même le dessin industriel n'y est pas négligé.

C) La Maison Centrale de Haguenau.

L'établissement constitue la grande maison de force pour femmes. A HAGUENAU, la durée de l'observation n'est que de trois mois; les détenues se trouvent en isolement complet dans une aile séparée de l'établissement. Le nombre des éducatrices est assez élevé et comprend onze femmes spécialisées dans leur métier de psychologue et de pédagogue. Après l'observation, les détenues sont classées dans un des trois groupes selon le degré de leur niveau éducatif et moral. Les trois groupes travaillent, mangent et se récréent en séparation complète l'un de l'autre. Les femmes couchent dans de petites cellules individuelles qu'elles peuvent décorer à leur goût. Ces boxes ont bel aspect et sont agrémentées par de petites tapisseries, des photos et des images les plus divers. Au sommet de la progressivité se trouve la section de confiance, à laquelle ont accès les détenues les plus méritantes. Les avantages suivants sont accordés à la section de confiance:

- l'attribution d'une chambre individuelle,
- l'emploi aux services généraux de l'Etablissement,
- l'autorisation permanente de parler avec les détenues de la même division,
- le droit d'écrire deux lettres par semaine, dans les conditions fixées aux art. 30 et 31 du règlement applicable à la 2e phase de la peine,
- la possibilité de s'entretenir, hors du parloir, bien qu'en la présence d'une surveillance, avec les personnes dont les visites sont autorisées,
- la faculté de se réunir, hors des promenades et des repos

... of ...
... of ...
... of ...
... of ...
... of ...

... of ...
... of ...
... of ...
... of ...
... of ...

... of ...
... of ...
... of ...
... of ...
... of ...

... of ...
... of ...
... of ...
... of ...
... of ...

... of ...
... of ...
... of ...
... of ...
... of ...

avec les autres détenues de la même division, le port d'une tenue pénale spéciale.

Après six mois de présence dans la section de confiance les détenues devront faire l'objet d'une proposition de libération conditionnelle, si elles remplissent par ailleurs les conditions légales exigées.

Au surplus, la maison est sujette aux mêmes règles que les autres maisons Centrales de réforme. Une discipline assez sévère astreint les détenues à la bonne tenue et à la propreté de l'établissement. Elles sont tenues au silence. Toute communication entre elles est interdite, ainsi que tout cri, chant et interpellation. Toutes les femmes portent le costume pénal, robe de bure avec la distinction de leur groupe.

La vie future des détenues n'est négligée en aucun cas. Les plus intelligentes et les plus capables sont réunies dans des cours de comptabilité, de sténographie, de dactylographie et autres. Ces cours sont donnés par des instructrices professionnelles et des détenues, choisies dans la section de confiance. L'apprentissage professionnel n'est point négligé non plus; les détenues apprennent la coupe, la couture, la confection, le cartonnage et même, dans un salon approprié et bien outillé, la coiffure.

Pendant la bonne saison les détenues, légèrement vêtues, peuvent s'adonner au jeu du basket-ball en plein air. La musique est diffusée au quartier cellulaire. Pour celles qui vivent en commun il y a une chorale composée et dirigée uniquement par des détenues.

D) Le Centre-Ecole de Cermingen.

Le Centre-Ecole de OELMINGEN (Bas-Rhin) occupe une position avancée dans la nouvelle réforme pénitentiaire. L'établissement renferme des délinquants entre 18 et 25 ans, condamnés à plus d'une année de prison ou à la réclusion. Ce n'est que la clôture en fil de fer barbelé qui rappelle le caractère pénitentiaire;

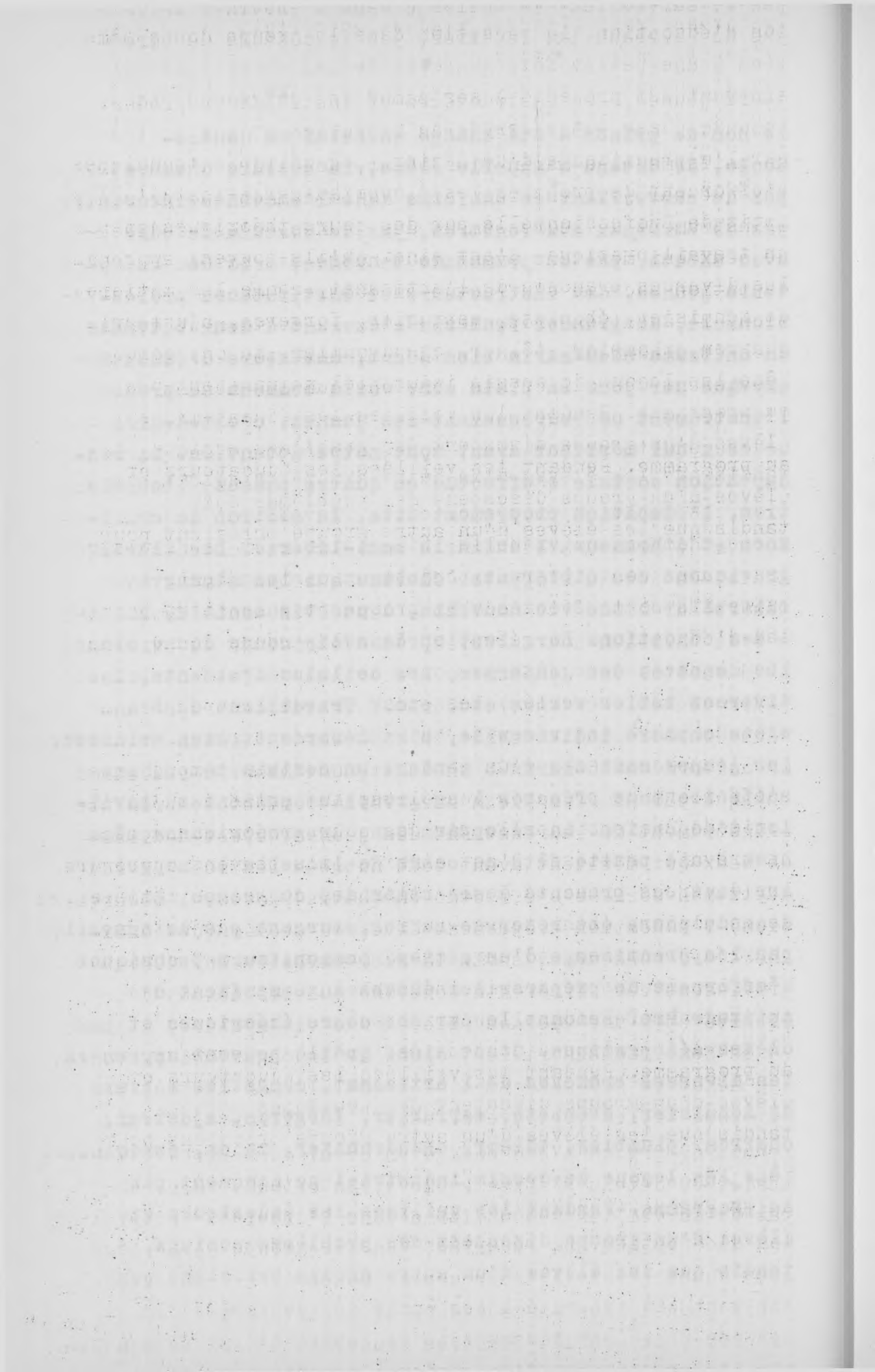
... les autres éléments de la situation ...
... dans le cas d'une telle situation ...
... les autres éléments de la situation ...
... dans le cas d'une telle situation ...
... les autres éléments de la situation ...
... dans le cas d'une telle situation ...
... les autres éléments de la situation ...
... dans le cas d'une telle situation ...
... les autres éléments de la situation ...
... dans le cas d'une telle situation ...

... les autres éléments de la situation ...
... dans le cas d'une telle situation ...
... les autres éléments de la situation ...
... dans le cas d'une telle situation ...
... les autres éléments de la situation ...
... dans le cas d'une telle situation ...
... les autres éléments de la situation ...
... dans le cas d'une telle situation ...
... les autres éléments de la situation ...
... dans le cas d'une telle situation ...
... les autres éléments de la situation ...
... dans le cas d'une telle situation ...

... les autres éléments de la situation ...

... les autres éléments de la situation ...
... dans le cas d'une telle situation ...
... les autres éléments de la situation ...
... dans le cas d'une telle situation ...
... les autres éléments de la situation ...
... dans le cas d'une telle situation ...
... les autres éléments de la situation ...
... dans le cas d'une telle situation ...
... les autres éléments de la situation ...
... dans le cas d'une telle situation ...

le nom de prison a été changé en celui de Centre-Ecole, le détenu s'appelle élève, la cellule chambre, pas de surveillant en uniforme dans l'enceinte intérieure, pas de barreaux aux fenêtres, pas de costume de bure avec sabots, pas de promenade en ronde, mais des éducateurs jeunes, des instructeurs et instituteurs professionnels, de grandes fenêtres s'ouvrant à deux battants, un uniforme bleu-marin bien séant, une heure d'éducation physique par jour en plein air; voilà comment se présente l'instrument de redressement des jeunes, c'est-à-dire de ceux qui méritent avant tout notre attention. La réadaptation sociale s'effectue en quatre phases; l'observation, l'éducation proprement dite, la section de confiance et d'honneur et enfin la semi-liberté. Les élèves gravissent ces différents échelons qui les mènent à la liberté et à une vie nouvelle, à une vie sociale, adaptée à des conditions normales, après avoir connu les violons, les menottes des gendarmes, les cellules d'attente, les diverses tables vertes etc. etc. Travaillant dans une vaste chambre individuelle, bien décorée et bien éclairée, les jeunes sont observés pendant un certain temps, ensuite ils sont affectés à un groupe et passent au pavillon d'éducation. La réception dans le groupe donne même lieu à une petite fête au cours de laquelle le nouvel arrivant est présenté à ses camarades du groupe. La seconde phase est réservée au redressement par le travail, par l'apprentissage d'un métier. Des moniteurs techniques s'efforcent de préparer les élèves au Certificat d'Aptitude Professionnelle par des cours théoriques et par un travail pratique. C'est ainsi qu'ils peuvent apprendre les diverses branches de l'artisanat, comme les métiers de menuisier, ébéniste, serrurier, forgeron, ajusteur, charron, plombier, tôleur, chaudronnier, maçon, cordonnier. Même les leçons de dessin industriel ne manquent pas au programme. Pendant les veillées les éducateurs et élèves d'un groupe discutent des problèmes sociaux, tandis que les élèves d'un autre groupe bricolent pour



le compte de la mutuelle, car il existe à OERMINGEN une coopérative régulière des élèves, dirigée et exploitée par eux-mêmes. Il s'y trouve même un conseil des élèves qui se réunit périodiquement pour délibérer sur les questions d'organisation les plus diverses afin de pouvoir soumettre des propositions à la direction.

La section de mérite et d'honneur comprend des éléments, de bonne conduite et amendés, ayant en grande majorité leur C.A.P. dans un des métiers énoncés ci-dessus. Dans le pavillon de confiance, l'éducateur lâche les brides et l'élève s'habitue à vivre de sa propre initiative. De nombreux privilèges lui sont alors consentis: chambres plus spacieuses et mieux meublées, lumière jusqu'à 22.30 hrs., réfectoire plus confortable et radio, tenue de sortie pour le dimanche, rémunération pour le travail, extension de la correspondance et du droit de visite en dehors du parloir, causeries, concerts, matchs de football contre des équipes du voisinage, promenades et excursions en compagnie de l'éducateur.

Le dernier échelon représente en quelque sorte une répétition générale avant les premiers pas d'homme libre. La section de semi-liberté rassemble les élèves de la section de confiance qui se trouvent à la veille de leur libération. Ceux-là sont placés chez des patrons et y travaillent comme ouvriers qualifiés pour leur propre compte. Il y en a à Strasbourg et à Nancy qui ne rentrent que le samedi pour repartir le lundi matin.

Un principe fondamental régit le Centre-Ecole; chaque minute de la journée est remplie par une activité et l'élève est occupé depuis sa levée, le matin, jusqu'au coucher, le soir.

C'est à Oermingen que le visiteur se rend compte de l'application du traitement aux jeunes, car ici il ne peut plus être question de peines ou d'exécution d'une condamnation. Ce traitement s'offre clairement dans sa gradation: l'observation, la rééducation et la réadaptation effective à la vie sociale.

le compte de la situation, car il relève à l'origine
une coopération volontaire des élèves, dirigés et épiés
les par eux-mêmes. Il n'y a donc rien de normal, non
plus que les élèves participent pour bénéficier de
les questions d'organisation des élèves. Les élèves
doivent participer aux propositions de la situation.
La mesure de l'élève et d'habiter l'élève.
Éléments, les élèves participent et travaillent, vivent en groupe.
certaines fois l'élève est en contact direct avec les
autres. Sans le soutien de l'élève, l'élève ne peut
pas vivre et l'élève s'adapte à vivre de sa propre
façon. Le soutien de l'élève est un soutien.
certaines fois l'élève est en contact direct avec les
autres. Sans le soutien de l'élève, l'élève ne peut
pas vivre et l'élève s'adapte à vivre de sa propre
façon. Le soutien de l'élève est un soutien.
certaines fois l'élève est en contact direct avec les
autres. Sans le soutien de l'élève, l'élève ne peut
pas vivre et l'élève s'adapte à vivre de sa propre
façon. Le soutien de l'élève est un soutien.
certaines fois l'élève est en contact direct avec les
autres. Sans le soutien de l'élève, l'élève ne peut
pas vivre et l'élève s'adapte à vivre de sa propre
façon. Le soutien de l'élève est un soutien.

E) Les chantiers extérieurs.

D'après une règle générale, les détenus de longues peines, n'ayant plus que 6 mois à subir, peuvent être employés à des travaux en dehors de l'enceinte de la prison. J'ai visité deux camps de travail extérieurs, l'un à Savigny s/Orge et l'autre à Liancourt. Les détenus y vivent presque en liberté, travaillent aux différents chantiers, mais mangent et couchent aux camps.

Cette formule allège la réadaptation du prisonnier avant sa libération intégrale.

VII.

Les services médicaux.

- - - - -

a) Généralités.

Le service médical et d'hygiène est extrêmement développé dans tous les établissements de détention français. Dans chaque maison d'arrêt il y a un médecin qui soumet le nouvel arrivant à un examen sérieux; il prend note de ses constatations et établit une fiche médicale qui suit le détenu pendant sa vie future en prison. A titre d'exemple je cite la prison des femmes de la PETITE ROQUETTE à Paris qui tient à la disposition de ses 450 détenues un médecin-chef et deux internes, lesquels viennent journellement s'occuper des femmes. A la Maison Centrale de MELUN nous constatons un service médical très bien organisé qui comprend, entre autres, une salle d'opération, une salle radiologique pour le dépistage antituberculeux, une salle de pansement et une infirmerie très salubre et très moderne. La maison de force de HAGUENAU dispose d'une infirmerie à trois sections, permettant de faire la sélection même entre les femmes malades. J'ai été surpris de trouver dans tous les établissements les instruments et les installations les plus modernes, et les infirmeries les mieux aménagées.

Chaque établissement est pourvu d'un cabinet du médecin-dentiste avec tous les instruments nécessaires à l'exercice de son art.

b) l'Hôpital Central de Fresnes.

Dans l'enceinte générale de la prison de FRESNES se trouve un double quartier, complètement isolé des autres immeubles. Ce quartier sert d'infirmerie centrale pour tous les établissements français. Elle est dirigée par un médecin en chef, assisté de plusieurs médecins et même de médecins spécialistes. Ces derniers ont à leur disposition une salle d'opération très bien outillée, des salles de pansement, une installation de stérilisation, une chambre noire avec appareils radiologiques de conception récente, ainsi que tous les appareils et instruments nécessaires à la chirurgie et à la médecine-générale. Les médecins sont assistés de plusieurs infirmiers qui sont de service jour et nuit. Les cellules, du quartier des hommes d'un côté et du quartier des femmes de l'autre côté, sont arrangées en chambres de malades. On y trouve des chambres destinées aux opérés graves et aux opérés légers, des chambres pour traitements spéciaux et des chambres pour reconvalescents.

L'hôpital central a sa propre cuisine et ses propres services généraux.

En résumé, on peut dire que l'infirmerie centrale de FRESNES est un hôpital ou une clinique si bien installé qu'on se croirait dans un hôpital ordinaire tout court.

c) Le Sanatorium de Liencourt.

Le sanatorium pénitentiaire de Liencourt est une formule des plus heureuses de l'administration pénitentiaire. L'établissement se trouve dans l'immeuble d'un ancien sanatorium privé, sur une hauteur boisée, en pleine campagne, à environ 70 km. de Paris. Il héberge environ 300 détenus hommes tuberculeux, rassemblés de

toutes les prisons françaises. Le sanatorium comprend 2 sections: la section des tuberculoses évolutives et la section des tuberculoses latentes. Les services médicaux sont dirigés par un médecin-chef pthysiologue, un médecin adjoint-ptysiologue, un professeur chirurgien, un chef de laboratoire, un aide de laboratoire; tous ces praticiens ont à leur disposition l'outillage le plus moderne pour appliquer leur science. Les interventions chirurgicales, comme la section des brides, pneumonectomie, pneumo-torax sont à l'ordre du jour. On voit de nouveaux opérés, gravement malades, couchés dans une chambre spacieuse et bien éclairée, sous la surveillance constante d'un médecin, on voit des convalescents se promener péniblement dans des salles communes et l'on constate la grande masse de malades occupés aux bricolages les plus divers. Aucun malade n'est astreint au travail; ils ont à leur disposition une grande bibliothèque et même des jeux. Une cuisine bien outillée fournit la nourriture qui est égale à celle des hôpitaux de Paris.

Les malades peuvent écrire et recevoir périodiquement les visites de leurs parents.

S'il n'y avait pas la clôture en fil de fer barbelé avec miradors et gardes, on aurait l'aspect très net d'un sanatorium ordinaire, tellement l'impression de l'établissement est favorable.

d) Les annexes psychiatriques.

L'institution nouvelle des annexes psychiatriques n'est pas encore généralisée. Ce n'est qu'un essai qui a été fait dans la maison d'arrêt de la PETITE ROQUETTE à Paris. L'annexe se trouve sous la direction d'une médecin-femme, spécialiste de la neuro-psychiatrie. C'est le personnel de l'établissement, en premier lieu l'assistante sociale et en second lieu les religieuses et les surveillants qui dirigent les femmes vers l'examen psychiatrique. L'annexe comprend un réfectoire,

nous les autres Français, le caractère complexe
 2-section: la section des laboratoires physiques et
 la section des laboratoires chimiques. Les services ad-
 ministratifs sont répartis sur un bâtiment central, les
 services de physique et de chimie sur des bâtiments
 un côté de l'avenue, un côté de l'avenue. Les
 services sont à leur disposition l'ensemble de
 leur matériel pour appliquer leur savoir. Les ser-
 vices administratifs, comme le service des études, les
 services, peuvent être à l'œuvre de jour, de nuit
 de certains postes, travaux réalisés, certains dans un
 chambre spéciale et dans d'autres, dans le laboratoire
 certains d'un bâtiment, on voit des installations de
 pouvoir bénéficier dans des salles communes et l'on
 connaît la grande salle de séances ouverte aux étu-
 diants les plus sérieux. Aucun matériel n'est réservé au
 et voir les ont à leur disposition une grande biblio-
 thèque et une salle de lecture, une grande salle de
 travail de recherche qui est celle à celle des autres
 de Paris.

Les salles peuvent être et recevoir plus
 facilement les visiteurs de toute nature.

S'il n'y avait pas la distance de 100 m. de
 l'édifice avec l'édifice de l'avenue, un accès l'aurait été
 est d'un caractère ordinaire, l'ensemble l'impression
 la l'édifice est l'édifice.

4) Les autres bâtiments

L'édifice comprend des salles polyvalentes
 pour servir les autres bâtiments. Le tout est un ensemble
 qui a été fait dans le cadre d'un plan de 1930.
 Le 2000 m. carrés. L'ensemble se trouve sur la distance
 d'une dizaine d'années, spécialement de la nature polyvalente
 d'un caractère de l'édifice, on peut dire
 l'édifice est une salle de travail pour les étudiants
 et les enseignants qui utilisent les locaux vers 1930.
 dans l'édifice. L'ensemble est un ensemble

une grande salle d'observation et des chambres individuelles. Sur un effectif général de la maison de 455 femmes j'ai constaté treize malades dans le stade d'observation; ce sont des débiles mentales, des pathologiques, des hystériques ou de simples surexcitées nerveuses.

On ne saurait méconnaître la grande valeur du dépistage des maladies mentales non seulement dans l'intérêt de l'organisation pénitentiaire, mais dans l'intérêt général de la justice.

VIII.

Le service social des Prisons.

Le 29 juin 1945 les portes des prisons furent ouvertes au service social et à l'heure actuelle on rencontre les assistantes sociales dans tous les établissements pénitentiaires français. Le service social est appelé à jeter le pont sur le fossé qui a été creusé entre le prévenu et son milieu familial à la suite de l'incarcération. C'est donc dès la première heure de l'admission du prévenu dans la maison d'arrêt que l'assistante sociale rend visite à celui-ci, s'entretient avec lui au sujet de son milieu et cherche à connaître les motifs profonds de son attitude antisociale, ayant donné lieu à l'infraction commise. Mais elle ne se borne pas à interroger le prévenu; dans la suite, elle se met en rapport avec sa famille et lui offre son aide. Après la condamnation, le service social suit le détenu dans sa vie future en prison. Dans les maisons de force, le dossier sociologique ainsi constitué par les assistantes sociales est d'une grande valeur pour l'observation et le traitement du sujet. Si ce dernier se trouve dans les conditions d'être proposé à la libération conditionnelle, c'est à nouveau l'assistante sociale qui établit une enquête sur le futur milieu en établissant les chances de réussite du libéré. La charge la plus lourde de l'assistante réside

une grande partie d'observation et de réflexion individuelle. On ne saurait cependant se dispenser de faire un effort conscient pour saisir les vérités que les observations nous fournissent. Les vérités que nous découvrons ne sont pas des vérités absolues, mais des vérités relatives à un certain état de connaissance. Elles sont donc susceptibles d'être corrigées ou complétées par de nouvelles observations et de nouvelles réflexions. C'est pourquoi il est si important de maintenir une attitude d'ouverture d'esprit et de ne pas se laisser aller à des jugements hâtifs. Il faut aussi être conscient de la limite de nos connaissances et de ne pas prétendre à une vérité définitive. Enfin, il est essentiel de partager nos découvertes avec les autres, car c'est par le dialogue et la discussion que nous pouvons mieux comprendre nos propres idées et celles des autres.

VIII

Le service social des prisons

Le service social des prisons a pour but de aider les détenus à surmonter les difficultés de leur vie et à se préparer à la réinsertion sociale. Il s'agit d'un travail complexe qui nécessite une approche globale et personnalisée. Les travailleurs sociaux des prisons doivent être capables d'écouter, de comprendre et de soutenir les détenus dans leur parcours de vie. Ils doivent aussi être en mesure de travailler en collaboration avec les autres professionnels de la prison, tels que les médecins, les psychologues et les éducateurs. Le service social des prisons est un domaine en constante évolution, car les besoins des détenus changent au fil du temps et de la culture. Il est donc essentiel de rester à jour sur les dernières recherches et pratiques en matière de service social des prisons. Enfin, il est important de ne pas perdre de vue que le service social des prisons est avant tout un service à l'humain, et que les détenus sont des personnes dignes de respect et de dignité.

dans le patronnage du libéré; elle s'occupe de lui la veille de sa libération et dès sa sortie de prison.

Je dois ajouter que les magistrats n'ont encore reconnu aucune entrave à l'instruction de l'affaire par le fait du fonctionnement du service social dans les maisons d'arrêt.

La complexité de la fonction de l'assistante sociale apparaît à première vue, si l'on considère les rapports variés qu'elle doit entretenir: a) rapports avec l'administration pénitentiaire, b) rapports avec le détenu, c) rapports avec la famille, d) rapports avec les employeurs, e) rapports avec les services de la Santé Publique, de l'assistance publique, des oeuvres charitables etc.

Il va de soi que les assistantes sociales doivent être à la hauteur de leur tâche après avoir joui d'une formation spécialisée.

La circulaire du 29 juin 1945 prévoit l'organisation du service social de la façon suivante:

- 1) une assistante sociale, inspectrice générale à l'Administration Centrale,
- 2) une assistante sociale, inspectrice régionale à chaque direction régionale,
- 3) une assistante sociale dans chaque établissement.

Si le service régional n'est pas encore entièrement organisé, le service local dans tous les établissements français est par contre en pleine fonction. Suivant l'importance de la prison, l'assistante sociale est engagée à titre principal ou à titre partiel.

Ceci dit, il y a pourtant lieu de faire remarquer qu'aux termes de la susdite circulaire, l'assistante sociale n'est pas seulement l'ange gardien des détenus, mais elle est également appelée à s'occuper du service social du personnel pénitentiaire.

Le fonctionnement du service social est un grand pas en avant dans la réforme générale de l'appareil

The page contains text that is either mirrored or bleed-through from the reverse side of the paper. The text is extremely faint and mostly illegible, appearing as vertical columns of characters that do not form recognizable words or sentences. The layout is organized into several distinct columns, suggesting a structured document like a list or a table of contents, but the specific content cannot be discerned.

pénitentiaire qui a pour but essentiel l'amendement et le reclassement social du condamné. Il faut que ce dernier ne se sente pas un réprouvé que la société ignore et rejette de son sein, mais qu'il reste un objet de préoccupation pour la société qui lui offre de nouveau une place parmi ses membres.

Sans service social pas de réforme!

IX.

La libération conditionnelle.

Le bénéfice de la libération conditionnelle du condamné et son application repose sur une législation de base du 14 août 1885. Elle peut être proposée en faveur des détenus ayant subi généralement ou la moitié ou les $\frac{2}{3}$ de leur peine; mais elle exclut les hommes condamnés aux travaux forcés. Par contre les femmes condamnées à cette dernière peine peuvent revendiquer le bénéfice de la libération avant terme. Depuis la loi du 6 juillet 1942 même les relégués peuvent être admis sous certaines conditions à la libération.

Il y a lieu de souligner que la loi distingue entre délinquants primaires et récidivistes; les premiers peuvent être admis à la faveur après avoir subi la moitié de la peine et les seconds seulement après avoir subi les $\frac{2}{3}$.

Chaque demande de libération conditionnelle doit être fondée sur le fait que le sujet dispose de ressources personnelles suffisantes pour lui permettre de subvenir à ses besoins dans la vie libre ou bien sur la production d'un certificat d'hébergement ou d'un certificat de travail émanant de simples particuliers, de sociétés industrielles ou de sociétés de patronage. La faveur de la libération est destinée à récompenser la bonne conduite pénitentiaire générale de l'impétrant; elle n'est donc accordée qu'après avoir constaté le bon comportement du détenu.

Le développement de la production industrielle est un processus complexe qui implique de nombreux facteurs. Il est essentiel de comprendre les dynamiques de ce secteur pour pouvoir intervenir efficacement. Les politiques publiques jouent un rôle crucial dans la stimulation de la croissance et dans la création d'emplois. Une approche intégrée, combinant des mesures de soutien financier, des investissements en infrastructures et des programmes de formation, est nécessaire pour maximiser les bénéfices de la révolution industrielle.

La production industrielle

La production industrielle est un processus complexe qui implique de nombreux facteurs. Elle est caractérisée par une forte spécialisation, une division du travail poussée et l'utilisation de machines et d'équipements sophistiqués. Ce secteur est au cœur de l'économie moderne et contribue de manière significative à la croissance et à l'emploi. Les entreprises industrielles doivent faire face à des défis tels que la concurrence internationale, les fluctuations des prix des matières premières et les exigences croissantes en matière de durabilité et de responsabilité sociale. Une gestion efficace et l'innovation sont donc indispensables pour assurer la pérennité et le succès de ces entreprises.

Il y a une grande variété de secteurs industriels, allant de l'agriculture à la haute technologie. Chaque secteur a ses propres caractéristiques et défis. Par exemple, l'industrie automobile est connue pour sa chaîne d'approvisionnement complexe et sa forte dépendance aux matières premières. À l'inverse, l'industrie pharmaceutique est caractérisée par des cycles de développement longs et des coûts de recherche et développement élevés. Les politiques publiques doivent être adaptées à ces spécificités pour soutenir efficacement le développement de chaque secteur. L'investissement dans la recherche et développement, ainsi que dans la formation de la main-d'œuvre, sont des éléments clés pour favoriser l'innovation et la compétitivité à long terme de l'industrie.

La demande d'admission au bénéfice de la libération conditionnelle est présentée d'office par le chef de l'établissement; l'initiative de cette demande réside dans ses attributions. Ainsi donc le directeur de l'établissement constitue un dossier de mise en liberté conditionnelle dès que le détenu aura rempli les conditions pour être admis à cette faveur et il entame la procédure de l'admission qui comprend 3 phases.

1re phase: Le directeur demande des renseignements à l'administration communale du dernier domicile du détenu, au Préfet du Département où se trouve le lieu d'hébergement, au Parquet du tribunal ou de la Cour ayant prononcé la condamnation et à la commission de surveillance de l'établissement. Après avoir reçu ces renseignements le directeur de l'établissement envoie le dossier avec son avis au directeur régional.

2e phase: Le directeur-régional prend l'avis du Préfet du Département dont dépend la commune où le détenu entend fixer sa résidence, ainsi qu'au Parquet du tribunal ou de la Cour ayant prononcé la condamnation et il adresse le dossier avec son avis motivé à l'administration centrale.

3e phase: L'administration centrale soumet le dossier à un comité de libération conditionnelle et, après avis de ce dernier organisme, le soumet à la décision du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

La décision ministérielle peut envisager trois solutions:

- 1) l'admission pure et simple,
- 2) l'ajournement à date fixe ou non,
- 3) le rejet avec faculté de ressaisir l'administration centrale après le délai d'une année.

L'admission à la libération conditionnelle comprend les formalités suivantes: a) un carnet de libération contenant les conditions générales et particulières, le texte de la loi, une copie de l'arr. ministériel, et le procès-verbal de la libération, est établi au nom du

La demande d'admission au statut de la région
est soumise à l'administration par le chef
de l'établissement. L'initiative de cette demande
peut émaner de l'administration ou de l'établissement.
L'admission est accordée par le ministre de l'Éducation
après avis du conseil de la région.

Le statut de l'établissement est déterminé
par le conseil de la région. Le statut est
approuvé par le ministre de l'Éducation.
Le statut est révisé par le conseil de la région
après avis du ministre de l'Éducation.

Le statut de l'établissement est révisé
par le conseil de la région. Le statut est
approuvé par le ministre de l'Éducation.
Le statut est révisé par le conseil de la région
après avis du ministre de l'Éducation.

Le statut de l'établissement est révisé
par le conseil de la région. Le statut est
approuvé par le ministre de l'Éducation.
Le statut est révisé par le conseil de la région
après avis du ministre de l'Éducation.

Le statut de l'établissement est révisé
par le conseil de la région. Le statut est
approuvé par le ministre de l'Éducation.
Le statut est révisé par le conseil de la région
après avis du ministre de l'Éducation.

libéré, b) la décision ministérielle et la levée d'écrou sont notifiées au libéré avec un certain caractère solennel et le livret de libération lui est remis, c) le libéré est placé sous l'autorité et la surveillance d'un comité d'assistance et de placement de libérés, qui a pour mission de contrôler et de surveiller l'individu et d'aviser le Ministre de la Justice de la non-observation des conditions de la libération. La révocation de la libération conditionnelle peut être décidée par le Ministre.

La libération conditionnelle décidée par le Gouvernement n'interrompt pas la peine que le détenu continue à subir en liberté, laquelle a toujours un caractère restreint. Les effets de la libération cessent à la fin de la durée de la peine.

Au Grand-Duché de Luxembourg le même principe et les mêmes règles de la libération provisoire sont établis dans l'art. 100 du Code pénal; cette procédure n'est pourtant que très peu en usage. Par contre d'après les errements établis, les Parquets peuvent suspendre l'effet de la peine si le condamné a subi les 3/4 de sa peine et a fait preuve de bonne conduite et de bonne volonté. Cette suspension de la peine peut être révoquée jusqu'à la prescription. Il en résulte que l'individu libéré conditionnellement se trouve plus longtemps sous l'autorité du Parquet.

X.

L'Oeuvre de Ste. Marie-Madeleine.
 - - - - -

L'admission à la liberté conditionnelle est certes une grande faveur, mais pour l'obtenir le condamné doit produire un certificat de travail et d'hébergement. Que font les détenus et notamment les femmes qui, pour une cause ou une autre, n'ont pas l'occasion de se procurer ce certificat ?

Un dominicain, le Père Courtois, a trouvé la

réponse. Dans un château historique à la Ferté-Viedam (Eure et Loire) il a installé un refuge pour accepter les femmes libérées sous condition et n'ayant pas trouvé un autre hébergement. Il les y accueille, elles et leurs petits enfants, et les prépare succinctement à la liberté absolue. Les femmes, venant des maisons centrales, logent à deux ou à 3 dans des chambres confortables, bien arrangées et décorées, travaillent dans de grands ateliers et mangent à la table commune de la maison. Cette table réunit dans un même réfectoire l'inspirateur de l'oeuvre, ses collaborateurs, ses assistantes sociales, ses infirmières, ses instructrices et toutes ses protégées qui étaient au nombre de 80 lors de ma visite. Les femmes sont occupées aux travaux les plus divers depuis les travaux de cuisine et de ménage jusqu'à la couture et la confection industrielle. Deux assistantes sociales ont à coeur de leur ouvrir le monde en établissant des relations en vue de leur placement qui sera fait directement et sans autre intermédiaire.

Pendant leur séjour dans le refuge les femmes sont astreintes à un règlement d'ordre intérieur, mais jouissent au surplus d'une liberté relative. Il est tenu à leur nom un dossier contenant les indications sommaires de leurs aptitudes professionnelles, mais aucune note de leur condamnation ou de la peine. Une fiche médicale est remplie pour chaque pensionnaire et il est pris soin de leur santé et de leur hygiène. Sur le produit de leur travail les femmes touchent un pécule disponible et à titre de récompense des gratifications.

Afin d'alléger les conditions de ravitaillement une ferme est rattachée à l'oeuvre et exploitée par les libérées.

L'initiative du Père Courtois mérite la plus grande attention. Elle forme le trait d'union entre la captivité et la liberté intégrale; elle comble l'abîme qui effraye le libéré à sa sortie de prison et régularise la situation la plus critique de l'homme rendu

réponse. Dans un certain historique à la lettre-Visage
(sans de faire) il a travaillé un temps pour quelques
les langues libérées sous condition de l'événement par l'État
en autre dérogation. Il les y accablait, elles se font
partie intégrante, et les langues travaillaient à la libération
évoluer. Les langues, venant des langues étrangères,
légère à leur en à l dans les langues étrangères
étrangères et étrangères, travaillant dans les langues étrangères
et venant à la table comme de la maison. Elles font
répondre dans un être historique l'empire de l'État
des civilisations, des civilisations nouvelles, des langues
autres, des civilisations et toutes les langues
étaient au nombre de 20 lors de sa visite. Les langues
sont complètes aux langues les plus diverses depuis les
travaux de langue à la langue l'État de la langue et de
l'État historique. Elles ont travaillé ensemble dans
à leur en leur travail la langue en travaillant les langues
lignes en leur en leur travail les langues travaillant
et dans leurs civilisations.

venant leur travail dans la langue les langues
sont entrées à un moment l'ordre historique, elles
travaillant en langue à une libération. Il est venu
à leur en leur travail les langues travaillant ensemble
de leurs langues travaillant, elles ont travaillé
leur civilisation et de la langue. Les langues travaillant
travaillant pour langues travaillant et il est venu
de leur travail et de leur travail. Les langues travaillant
travaillant les langues travaillant en langue travaillant et
travaillant les langues travaillant.

elles ont travaillé les langues travaillant
légère une langue est travaillant à l'œuvre et travaillant
des langues.

l'initiative de leur langue travaillant la
leur grande attention. Elle forme le travail à l'œuvre
la capitale et la libération travaillant, elle travaille
selon qui travaille la libération à la langue de l'État
régulation la libération la langue travaillant de l'œuvre

à la société.

Le Père Courtois nourrit le projet de création d'une maison semblable destinée aux hommes libérés. Cette réalisation serait non seulement une oeuvre utile à la formation future du libéré, mais surtout une arme tranchante dans la lutte contre la récidive.

L'esprit de l'oeuvre de Ste. Marie-Madeleine de la Ferté-Viedam constitue un progrès remarquable dans l'évolution future de la science pénitentiaire.

XI.

Les services de la Préfecture de Police.

Il échet de dire un mot au sujet des institutions de la Préfecture de Police de Paris, en tant que ces institutions régissent la répression des crimes et délits.

a) Le Dépôt.

Le dépôt est la maison de passage de la police parisienne. Il est administré et géré par des services de la Préfecture et se trouve installé au Palais de Justice même. La surveillance dans le quartier des hommes est exercée par des fonctionnaires de la Préfecture et dans la section des femmes par des religieuses. Le régime est entièrement cellulaire. Les détenus quittent le dépôt après notification du mandat de dépôt, pour être dirigés sur une maison d'arrêt de Paris.

b) Les services de l'identité judiciaire.

Toutes les personnes incarcérées au dépôt sont soumises à l'identité judiciaire, même si elles ne se trouvent pas encore sous le coup d'un mandat de dépôt. Ces services sont installés dans le palais de justice au-dessus du dépôt. Le détenu passe par les services de la mensuration, de la dactyloscopie, de la photo et des sommiers judiciaires. Un dossier complet est établi à son sujet qui contient le signalement des-

Le fait de donner naissance à un être humain est un événement qui a des conséquences juridiques importantes. C'est pourquoi la loi a prévu des dispositions particulières pour protéger l'intérêt de l'enfant et de la société.

Il est donc essentiel de connaître les règles qui régissent la filiation, c'est-à-dire la relation juridique qui lie un enfant à ses parents.

II.

Les services de la filiation de l'Etat ont pour mission de garantir la sécurité juridique des citoyens en matière de filiation. Ils assurent la régularité des actes de naissance et de mariage, et veillent à ce que les droits de l'enfant soient respectés.

1) la filiation

La filiation est le lien juridique qui relie un enfant à ses parents. Elle est établie par la loi, et a des conséquences importantes sur le statut de l'enfant. Elle détermine notamment ses droits de succession et ses obligations alimentaires.

2) Les services de la filiation de l'Etat

Ces services ont pour mission de garantir la sécurité juridique des citoyens en matière de filiation. Ils assurent la régularité des actes de naissance et de mariage, et veillent à ce que les droits de l'enfant soient respectés.

criptif, les marques particulières, les empreintes digitales et les mesures osseuses. Ce dossier est classé dans le fichier central. *

c) L'Hôpital St. Lazare.

Construit sur l'emplacement de l'ancienne prison St. LAZARE, l'institution est une formule nouvelle dans l'exécution de la loi sur l'exercice de la prostitution; elle est à la fois prison, maison d'arrêt et hôpital. L'établissement, de construction récente et d'installation très moderne et hygiénique, distingue trois sections:

1) Le centre d'accueil et d'admission qui accepte les prostituées rafflées dans les rues de Paris pour les astreindre à un examen médical; ces femmes n'ont commis aucune infraction et sont retenues au centre d'accueil jusqu'au résultat des analyses bactériologiques; si elles sont reconnues non contagieuses elles sont mises en liberté, mais dans le cas contraire elles sont retenues dans l'hôpital.

2) L'hôpital renferme les prostituées de Paris, trouvées atteintes d'une maladie spécifique contagieuse; elles y sont astreintes au traitement. Mais il arrive qu'une femme est trouvée en infraction de la loi sur la prostitution de 1946, (racolage sur la voie publique). Si cette femme est malade elle peut, en cas de condamnation, purger sa peine dans l'hôpital, pendant son traitement. A cet effet l'administration pénitentiaire a établi un greffe judiciaire dans l'hôpital et y a délégué un greffier-comptable et plusieurs surveillantes pour régulariser l'écrou des femmes purgeant leurs peines.

3) La troisième section représente le dispensaire ouvert aux prostituées soumises à la réglementation des services de la Santé Publique. Elles sont obligées de s'y soumettre périodiquement à un examen médical.

A ces trois institutions de police est attaché un dispensaire public, permettant à tout homme

origines, les causes particulières, les circonstances
différentes et les autres éléments. On devrait en tirer
dans le dossier médical.

2) L'histoire de la maladie

On doit en faire l'histoire de la maladie
en commençant par les premiers symptômes et en
suivant leur évolution jusqu'à la fin. On doit en
faire l'histoire de la vie présente, selon l'ordre
et l'importance de l'établissement, de la construction
et de l'installation des machines et des appareils.
C'est la partie la plus importante.

3) On doit en faire l'histoire de la maladie
en commençant par les premiers symptômes et en
suivant leur évolution jusqu'à la fin. On doit en
faire l'histoire de la vie présente, selon l'ordre
et l'importance de l'établissement, de la construction
et de l'installation des machines et des appareils.
C'est la partie la plus importante.

4) On doit en faire l'histoire de la maladie
en commençant par les premiers symptômes et en
suivant leur évolution jusqu'à la fin. On doit en
faire l'histoire de la vie présente, selon l'ordre
et l'importance de l'établissement, de la construction
et de l'installation des machines et des appareils.
C'est la partie la plus importante.

5) On doit en faire l'histoire de la maladie
en commençant par les premiers symptômes et en
suivant leur évolution jusqu'à la fin. On doit en
faire l'histoire de la vie présente, selon l'ordre
et l'importance de l'établissement, de la construction
et de l'installation des machines et des appareils.
C'est la partie la plus importante.

6) On doit en faire l'histoire de la maladie
en commençant par les premiers symptômes et en
suivant leur évolution jusqu'à la fin. On doit en
faire l'histoire de la vie présente, selon l'ordre
et l'importance de l'établissement, de la construction
et de l'installation des machines et des appareils.
C'est la partie la plus importante.

et à toute femme de se faire traiter gratuitement d'une affection spécifique.

XII.

Appréciations pratiques.

La conception exclusivement punitive est définitivement subordonnée à la conception sociale.

L'administration française s'est laissée guider par ce principe. En premier lieu elle a songé à la formation de son personnel. La science pénitentiaire est un art et il faut des hommes de l'art pour l'appliquer. Le fonctionnaire de l'administration pénitentiaire doit d'abord savoir qu'il est appelé à donner le bon exemple, ensuite il doit posséder les éléments de pédagogie et de psychologie nécessaires pour lui permettre de reconnaître et de traiter l'homme qui lui est confié. La formation professionnelle du personnel pénitentiaire est donc d'une importance primordiale.

L'administration pénitentiaire doit connaître le condamné qui lui est confié. Elle doit recueillir sur son comportement tous les renseignements possibles qui lui sont fournis d'abord par le Parquet, ensuite par le service social.

Le condamné doit être redressé, il doit être dépouillé de tout ce qu'il y a d'antisocial en lui et il doit être préparé, réadapté à la vie libre. Comment arrivera-t-on à obtenir ce résultat si le libéré sort de la prison sans avoir le moyen de gagner honnêtement sa vie. Le régime pénitentiaire doit donc s'efforcer à enseigner au détenu le métier qui lui convient le plus. Les principes de la sélection et de la progressivité doivent prédominer dans les efforts de réforme modernes. Dans tous les établissements, l'administration française respecte ces deux principes et s'efforce à éviter que la personnalité du détenu ne s'efface entièrement devant le régime appliqué.

et à toute l'œuvre de sa haute fonction
une attention particulière.

III.

Appréciation préliminaire.

La commission a examiné avec
 attention les propositions de
 l'Administration française et
 celles de la Belgique. Le résultat
 de son examen est le suivant. La
 commission a constaté que les
 propositions de la Belgique sont
 en général plus complètes et
 plus précises que celles de
 la France. Elle a également
 constaté que les propositions
 de la Belgique sont plus
 adaptées à la situation
 économique et sociale de ce
 pays. Elle a donc recommandé
 à l'Administration française
 d'adopter les propositions
 de la Belgique, tout en
 apportant quelques modifications
 de détail. Elle a également
 recommandé à l'Administration
 belge d'adopter les propositions
 de la France, tout en
 apportant quelques modifications
 de détail. Elle a enfin
 recommandé à l'Administration
 française et belge de se
 mettre d'accord sur les
 points qui restent en
 suspens.

L'observation faite en cellule pendant une assez longue période, doit aider l'administration à faire la sélection. Mais cette observation individuelle, en isolement complet, n'est-elle pas un moyen de sélection dangereux ? Ne risque-t-on pas à méconnaître le vrai visage de l'observé ou encore ne crée-t-on pas des hypocrites. A mon avis la sélection se ferait plus aisément et d'une manière beaucoup plus naturelle sur l'individu se trouvant en collectivité et dans l'exercice de ses occupations quotidiennes. Je m'imagine qu'une femme se trouvant en isolement cellulaire, soumise à des conversations journalières avec éducatrices, psychologues, médecins et même directeurs de prison, doit se sentir glorifiée et intéressante et accepte ou se crée une personnalité d'un niveau très élevé qui réellement ne lui convient pas.

Par la création du service social des prisons, la famille du détenu peut être sauvée et ne risque plus de souffrir socialement par le fait de l'incarcération du chef de famille.

Les portes des prisons françaises sont ouvertes aux services médicaux et notamment aux psychiatres. Il est connu que le criminel, le délinquant qui a dévoilé son caractère, ses sentiments et ses tendances antisociaux, en commettant le crime ou le délit, est un être psychiquement anormal. Il me semble donc d'une grande importance de connaître les causes profondes de cette anomalie, soit accidentelle, soit fonctionnelle. C'est aux psychiatres qu'incombe ce travail. L'établissement d'une annexe psychiatrique dans une prison de femmes ne peut être qu'un essai ; mais les résultats obtenus doivent pouvoir justifier la création d'autres centres psychiatriques.

L'administration française est très attentive à la rééducation des adolescents, c'est-à-dire des condamnés ayant l'âge de 18 à 25 ans. C'est parmi eux que se recrute et se forme la légion des récidivistes, des délin-

L'observation faite au cours de ces
 deux longues années, dans les administrations
 de la région, mais cette observation
 ne nous a pas permis, nous ne pouvons
 pas dire que nous ayons pu constater
 une dégradation de la situation
 économique de la région, au contraire
 nous constatons que la situation
 économique de la région est en
 constante amélioration, ce qui est
 dû à la mise en œuvre de la
 politique économique de la région
 qui a permis de développer
 l'industrie et le commerce
 de la région, ce qui a permis
 de créer de nombreux emplois
 et de relever le niveau de
 vie de la population de la
 région.

quants professionnels. Tout le mal que le jeune délinquant ne connaît pas encore, il l'apprendra en prison. Comme l'homme n'est pas entièrement laissé à ses tares, il est influençable par tout ce qui l'entoure et il faut de toute façon le séparer des vieux chevaux de retour de la prison et le faire bénéficier d'une éducation appropriée.

La maison d'arrêt ne doit jamais être un instrument de torture. Ses cellules doivent être confortables et spacieuses, raccordées à l'égout et à la conduite d'eau et elles doivent répondre aux règles élémentaires de l'hygiène et de la salubrité.

En appliquant la conception sociale de la réforme pénitentiaire, il faut bien se garder de l'exagération de toutes les suggestions prédécrites, puisque c'est l'exagération qui produit les effets les plus néfastes sur le travail rééducatif.

Je ne veux pas parler de réforme des services pénitentiaires luxembourgeois, mais je me permets de préconiser son adaptation aux conceptions contemporaines. Nous avons abandonné l'idée pénale, purement répressive, et nous avons accepté, sur tout depuis la libération, l'élément essentiellement social. Pour réussir dans cette voie, il nous faut avant tout un cadre de personnel intelligent et conscient de ses responsabilités. Les fonctionnaires et agents de l'administration pénitentiaire sont certes de très bonne volonté et ils connaissent à fond leurs règles de service et leur consigne; ce qui leur manque, c'est le sentiment intellectuel, l'âme de l'éducateur dans le traitement des détenus. Il y aurait lieu de leur enseigner les nouvelles tendances psychologiques et pédagogiques dans la rééducation du détenu et il faut qu'ils apprennent la "science" pénitentiaire de la bouche de médecins, de psychiatres, de juristes et de fonctionnaires qualifiés. Je me permets donc de proposer au Gouvernement luxembourgeois d'astreindre le personnel à un cours de formation théorique et de charger un fonc-

tionnaire qualifié de leur éducation pratique.

Le redressement des délinquants ne peut se faire qu'en connaissance de tous les renseignements relatifs au fait délictueux posé par eux. Les Parquets de la Cour et des tribunaux devraient donc automatiquement fournir à l'administration pénitentiaire tous les renseignements requis soit en lui communiquant le dossier, soit en lui soumettant une copie du jugement, ainsi que l'extrait du casier judiciaire.

L'introduction des services sociaux dans les prisons est une conséquence immédiate de l'acceptation de la conception sociale de la peine. Je me permets de suggérer l'organisation d'un service social des Prisons, et d'insister sur cette suggestion, afin d'une part d'alléger le sort du détenu, de sa famille, de ses enfants et d'autre part de recueillir les renseignements voulus sur son milieu social.

Le régime pénitentiaire luxembourgeois devra être établi sur un terrain plus scientifique. La collaboration d'un médecin-psychiâtre, établissant un service de recherches psychiatriques et médico-psychologiques ainsi qu'un service d'anthropologie me semble de toute nécessité.

Sur la base des renseignements obtenus et des constatations scientifiques faites, le redressement du condamné doit prendre des formes concrètes. L'administration luxembourgeoise doit songer à faire la sélection, c'est-à-dire à former des groupes, à isoler ces groupes les uns des autres et à faire jouir les détenus de la progressivité du traitement et de ses avantages. Des sections d'apprentissage doivent être établies dans nos ateliers pénitentiaires; ces centres d'apprentissage doivent être placés sous l'autorité et la direction d'instructeurs professionnels qui ne font pas défaut parmi le personnel. Ensuite le détenu doit être traité individuellement. Il doit être observé pendant toute la durée de la peine et les résultats des observations doivent être

tionnelle qualifié de leur éducation physique.

La rééducation des déficients ne peut se faire qu'en connaissance de leur état psychologique et physique. On ne peut leur faire bénéficier de leur état de la Cour et des services de rééducation sans connaître leur état psychologique et physique. Les services de rééducation doivent être adaptés à leur état psychologique et physique. Les services de rééducation doivent être adaptés à leur état psychologique et physique.

L'insuffisance des services de rééducation dans les prisons est une conséquence inévitable de l'absence de la coopération sociale de la prison. Le service de rééducation doit être adapté à l'état psychologique et physique des détenus. Le service de rééducation doit être adapté à l'état psychologique et physique des détenus. Le service de rééducation doit être adapté à l'état psychologique et physique des détenus.

Le service de rééducation doit être adapté à l'état psychologique et physique des détenus. Le service de rééducation doit être adapté à l'état psychologique et physique des détenus. Le service de rééducation doit être adapté à l'état psychologique et physique des détenus. Le service de rééducation doit être adapté à l'état psychologique et physique des détenus.

Sur la base des renseignements obtenus, les services de rééducation doivent être adaptés à l'état psychologique et physique des détenus. Les services de rééducation doivent être adaptés à l'état psychologique et physique des détenus. Les services de rééducation doivent être adaptés à l'état psychologique et physique des détenus. Les services de rééducation doivent être adaptés à l'état psychologique et physique des détenus.

consignés périodiquement sur une fiche d'observation. Les directeurs des établissements doivent connaître à fond chaque individu qui leur est confié, ils doivent s'intéresser à lui, ils doivent le suivre dans toutes les étapes de son traitement éducatif et ils doivent prendre soin de sa préparation pour la vie libre.

L'Etat luxembourgeois a à sa disposition la Colonie Agricole de Givenich, prison sans barreaux, dotée des ateliers les mieux outillés. Je me permets de proposer l'installation d'un centre d'apprentissage pour jeunes criminels ou délinquants entre l'âge de 18 et 28 ans. Ce centre devra fonctionner à l'écart de la ferme proprement dite. Les jeunes gens devront être confiés à des éducateurs, sinon au moins à des gardiens très qualifiés et très dévoués. Toutes leurs journées devront être organisées et ils doivent même être occupés pendant les soirées.

L'ordre et la discipline doivent être respectés dans nos établissements, tant par les détenus que par les agents du personnel; ces derniers constitueront un corps d'élite appelé à agir sur les détenus par l'exemple d'une conduite irréprochable et d'une tenue impeccable.

D'après la conception française une prison ne doit jamais perdre son caractère de pénitencier; elle doit constamment être un enclos, solidement isolé de l'extérieur par un mur ou une clôture en fil de fer barbelé. Ce principe est partout rigoureusement observé; même le centre-école d'Oermingen, une des plus récentes réalisations de l'administration française, ainsi que le sanatorium de Liencourt connaissent la clôture, empêchant toute évasion. Les services pénitentiaires français déclinent l'idée d'une prison libre, d'une prison sans barreaux, par respect d'une des fonctions de la peine qui a pour but principal de protéger la société contre les mauvais instincts du délinquant. Conception qui me

consigne par conséquent sur une zone d'observation.
 Les directeurs des établissements doivent connaître
 à tout moment l'état des lieux. Ils
 doivent à l'occasion de leur visite de
 sans oublier les étapes de son traitement médical et
 ils doivent prendre soin de sa préparation pour la vie
 future.

Il faut également à sa disposition la
 délicate tâche de diriger, selon son pouvoir,
 contre les maîtres les mieux outillés. Le cas échéant
 de proposer l'installation d'un centre d'apprentissage
 pour jeunes criminels ou délinquants entre l'âge de 16
 et 20 ans de centre devra fonctionner à l'écart de la
 zone d'observation dite. Les jeunes gens devront être
 soumis à des exercices, ainsi qu'à des
 les questions de leur dévouer leurs forces physiques
 doivent être examinées et les résultats mis à jour
 les pendant les visites.

L'ordre et la discipline doivent être
 les dans les établissements, tant par les détenus que
 par les agents du personnel des services pénitentiaires.
 tout en cours d'une visite et sur les lieux par
 l'exemple d'une conduite irréprochable et d'une tenue
 impeccable.

Après la commission théorique des
 en doit jeter leurs yeux sur les pénitentiaires. Ils
 les concernant sur les lieux, solidement établis et
 doivent par ailleurs se rendre en lieu de leur
 les de principe qui peuvent être observés.
 que le centre soit à l'essai, que des plans
 réalisation de l'installation proposée, ainsi que
 le caractère de l'installation proposée. La visite, qui
 doit être faite par les services pénitentiaires dans la
 bâtiment à l'essai et selon leurs plans, dans un lieu
 particulier, par exemple à une des sections de
 qui a pour but principal de montrer la possibilité
 les services pénitentiaires de l'établissement.

paraît pleinement justifiée, puisqu'un sujet amendable peut être aussi bien rééduqué derrière les barreaux qu'en liberté. Si la solution de "l'emprisonnement en liberté" peut être favorable à certains pays, présentant une grande superficie non habitée, elle est par contre à rejeter pour les pays à population dense de l'Europe occidentale et elle n'est nullement recommandable aux petits pays, calés entre les grands.

La maison d'arrêt doit subir l'isolement complet. A l'instar des errements français toutes les visites aux prévenus devraient être sujettes à autorisation spéciale de la part du magistrat instructeur ou du Parquet, même celles de la police. D'autre part le droit sacré de la défense doit garantir l'accès libre aux avocats.

Enfin les maisons d'arrêt doivent être l'hôtel meublé du Parquet. La maison d'arrêt de Diekirch remplit à ce sujet toutes les conditions requises. Mais, les autres maisons d'arrêt doivent avoir des cellules plus accueillantes et à l'abri de tout reproche au point de vue hygiénique. Il est vrai que ce résultat ne peut être obtenu que par la construction d'un nouvel immeuble servant de maison d'arrêt et de correction. Le budget de l'Etat ne pourra peut-être pas supporter cette dépense élevée, mais un plan de construction pourra être établi de façon à pouvoir échelonner ce travail sur 10 ou même 15 années. Ce plan de construction permettra d'utiliser à fond le travail des ateliers pénitentiaires et même la main-d'oeuvre pénale. Cette question remonte à plus de 40 ans, mais elle n'a pu trouver de solution. A l'heure actuelle, elle se pose de nouveau et l'Etat luxembourgeois qui est connu pour ses tendances sociales, doit trouver une solution équitable.

Mais avant tout nous ne devons pas oublier que la société demande à être protégée contre les mauvais instincts du délinquant. Combien de crimes ont été commis au Grand-Duché par des repris de justice

certains renseignements juridiques, toujours en objet sans-
cette pour être aussi bien théorique que pratique. Les par-
tisans du libéralisme de la solution de l'espérance-
c'est-à-dire de la liberté pour être favorable à certains pays,
présentent une grande supériorité non dénie, elle est
par exemple à rejeter pour les pays à population dense
de l'Europe occidentale et elle n'est nullement ration-
nelle aux Antilles, dans notre pays.

La maison d'arrêt doit être l'élément
principal de l'insécurité française. Les pays les
plus riches ont toujours été les plus favorables à la liberté
et certains de la part de certains instruments au
au contraire, dans celui de la police. L'heure est
deuxième de la délinquance doit garantir l'ordre et
aux autres.

Enfin les maisons d'arrêt doivent être l'
élément principal de l'insécurité. La maison d'arrêt de Brest
traverse à ce sujet toutes les conditions requises. Mais,
les maisons d'arrêt doivent avoir des cellules
plus nombreuses et à l'heure de leur réparation en fait
de vos règlements, il est vrai que ce résultat se peut
être obtenu que par la construction d'un nouvel in-

terdit certains de ces d'arrêts et de construction. La
budget de l'Etat ne peut pas être pas supporter cette
dépendance élevée, sans un plan de construction pour
être établi de façon à pouvoir débloquer ce travail
qui ne nous est pas. Ce plan de construction par-

tenir et nous la plus-dépendance de ces questions
tenues à l'heure de la loi, mais elle n'a pu trouver sa
solution à l'heure actuelle, elle ne peut se trouver
et l'Etat interviendrait qui est connu pour les tentatives
sociales, mais trouver une solution juridique.
C'est avant tout nous ne devons pas oublier
par la sécurité basée à être protégée contre les
autres questions de sécurité. Certain de ceux qui
est possible au grand-début par des types de justice

pour couronner, si je peux m'exprimer ainsi, leur carrière de récidiviste. La récidive n'est pas toujours le fruit d'un régime pénitentiaire défectueux, mais la manifestation d'anomalies psychiques chez des êtres humains déficients. Ce n'est qu'une législation sur la défense sociale, permettant la claustration et l'obligation à un travail sérieux d'une catégorie de récidivistes, de vagabonds, de prostituées et d'ivrognes qui pourra efficacement protéger la société contre ces asociaux. Cette législation existe en Belgique depuis 15 ans et elle a porté ses fruits dans l'ensemble des questions sociales qui intéressent la nation.

D'autre part il n'est rien fait pour prévenir les crimes et délits. Nous ne connaissons pas le redressement des défauts de caractère de ceux qui présentent une tendance, une prédisposition pour la délinquance. Il n'est rien fait pour ceux qui sont rendus à la liberté après avoir subi leurs peines. A l'instar d'autres pays nous devrions avoir un Office de Réadaptation Sociale qui suit les libérés dans leur nouvelle vie, qui les patronne et les surveille dans leur nouvelle carrière.

En réadaptant le détenu et en guidant le libéré dans sa vie future nous effectuerons le plus grand travail dans la prévention des crimes et délits.

11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

I.

L'enfance inadaptée en France
-----1. Généralités:

Le docteur LAGACHE qualifie d'inadapté un enfant, un adolescent ou plus généralement un jeune de moins de 21 ans que l'insuffisance de ses aptitudes ou les défauts de son caractère mettent en conflit prolongé avec la réalité et les exigences de l'entourage à l'âge et au milieu social du jeune.

L'inadaptation peut être d'ordre familial, scolaire ou professionnel. Parmi les jeunes inadaptés on distingue trois catégories:

1) des malades : processus organiques, psychoses, névroses et troubles névrotiques, troubles du développement et syndromes pubertaires.

2) les déficients : infirmités psychiques et physiques, déficits moteurs, déficit du langage et arriération mentale ou intellectuelle.

3) les caractériels : troubles du caractère (troubles affectivo-moteurs, troubles différenciés du comportement social,) les troubles de la moralité, les types évolutifs des troubles de caractère et de la conduite.

Si l'on parle en France de l'enfance inadaptée on avance des chiffres, d'ailleurs non contrôlés. On parle de 10 000 gosses rôdant dans la banlieue parisienne sans feu ni toit, de 40 000 vagabonds mineurs en France et l'on estime à 1 000 000 le nombre de déficients sur 4 000 000 d'enfants français. Ce qui est vrai c'est que 27.638 enfants ont comparu en 1948 devant le juge des enfants, dont 5.698 devant les juges de

Paris.

Mais si l'on discute sur la délinquance juvénile et la prévention de cette délinquance on doit dire quelques mots sur les causes de cette inadaptation.

Ce sont en particulier :

a) les facteurs individuels : troubles de caractère, troubles psychiques congénitaux ou acquis, débilité mentale, séquelles de maladies affectant le système nerveux, retard scolaire;

b) la désunion du milieu familial qui peut être ouverte (abandon, divorce, séparation, querelles) ou cachée (mécontentement, camouflée vis-à-vis de l'extérieur, mais provoquant des tensions vivement ressenties par l'enfant) d'où résulte le plus souvent un fort sentiment d'insécurité;

Ici on peut mentionner aussi la séparation prématurée de l'enfant et de la mère (ou de la personne qui en tient lieu);

c) les erreurs pédagogiques de parents (ou de personnes en tenant lieu) par ailleurs souvent respectables et bien intentionnées;

d) le manque d'autorité paternelle, surtout sur les fils, auquel on attribue en partie la recrudescence de la délinquance pendant la guerre;

e) le manque de véritable éducation sexuelle;

f) l'absentéisme scolaire qui agit à deux points de vue, en empêchant l'enfant d'acquérir certaines habitudes d'ordre, de méthodes, d'effort, en ayant pour conséquence qu'il arrivera à l'âge de gagner sa vie avec un bagage insuffisant de connaissances, ce qui sera un handicap toute sa vie;

g) la misère et le taudis, souvent accompagnés d'un relâchement des principes moraux, d'alcoolisme, de déficiences physiques et mentales qui exposent l'enfant à la promiscuité au logis et dans la rue;

D'autre part, on a constaté parfois une forte incidence de délinquance juvénile dans certains groupes d'habitations à bon marché où la prolixité de familles nombreuses sans facilités de récréation encourage la formation de "gangs" ;

h) l'alcoolisme dont les répercussions sont multiples : moindre valeur physique et psychique de la progéniture, vie de famille impossible ou difficile, misère, et pour les jeunes qui consomment aux-mêmes : altération du jugement et de la résistance morale, excitations sexuelles ;

i) La tentation du gain facile qui a été sans doute la principale cause de l'augmentation de la délinquance juvénile pendant et immédiatement après la guerre (marché noir surtout pour les garçons, prostitution pour les filles) ;

j) la tentation offerte par les grands magasins, surtout ceux à prix unique, et par tous les étalages où une multitude d'objets tentants sont offerts à portée de main ;

k) les mauvais spectacles et les mauvaises fréquentations (cinémas, foires, salles de danse, certains milieux soit-disant sportifs, etc..) auxquels il faut ajouter les mauvaises lectures ;

l) le mauvais choix de la profession et l'absence ou l'insuffisance de la préparation professionnelle.

Certaines de ces causes tiennent à l'enfant lui-même, d'autres peuvent être attribuées à une éducation insuffisante ou fautive et enfin d'autres tiennent au milieu. Cette inadéquation est plus une situation actuelle qu'un état permanent ; elle se définit dans le temps et dans l'espace par trois aspects, individuel, social et circonstanciel, à la connaissance et à la normalisation desquels doivent concourir en s'harmonisant toutes les disciplines, toutes les techniques et tous les pouvoirs. Ceci dicte un appel à la collaboration, au travail d'équipe des pouvoirs judiciaires, des

D'après cela, on a pu constater par les
 résultats de l'expérience que les
 groupes d'individus à son tour de la famille
 famille nombreuses sans l'aide de l'école
 que la formation de "groupes"
 b) L'individu dans les expériences est un
 être à nature unique et complexe de la
 psychologie, vie de l'individu et de l'individu
 même, et pour les groupes les expériences
 doivent être faites en tenant compte de la
 situation de l'individu et de la relation entre
 l'individu et le groupe.

1) La formation de l'individu est un
 processus complexe dans la formation de la
 famille humaine pendant et après la
 guerre (après avoir vu les expériences, les
 résultats sont les suivants)

2) La formation de l'individu est un
 processus complexe dans la formation de la
 famille humaine pendant et après la
 guerre (après avoir vu les expériences, les
 résultats sont les suivants)

3) La formation de l'individu est un
 processus complexe dans la formation de la
 famille humaine pendant et après la
 guerre (après avoir vu les expériences, les
 résultats sont les suivants)

4) La formation de l'individu est un
 processus complexe dans la formation de la
 famille humaine pendant et après la
 guerre (après avoir vu les expériences, les
 résultats sont les suivants)

5) La formation de l'individu est un
 processus complexe dans la formation de la
 famille humaine pendant et après la
 guerre (après avoir vu les expériences, les
 résultats sont les suivants)

6) La formation de l'individu est un
 processus complexe dans la formation de la
 famille humaine pendant et après la
 guerre (après avoir vu les expériences, les
 résultats sont les suivants)

médecins et de l'assistante sociale.

Il peut être constaté de plus en plus que dans la plupart des pays l'idée se fait jour que l'enfant n'est plus un coupable, qu'il ne doit pas être soumis, en matière pénale, au droit commun; il n'est pas un adulte en miniature, mais un être encore malléable, en plein développement.

Quand il s'agit de l'enfant, c'est-à-dire de l'être humain n'ayant pas encore atteint l'âge de 18 ans, la répression doit faire place à la rééducation, puisque le délit doit être considéré non en lui-même, mais comme le symptôme d'une mauvaise adaptation sociale, que l'on peut et que l'on doit guérir, puisque diagnostic et guérison sont plus aisés que pour l'adulte.

Mais faut-il s'arrêter au traitement des délinquants proprement dits, c'est-à-dire faut-il attendre que le caractériel, le déficient ou le malade ait perpétré un crime ou délit ? Certes non, car si l'enfant inadapté n'est pas encore devenu délinquant, c'est qu'il n'a pas trouvé l'occasion de commettre un fait délictueux, d'enfreindre la loi, ou encore s'il n'a pas été catalogué délinquant c'est que l'infraction par lui commise n'a pas été découverte.

La France est en ce moment en pleine évolution devant la complexité du problème et elle travaille en collaboration avec tous les facteurs officiels et privés. Cette collaboration appert du texte de l'arrêté du 2 octobre 1946 qui crée un comité interministériel de coordination des services intéressés. La législation à la base du travail en faveur de l'enfance inadaptée est la suivante :

loi du 5.8.1850 sur l'éducation et le patronnage des jeunes détenus,
 loi du 24.7.1889 sur la protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés (déchéance de la puissance paternelle),
 loi du 19 avril 1898 sur la répression des mauvais traitements infligés aux enfants,
 loi du 11 avril 1908 sur la prostitution des mineurs,

décret-loi du 30.10.1935 sur le vagabondage,
 l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'
 enfance délinquante,
 arr. du 1.7.1945 relatif aux délégués à la liber-
 té surveillée,
 décret du 18.7.1945 fixant le statut des asses-
 seurs du tribunal pour enfants,
 ordonnance du 1. septembre 1945 sur la correc-
 tion paternelle,
 ordonnance du 1.9.1945 créant la direction de l'
 éducation surveillée au Ministère de la Justice,
 décret du 10.4.1945 portant fixation du statut du
 personnel des services extérieurs de l'éducation
 surveillée,
 arr. du 25.10.1945 portant règlement provisoire
 des centres d'observation.
 décret du 16.4.1946 relatif aux institutions
 privées,
 arr. du 10.3.1946 concernant la tenue des registres
 par le personnel d'éducation et de formation profes-
 sionnelle des institutions publiques,
 arr. du 19 juin 1946 sur l'emploi du temps dans
 les institutions publiques,
 arr. du 20 juin 1946 sur l'emploi du temps dans
 les internats appropriés de 13 ans.

2) Mesures de Préservation.

Dans la lutte contre la délinquance juvénile c'
 est la prévention qui doit avoir le pas. Il faut com-
 battre le taudis, l'alcoolisme, la pornographie, la
 presse et le cinéma démoralisant, renforcer l'obligation
 scolaire, développer la formation et l'apprentissage, se
 préoccuper des carences familiales, des déficiences
 psychiques et morales tant de l'enfant que de ses parents.

Le premier pas dans le domaine de la préserva-
 tion de la jeunesse inadaptée a été fait par l'organisa-
 tion des services généraux et départementaux de la Santé
 Publique (centres médico-sociaux, comité consultatif
 national d'hygiène scolaire et universitaire.)

Cette voie a été heureusement suivie par l'ordon-
 nance du 18 octobre 1945 sur la protection de la santé
 des enfants d'âge scolaire, des élèves et du personnel
 des établissements d'enseignement et d'éducation de tout
 ordre et par l'ordonnance du 2 novembre 1945 sur la pro-
 tection maternelle et infantile.

Elle a été élargie par la création d'institutions de dépistage et de traitement des maladies psychiques de l'enfant.

a) Les consultations d'hygiène mentale.

L'organisation de ces consultations a été recommandée par des circulaires du Ministère de la Santé en date des 13 octobre 1937 et 6 juin 1941.

Les consultations de neuro-psychiâtrie infantile, créées ou en voie de création un peu partout, permettront le dépistage, le traitement médical ou psychothérapeutique d'un grand nombre d'enfants. Le succès considérable de ces consultations sur le plan du recrutement et de l'action exige leur intégration à tout plan de protection de l'enfance par cure libre des enfants inadaptés. L'hygiène mentale infantile est appelée à prendre en France, comme dans d'autres pays étrangers, une extension considérable. Elle doit être étroitement articulée avec les mesures d'assistance éducative, de liberté surveillée etc..

Les enfants reconnus déficients, sont dirigés vers ces consultations par les assistantes scolaires, assistantes sociales spécialement affectées aux services des écoles, par le corps enseignant, les inspecteurs sanitaires et même les médecins de famille. Il existe de ces consultations un peu partout en France. J'en connais deux : celle attachée à l'hôpital des Enfants Malades à Paris, dirigée par le professeur HEUYER et celle dirigée à Strasbourg par le docteur SOLNER.

b) Les centres psycho-pédagogiques.

La fin des trimestres scolaires est souvent l'occasion, pour les professeurs et les parents, de constatations inquiétantes concernant la fatigabilité des élèves, le fléchissement ou la stérilité de leurs efforts, malgré leurs dons et leur bonne volonté, ou, au contraire, la persistance, voire l'apparition de mauvaises habitudes de travail et de discipline chez les élèves intelli-

LES ÉLÉMENTS DE LA THÉOLOGIE

Il y a une grande variété de doctrines et de pratiques dans les différentes Églises.

1) Les Églises protestantes

L'organisation de ces Églises est basée sur des principes de liberté et d'égalité.

elles ont été fondées au cours du XVIe siècle.

elles ont subi de nombreuses transformations au cours des siècles.

elles ont une structure hiérarchique moins rigide que celle des Églises catholiques.

elles ont une doctrine plus simple et plus accessible.

elles ont une liturgie plus libre et plus variée.

elles ont une éthique plus personnelle et plus responsable.

elles ont une spiritualité plus directe et plus vivante.

elles ont une relation plus étroite avec le monde.

elles ont une action sociale plus active.

elles ont une théologie plus humaine et plus concrète.

elles ont une pastorale plus attentive et plus personnalisée.

elles ont une mission plus universelle et plus globale.

elles ont une foi plus simple et plus sincère.

elles ont une espérance plus optimiste et plus confiante.

elles ont une charité plus fraternelle et plus désintéressée.

elles ont une vie plus intérieure et plus contemplative.

elles ont une prière plus libre et plus spontanée.

elles ont une relation plus directe avec Dieu.

gents qui se montrent ainsi inadaptés à la vie scolaire et s'exposent à être éliminés aux examens ou même renvoyés.

Or, la médecine et la psychologie conjuguées peuvent aujourd'hui mettre à la disposition de ces enfants des techniques qui ont déjà fait leurs preuves dans d'autres pays, (Angleterre, Amérique, Suisse, etc..) pour dépister les causes de ces défaillances et trouver ainsi le moyen dans bien des cas de redresser la situation. Ces techniques sont appliquées dans les centres psycho-pédagogiques ou collaborent médecins et pédagogues et qui sont ouverts aux élèves des deux sexes des écoles, des lycées et des collèges français.

Tous les enfants et adolescents qui présentent des troubles de caractère et de comportement (par exemple timidité, émotivité, anxiété, incontinence, bégaiements, tics, nervosisme, petite délinquance, anomalies du comportement sexuel) pourront, si leurs parents le désirent, être examinés au centre psycho-pédagogique.

La première tâche du centre est de réunir le maximum de renseignements sur les antécédents, le comportement familial et scolaire et les habitudes et sur la situation de famille, les conditions d'existence et les procédés éducatifs des enfants. Une fois arrivé au centre l'enfant est soumis à des tests permettant de connaître son niveau intellectuel et éventuellement de déceler les arriérations et les particularités du caractère. Si tous ces renseignements sont réunis, l'élève est convoqué pour la consultation du médecin du centre. C'est cette première consultation qui constitue la plaque tournante de l'institution. Le médecin possédant tous les renseignements fournis par la famille, l'école et les tests, et soumettant l'enfant à un double examen physique et psychique, établit un diagnostic qui déterminera l'action du centre.

Cette première consultation permet d'orienter l'enfant, soit vers un psychologue (rééducation affective,

Les données de la psychologie expérimentale nous ont permis de constater que les processus de la pensée humaine sont influencés par les conditions de l'environnement. Les recherches de Piaget ont montré que les enfants développent des schémas de pensée qui évoluent avec l'âge et l'expérience. Ces schémas sont influencés par les interactions sociales et les expériences personnelles. Les théories de la psychologie sociale, telles que celles de Bandura, mettent l'accent sur l'importance de l'apprentissage par observation et de l'influence de l'environnement social sur le comportement. Les recherches de Maslow sur les besoins humains ont également contribué à notre compréhension de la motivation et de l'impact de l'environnement sur le développement personnel. Ces études soulignent l'importance de créer un environnement favorable pour favoriser le bien-être et le développement de chaque individu.

psycho-thérapie caractérielle) soit vers une classe de réadaptation (psychodrame, composition libre etc..), soit vers un autre spécialiste, (rééducation de la parole, de la motricité, de l'écriture), soit encore vers le médecin de la famille.

Il a été très intéressant de visiter le centre psychopédagogique du Lycée Claude-Bernard à Paris. Dans la salle d'attente se tenaient des garçons et des filles entre l'âge de 10 et 14 ans avec leurs mamans. Dans les cabinets de travail se trouvaient assistante, médecin et professeur en plein travail de consultation. Pour chaque cas il est établi un dossier contenant la feuille de renseignements généraux, la feuille de renseignements scolaires, l'enquête de l'assistante sociale sur le milieu familial, la feuille d'examen physique, les résultats des tests et enfin la feuille de synthèse. Les cas légers sont traités dans le centre même par l'application de la psycho-thérapie collective.

Il existe des centres analogues à Strasbourg et à Lyon.

c) Le centre d'observation de Paris,
Bd. Richard Lenoir.

Sous l'éminente direction du professeur JOSPIN le Centre d'observation fonctionne à Paris et dépend du Ministère de l'Education Nationale. Le centre reçoit des jeunes garçons de 14 à 17 ans, déficients physiques et mentaux (débiles légers ou débiles profonds), caractériels ou enfants en danger moral, tous professionnellement récupérables.

La constitution du dossier comprend :

- une enquête sociale à effectuer par un service social de la région;
- les résultats d'un examen d'orientation professionnelle;
- les résultats cuti-réaction et radioscope;
- le certificat de vaccination;
- une fiche médicale renseignant les antécédents morbides, la constitution du système nerveux et des données étiologiques;

une fiche d'accueil;
un sous-dossier psychologique;
la synthèse.

Les garçons font au centre un stage d'observation de deux ou trois semaines en internat ou en externat suivant nécessité ou commodité.

Examen psycho-technique, médico-psychiatrique, tests, détermination du niveau scolaire, épreuves techniques codifiées, observation du comportement général, telles sont, en résumé, les épreuves subies.

Le centre ne fait que l'observation et s'abstient de tout traitement. Mais, compte tenu des résultats des observations prédécrites, le centre propose le placement de l'élève dans un établissement spécialisé dépendant soit du Ministère de l'Education Nationale, soit de l'initiative privée. Dans les propositions de placement il est toujours fait état des connaissances scolaires, des possibilités intellectuelles ou physiques en vue de l'apprentissage d'un métier et du degré de déficience constaté.

d) Le Foyer de Soullins.

A Brunoy (Seine et Oise) se trouve installée dans un cadre pittoresque une école spécialisée pour enfants caractériels et arriérés d'âge scolaire. Il s'agit d'une fondation privée, créée il y a 30 ans, qui est subventionnée par la Santé publique, la sécurité sociale et le département. Elle est affiliée à l'association régionale de Paris pour la sauvegarde de l'enfance. L'école est dirigée par une psycho-pédagogue très adroite, Melle DESMARET, entourée d'un personnel laïque spécialisé. Les enfants des deux sexes récupérables ou non, entre l'âge de 5 et 14 ans y sont acceptés. Le traitement de la psycho-thérapie est appliqué en collectivité en même temps que l'enseignement d'après des méthodes spécialement adaptées au niveau des enfants, leur est donné. Les enfants sont groupés d'après l'âge et le niveau de leur déficience en petites familles,

Les données sont en outre au stade d'analyse
et de leur de trois semaines en matière de résultats
ont suivent nécessaire de compléter.

Il s'agit de données techniques, médicales, psychologiques,
et de leur de trois semaines en matière de résultats
ont suivent nécessaire de compléter.

Il s'agit de données techniques, médicales, psychologiques,
et de leur de trois semaines en matière de résultats
ont suivent nécessaire de compléter.

Il s'agit de données techniques, médicales, psychologiques,
et de leur de trois semaines en matière de résultats
ont suivent nécessaire de compléter.

Il s'agit de données techniques, médicales, psychologiques,
et de leur de trois semaines en matière de résultats
ont suivent nécessaire de compléter.

Il s'agit de données techniques, médicales, psychologiques,
et de leur de trois semaines en matière de résultats
ont suivent nécessaire de compléter.

Il s'agit de données techniques, médicales, psychologiques,
et de leur de trois semaines en matière de résultats
ont suivent nécessaire de compléter.

Il s'agit de données techniques, médicales, psychologiques,
et de leur de trois semaines en matière de résultats
ont suivent nécessaire de compléter.

Il s'agit de données techniques, médicales, psychologiques,
et de leur de trois semaines en matière de résultats
ont suivent nécessaire de compléter.

Il s'agit de données techniques, médicales, psychologiques,
et de leur de trois semaines en matière de résultats
ont suivent nécessaire de compléter.

Il s'agit de données techniques, médicales, psychologiques,
et de leur de trois semaines en matière de résultats
ont suivent nécessaire de compléter.

Il s'agit de données techniques, médicales, psychologiques,
et de leur de trois semaines en matière de résultats
ont suivent nécessaire de compléter.

Il s'agit de données techniques, médicales, psychologiques,
et de leur de trois semaines en matière de résultats
ont suivent nécessaire de compléter.

dirigés par une éducatrice, appelée mère de famille.

L'installation matérielle du foyer est accueillante et impressionne favorablement les élèves.

L'école ne néglige pas les récréations et organise les loisirs des élèves pendant les leçons d'éducation physique et pendant les veillées du soir.

e) L'institut national d'orientation professionnelle.

En parlant des mesures de préservation et de prédélinquance je me dois de citer brièvement les services de l'institut national d'orientation professionnelle. Le siège de l'institut est à Paris, et des centres d'orientation se trouvent établis dans les régions de Province. L'institut réunit trois divisions de travail:

a) le centre des recherches scientifiques, effectuées dans le laboratoire du professeur LALLON, b) l'école de psychologie appliquée comprenant des cours pour les conseillers d'orientations. Ces cours demandent aux élèves un stage de deux années, c) la pratique de l'orientation professionnelle proprement dite.

L'institut est ouvert à tous les jeunes gens qui désirent un conseil avant le choix de leur profession, mais il s'intéresse surtout aux enfants dirigés vers lui par les divers services de la protection de l'enfance.

f) L'institut médico-pédagogique " Le Clos " à Vauréal.

L'institut-Ecole est la création d'une société affiliée à l'association régionale de Paris pour la sauvegarde de l'enfance. Cette institution représente une des plus belles réalisations de l'initiative privée en faveur de l'enfance inadaptée; elle est installée dans un château historique sur une propriété de plusieurs hectares qui comprend de nombreux pavillons, une ferme normande, des ateliers, des logements

de service et une chapelle. C'est en somme un petit village aux bords de l'Oise. L'établissement accepte des enfants socialement inadaptés des deux sexes de 4 1/2 ans à 18 ans qui ont été qualifiés caractériels par les médecins psychiâtres et qui ont été dirigés vers Vauréal, en vue d'un traitement curatif, par les médecins, les services sociaux, la sécurité sociale et les associations régionales. L'institut n'est pas habilité pour accepter les enfants envoyés par les juges.

Tous les enfants d'âge scolaire suivent un enseignement spécial qui leur est donné dans des salles de classe appropriées, adapté à leur état mental, par des institutrices et des instituteurs spécialisés. Les enfants entre l'âge de 14 et de 18 ans sont dirigés vers l'apprentissage des métiers les plus divers. La ferme et les terres se prêtent admirablement au travail au grand air, travail qui convient le plus à certains caractériels (fugueurs, vagabonds.)

Le pensionnat de Vauréal met l'accent sur l'éducation sexuelle de ses élèves. Filles et garçons vivent en effet dans la même propriété, se voient journellement et se rencontrent même chaque semaine dans une réunion. Les plus grands organisent même des bals dans la grande salle. La punition la plus sévère pour eux existe dans l'exclusion temporaire des réunions.

Le tout est dirigé par un moine dominicain, le R.P. LEVALLOIS qui se trouve continuellement parmi ses protégés. Il porte le costume civil afin que les enfants ne soient pas choqués par l'habit ecclésiastique. Le Père LEVALLOIS est assisté d'une très bonne psychanalyste qui observe tous les enfants en collectivité et dans leurs activités normales; elle tient compte de leur comportement individuel dans des notes qu'elle tient constamment à jour. Tout le personnel enseignant et professionnel est jeune et a suivi

La section de la commune de ...
village de ...
des années ...
à ...
par les ...
vrais ...
idéologie ...
et les ...
habitat pour ...

Tous les ...
enseignement ...
salle de ...
marché ...
aide ...
différents ...
divers ...
pour ...
plus à ...
la ...

L'opération ...
vivent en ...
fonctionnement ...
dans une ...
dans ...
pour ...
La ...
dans ...

pour ...
que les ...
classiques ...
bonne ...
collective ...
tous ...
car ...
est ...

un stage de formation spéciale.

3) Les associations régionales pour la sauvegarde de l'enfance.

Durant mon séjour en France j'avais l'occasion d'apprécier les efforts faits par l'initiative privée en faveur de la protection de l'enfance inadaptée. C'est l'Association Régionale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence, créée dans toutes les régions françaises sur l'initiative du Ministère de la Santé Publique et dans laquelle collaborent médecins, juristes, pédagogues et assistantes sociales qui tient la place prépondérante dans l'organisation des divers services de protection de l'enfance. J'ai notamment constaté une coordination merveilleuse de tous les services au sein de l'Association Lorraine à Nancy. Elle a établi un plan d'organisation de ses services en trois phases :

Dépistage:

Par les médecins inspecteurs des écoles, les médecins de famille, le corps enseignant, les assistantes sociales, les tribunaux.

Triage:

Par le centre psycho-pédagogique, les consultations d'hygiène mentale, les enquêtes sociales des assistantes des secteurs, les centres d'accueil et d'observation.

Traitement

a) ambulat: par des spécialistes en polyclinique, dans les services sociaux, dans les classes de perfectionnement, dans les services de psychothérapie des centres psycho-pédagogiques;

b) en internat: dans les orphelinats pour les cas sociaux, dans les établissements d'aveugles, de sourds-muets et d'infirmes, pour les déficients sensorio-moteurs, dans les écoles spécialisées pour les déficients éducatibles ou inéducables et enfin dans les maisons de rééducation et les homes de semi-

liberté pour les caractériels dans lesquels sont compris à juste titre les délinquants.

Je regrette ne pas pouvoir décrire et illustrer l'activité entière des associations régionales, mais je tiens à souligner que l'association régionale de Nancy tient à la disposition du juge des enfants de Nancy un centre d'observation et une maison de rééducation pour garçons et un centre d'observation et une maison de rééducation pour filles; que son service social a effectué en 1948 869 enquêtes sociales, requises:

par le Juge des Enfants de NANCY	507
par le Juge des Enfants de TOUL	46
par le Juge des Enfants de LUNEVILLE	40
par le Juge des Enfants de BRIEY	88
par les Juges d'instruction de NANCY	41
par le Parquet de NANCY	78
par le Président du tribunal civil de NANCY	36
par divers services judiciaires de Paris et de Province	33
au total:	<u>869</u>

La grosse majorité de ces enquêtes concerne des délinquants ou des vagabonds. Les enquêtes demandées par le Parquet concernant le plus souvent des affaires de déchéance. Le tribunal civil a demandé des enquêtes dans les instances de divorce pour lui donner le moyen de régler la garde des enfants.

Ceci démontre suffisamment que les pouvoirs publics ont entière confiance dans ces organismes privés et qu'ils sont en excellentes relations avec eux. Le Ministère de l'Education Nationale a même détaché des membres de l'enseignement pour accepter des fonctions pédagogiques dans les centres d'observation et de rééducation.

Je ne pourrais passer sous silence les travaux de la commission d'études de psycho-pathologie infantile, chargée d'enquêter en France sur l'avenir

des enfants caractériels. Cette activité s'exerce dans le cadre de l'association régionale pour la sauvegarde de l'enfance de Paris; elle est présidée par le docteur HEUYER et les travaux d'exécution technique sont effectués par un psychiâtre, le docteur LUBTCHANSKY. L'objectif que s'est proposé cette commission est la recherche des sujets adultes ayant présenté dans l'enfance des troubles du caractère (sans débilité mentale nette, et à l'exclusion d'affection caractérisée) examinés à la consultation du professeur HEUYER. Dix ans d'intervalle au minimum sépare la première consultation du moment de l'enquête, pour des sujets dont l'âge est actuellement au moins de 24 ans.

Cette recherche servira d'une part à un travail de statistique qui sera réalisé au moyen de fiches mécanographiques, d'autre part à une étude qualitative, en profondeur, de cas individuels.

L'enquête porte sur 4000 dossiers, tirés des 40 000 dossiers du service du professeur HEUYER.

Le résultat de cette enquête sera des plus intéressants pour pouvoir apprécier à sa juste valeur les moyens d'investigation, d'observation et de traitement curatif dans la préservation de l'enfance inadaptée.

II.

Les Juridictions pour enfants.

La complexité et l'extrême délicatesse des problèmes que pose l'enfance délinquante, exige de la juridiction pour enfants une spécialisation profonde.

L'ordonnance du 2 février 1945 a institué les juridictions spéciales appelées à connaître des crimes et délits commis par les jeunes au-dessous de l'âge de 18 ans. Aux termes de l'article 4 de cette ordonnance il y a un juge des enfants dans chaque arrondisse-

ment judiciaire; l'article 12 prévoit la composition du tribunal pour enfants. Il existe donc deux échelons de juridiction. Lorsque le juge des enfants estime pouvoir gratifier un enfant d'une simple admonestation ou le remettre soit à ses parents, soit à une tierce personne, en lui faisant éventuellement application du régime de la liberté surveillée, il se prononce seul dans son cabinet. Si par contre il estime que le placement en internat de rééducation ou de formation personnelle doit être envisagé ou qu'une condamnation soit exceptionnellement susceptible d'intervenir, il renvoie l'affaire devant le tribunal pour enfants. C'est lui-même qui préside l'audience, assisté de deux assesseurs qu'il choisit de nouveau lui-même parmi des personnes ayant montré de l'intérêt pour les questions de l'enfance. C'est donc le juge des enfants qui instruit l'affaire et qui statue ensuite au fond.

J'ai voulu frôler seulement la question du juge des enfants en m'abstenant de parler des magistrats instructeurs, des membres du Parquet, chargés spécialement des affaires des mineurs et des cours d'assises pour mineurs. Je constate seulement que la législation luxembourgeoise ne connaît pas le tribunal pour enfants, ce qui me semble être plus juste. Le juge des enfants est le protecteur du jeune délinquant, il lui offre son aide, recherche sa personnalité, ausculte son âme et lui prescrit un traitement, une cure à laquelle il doit même participer activement. Il n'est plus question de condamnation, de culpabilité, de punition. Comment se justifie donc l'expression de "tribunal", à laquelle est si étroitement liée celle de coupable, de prévention, de gendarmes, de menottes etc..?

Autant psychologue que juriste le juge des enfants tient une place prépondérante dans la magistrature française. Pour sa spécialisation il a l'occasion de suivre des stages et des cycles d'études organisés à son intention par le Ministère de la Justice.

... en ce qui concerne le rôle de la magistrature, il est évident que celle-ci doit rester indépendante et libre de tout autre pouvoir. C'est pourquoi il est nécessaire de renforcer son indépendance et de lui garantir les moyens nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Il faut également veiller à ce que la justice soit rendue équitablement et sans favoritisme. Les citoyens ont le droit d'être jugés rapidement et équitablement par un tribunal impartial. C'est un principe fondamental de notre système juridique. Nous devons nous efforcer de garantir ce principe à tous les égards. Les juges doivent être protégés contre toute forme de pression ou d'influence indésirable. Leur responsabilité est grande et leur rôle est crucial pour le maintien de l'État de droit. Nous devons leur offrir toutes les garanties nécessaires pour qu'ils puissent exercer leur fonction avec conscience et indépendance. C'est la seule manière d'assurer la confiance des citoyens dans le système judiciaire et de garantir ainsi la stabilité et la prospérité de notre pays.

... Les juges doivent être élus par le peuple ou ses représentants, ce qui assure leur légitimité et leur responsabilité devant les citoyens. Ils doivent également être soumis à un contrôle strict pour garantir leur intégrité et leur impartialité. Le système de sélection doit être transparent et équitable. Les juges doivent être formés de manière adéquate et continue pour faire face aux défis complexes de notre époque. Ils doivent également être encouragés à participer à des activités éducatives et culturelles pour enrichir leur compréhension de la société et de ses besoins. La magistrature est un pilier essentiel de notre démocratie. Elle joue un rôle déterminant dans la protection des libertés individuelles et collectives, dans la résolution des litiges et dans le maintien de l'ordre public. Sans une magistrature indépendante et compétente, notre système démocratique serait gravement compromis. Nous devons donc nous efforcer de renforcer et de soutenir la magistrature à tous les égards. C'est une obligation fondamentale de notre gouvernement et de tous les citoyens. Nous devons garantir que la justice soit rendue avec intégrité, indépendance et efficacité. C'est la seule manière d'assurer la confiance des citoyens dans le système judiciaire et de garantir ainsi la stabilité et la prospérité de notre pays.

III.

L'organisation administrative
de la direction de l'éducation surveillée.

Jusqu'en 1945 les services de l'éducation surveillée dépendaient de la direction générale des services pénitentiaires du Ministère de la Justice. L'ordonnance du 1. septembre 1945 a créé une direction de l'éducation surveillée au Ministère de la Justice; à la tête de ce nouvel organisme se tient un directeur, assisté d'un sous-directeur, de 26 magistrats ou assimilés et d'un ingénieur.

On distingue les centres d'observation et les institutions publiques d'éducation surveillée qui sont administrés par la direction de l'éducation surveillée. Il existe en France trois centres d'observation publics, à savoir: Paris, Marseille, Lyon et neuf maisons d'éducation publiques, à savoir: St. Maurice, St. Hilaire, St. Jodard, Belle-Ile-en Mer, Neufchâteau, Aniane, Brécourt, Cadillac, Chanteloup.

Le Conseil Supérieur de l'Education surveillée, placée sous la présidence du Garde des Sceaux, est un organe d'information et de consultation.

IV.

Le personnel de l'éducation surveillée.

On note trois catégories de personnel: le personnel d'éducation, de formation professionnelle et d'administration. Les cadres du personnel éducateur comprennent les emplois de: directeur de centre d'observation, directeur d'institution publique d'éducation surveillée, sous-directeur, professeur d'éducation physique, éducateur-chef, éducateur, éducateur-adjoint.

Le personnel de formation professionnelle comprend les emplois de: professeur technique, profes-

seur d'agriculture, chef-instructeur et instructeur technique ou agricole.

Les cadres du personnel administratif sont composés de: chef du service administratif, sous-chef de service et commis. Le statut du personnel est régi par le décret du 10 avril 1945. Avant sa nomination au titre de fonctionnaire le candidat est d'abord admis à un préstage d'un mois; pendant ce délai le candidat est nourri et logé, mais ne reçoit pas de rémunération. Si ce stage probatoire se révèle satisfaisant, le candidat est nommé éducateur-adjoint stagiaire; sa titularisation peut intervenir un an après.

Tous les membres du personnel d'éducation bénéficient du logement, ou à défaut, d'une indemnité compensatrice. La gratuité des soins médicaux et pharmaceutiques est assurée en cas de maladie ou accident contracté en service.

La direction ne néglige pas la formation professionnelle de ses fonctionnaires et les rassemble dans des sessions d'études. A l'heure présente un stage pour directeurs tient ses assises en internat à Marly-le-Roi.

V.

Les centres d'accueil et d'observation.

Il existe une différence réelle entre l'accueil et l'observation. Le centre d'accueil est en somme la maison d'arrêt du mineur; le jeune qui a dû être arrêté par la police et dont l'arrestation a dû être maintenue par le juge ne devra pas subir une détention préventive ordinaire dans une maison d'arrêt, une prison, mais il sera provisoirement confié à un centre d'accueil. Il suit le même traitement que les enfants des centres d'observation, car il est faux de l'enfermer dans une cellule sans s'occuper de lui, mais il ne subit pas l'observation telle qu'elle est

... d'activités, des-activités de l'industrie
... en matière

... des zones de travail administratif
... des zones de travail administratif

... de travail de travail de travail
... de travail de travail de travail

... de travail de travail de travail
... de travail de travail de travail

... de travail de travail de travail
... de travail de travail de travail

... de travail de travail de travail
... de travail de travail de travail

... de travail de travail de travail
... de travail de travail de travail

... de travail de travail de travail
... de travail de travail de travail

... de travail de travail de travail
... de travail de travail de travail

... de travail de travail de travail
... de travail de travail de travail

... de travail de travail de travail
... de travail de travail de travail

... de travail de travail de travail
... de travail de travail de travail

... de travail de travail de travail
... de travail de travail de travail

... de travail de travail de travail
... de travail de travail de travail

... de travail de travail de travail
... de travail de travail de travail

... de travail de travail de travail
... de travail de travail de travail

... de travail de travail de travail
... de travail de travail de travail

... de travail de travail de travail
... de travail de travail de travail

appliquée aux enfants confiés au centre d'observation. Le centre d'observation est avant tout un moyen d'instruction du juge, destiné à lui faire connaître l'enfant qu'il est appelé à traiter. L'observation doit être d'ordre médical, pédagogique, psychiatrique et psychologique afin de reconnaître tous les espèces de l'inadaptation du mineur. Le juge des enfants ne juge pas le fait délictueux, mais il prescrit le traitement, la cure, à un inadapté pour le récupérer à la vie sociale. Il prend donc une décision d'ordre sociologique qu'il ne pourra certes pas prendre s'il ne connaît pas à fond l'enfant et son âme. Il en appert que le centre d'observation est le moyen, l'instrument le plus utile du juge qui lui permet de statuer en pleine connaissance de cause. Sans observation préalable, c'est-à-dire sans connaître l'enfant malade qui comparait devant lui, le juge risque forcément de juger le fait et d'appliquer une conception pénale au lieu d'apprécier la déficience et l'inadaptation sociale du jeune. Je me permets même de prétendre que sans l'observation le sens profond de la législation protectrice des mineurs est devenue illusoire.

La France, comme d'ailleurs la Belgique, a saisi la valeur et l'importance primordiale de l'observation. On trouve à présent un ou plusieurs centres d'observation près de chaque juge des enfants et on ne trouve guère une décision d'un juge ou même d'un tribunal pour enfants qui ne soit prise à la base du résultat de l'observation à laquelle le délinquant, le vagabond ou l'inadapté tout court a été soumis.

Dans tous les centres d'observation on suit de grandes lignes qui sont partout les mêmes; les variations du système d'observation et des méthodes appliquées ne sont pas fondamentales et ne font qu'illustrer les conceptions personnelles de ceux qui les appliquent.

appliqués aux enfants confiés au centre d'observation.
 Rien de centre d'observation est prévu tout au moins
 d'inspiration du type, tenté à la fois collective
 l'enfant par l'entourage à l'extérieur. L'observation
 doit être d'ordre médical, pédagogique, psychologique
 et psychologique afin de reconnaître dans les cas
 de l'observation de même. Le type des enfants en
 jeu par la fois détermine, mais il prévient la
 ment, en outre, à en insérer pour le respect à la
 vie sociale. Il prend donc une décision d'ordre social-
 juridique qu'il ne peut certes pas émettre s'il ne
 connaît pas à fond l'enfant et son cas. Il ne s'agit
 que de centre d'observation est le moyen, l'investissement
 la plus utile du type qui est de nature à
 pleine connaissance de cause. Sans observation préalable
 c'est-à-dire sans connaître l'enfant même qui compa-
 rait devant lui, le type risque fortément de faire
 fait de l'appliquer une conception générale au lieu de
 appliquer la détermination de l'observation sociale au
 jour. Je ne pense pas à l'observation que sans l'ob-
 servation la seule partie de la législation pénitentiaire
 des enfants est devenue illégitime.
 la France, sous l'impulsion de Belgique,
 a saisi la valeur de l'importance pénitentiaire de l'
 observation. On trouve à présent un ou plusieurs
 centre d'observation près de chaque juge des enfants
 et de ce type pour les enfants d'un âge de plus de
 national pour certains qui ont été mis à la place
 de travail de l'observation à l'égard de l'enfant.
 le respect de l'individu est tout à fait respecté.
 Dans tous les centres d'observation on
 suit de grand près les enfants qui sont parvenus au stade de
 variations de type à l'égard de la détermination
 appliqués en cas de leur maintien et de leur en-
 l'absence les décisions pénales de leur part
 les appliqués.

La seconde fonction de l'observation consiste à faire connaître l'enfant à celui qui est appelé à appliquer la cure, c'est-à-dire aux rééducateurs. Il est d'une très grande importance que le rééducateur, soit en internat, soit en liberté surveillée, connaît les défauts de caractère, les défauts de l'esprit et même les défauts physiques du sujet qui lui est confié. Mais cette règle ne le dispense pas d'une observation personnelle; il a le devoir de continuer l'observation jusqu'à la guérison complète du mineur. Il en résulte que la rééducation et la réadaptation ne peuvent se faire fructueusement sans observation profonde préalable.

J'ai été frappé dans le temps par une décision du juge des enfants luxembourgeois qui a mis une fille fortement caractérielle pendant une année à la disposition du Gouvernement, c'est-à-dire il l'a placée en internat de rééducation pour la durée d'un an, parce qu'elle avait commis quelques vols. Cette décision ressemble évidemment à une condamnation. Le juge n'a pu faire autrement parce qu'il ne connaissait pas l'enfant qui comparut devant lui, parce qu'il ne connaissait pas sa forte arriération mentale et ses défauts de caractère très prononcés. La fille en question est sortie de l'internat un an après aussi caractérielle qu'elle ne l'était avant.

En résumé je conclus qu'il sera impossible de juger et de rééduquer un jeune délinquant sans connaître le résultat d'une analyse d'observation profonde et prolongée.

a) Institutions publiques d'observation:

1) Centre d'observation à Savigny s/Orge.

Le centre d'observation de Paris, à Savigny s/Orge, accueille les délinquants et vagabonds lui déferés par les autorités judiciaires. Les garçons restent pendant deux à trois mois dans l'établissement et y sont soumis à une observation scientifique de la part d'un

Le premier point de l'organisation est
 la mise en place d'un service de
 renseignements et de sécurité. Il
 est essentiel de disposer d'informations
 précises et à jour sur les
 activités des forces armées
 ennemies. Cela implique de
 développer des réseaux de
 informateurs et de recruter
 des agents capables de
 résister à la torture et
 de fournir des informations
 précieuses.

Le deuxième point est la formation
 des combattants. Il est
 important de leur inculquer
 des valeurs de discipline
 et de courage. La formation
 doit être continue et
 adaptée aux conditions
 de combat. Les combattants
 doivent être entraînés à
 utiliser les armes et à
 adopter des tactiques
 efficaces. La formation
 doit également leur faire
 comprendre l'importance
 de la coopération et de
 l'entraide.

Le troisième point est la
 logistique. Il est
 essentiel de disposer
 d'un approvisionnement
 régulier en armes,
 munitions et vivres. Cela
 implique de développer
 des routes de ravitaillement
 sûres et efficaces.

Le quatrième point est la
 communication. Il est
 important de disposer
 d'un système de
 communication fiable et
 sécurisé. Cela implique
 d'utiliser des méthodes
 traditionnelles et
 modernes. Les combattants
 doivent être capables
 de communiquer entre
 eux et avec les
 commandements.

médecin psychiatre, de psychotechniciens et d'éducateurs très qualifiés. Pendant ce même temps ils sont en liaison étroite avec l'assistante sociale chargée d'enquêter sur le milieu familial et social. Les garçons subissent des entretiens fréquents avec les psychotechniciens et sont soumis à des tests d'intelligence et moteurs. Ils sont dirigés sur certaines activités (travail du bois, du fer, imprimerie, poterie, bricolage, modèle réduit.) La synthèse du rapport d'observation est préparée par le psychotechnicien et discutée contradictoirement et redressée au besoin, par les éducateurs, l'assistante sociale et l'assistante au tribunal, réunis en conseil sous la présidence du directeur. Le dossier d'observation soumis au juge contient un sous-dossier d'accueil relatant une première entrevue avec un éducateur immédiatement après l'arrestation, ainsi que les premières impressions des psychotechniciens accueillants l'individu, un sous-dossier somatomédical contenant toutes les indications médicales, un sous-dossier judiciaire relatant les détails des faits délictueux, un sous-dossier social contenant l'enquête sociale et la fiche sociale du centre, un sous-dossier d'observation indiquant les observations journalières des éducateurs et les tendances affectives recueillies par ces mêmes éducateurs, un sous-dossier psychologique classant l'individu d'après les constatations du psychotechnicien et enfin un sous-dossier d'orientation professionnelle relativement aux observations d'aptitude d'après des épreuves appliquées.

Il importe au centre d'être constamment en relation avec le juge. A cet effet une assistante du centre se rend chaque jour auprès du juge, assiste aux audiences et est l'agent de liaison constant entre la justice et le centre.

Les garçons observés sont groupés en plusieurs équipes qui occupent des pavillons séparés. Dans ces équipes ils vivent leur petite vie de famille,

travaillent et étudient dans leur pavillon et ne fréquentent que très peu les garçons des autres équipes. Dans un pavillon ils occupent des chambres individuelles pendant la nuit, tandis que dans d'autres pavillons ils couchent dans de grands dortoirs. Toutes les équipes sont sous la surveillance constante d'un éducateur qui ne les quitte pas même la nuit. Ces éducateurs notent journellement le comportement de leurs élèves et communiquent leurs appréciations au psychiatre et aux psychologues. L'observation est faite en collectivité, car le centre ne connaît pas la vie en cellule individuelle.

2) Le centre d'observation de Villejuif.

Le centre d'observation est installé dans une annexe de l'hôpital psychiatrique de Villejuif. Il est placé sous la direction médicale du docteur Le GUILLANT, un des plus grands psychiatres de France. Le centre comprend quatre groupes dirigés chacun par un éducateur. Les garçons sont occupés à diverses activités dirigées et sont astreints à un préapprentissage.

On trouve au centre un laboratoire de psychologie servant à l'application de la technique psychologique.

La procédure de l'observation, ses techniques et son genre sont les mêmes que ceux employés à Savigny s/Orge. Mais l'établissement est destiné à accueillir les garçons les plus durs, les plus inadaptés et les plus déficients. Le régime est par conséquent plus sévère et plus fermé que celui de Savigny qui est assez libéraliste. Le centre est fermé et clôturé; une grande cour est pourtant à la disposition des garçons pour leurs exercices récréatifs.

The first part of the report is devoted to a general survey of the situation in the country. It is followed by a detailed account of the work done during the year. The report concludes with a summary of the results and a list of the names of the members of the committee.

II. The work of the committee during the year.

The committee has during the year been engaged in a number of important tasks. It has held several meetings and has discussed the various matters which have come before it. It has also been active in the promotion of the work of the organization.

One of the main objects of the committee is to secure the best possible results from the work of the organization. To this end it has taken a number of steps, including the appointment of a sub-committee to investigate the various matters which have come before it.

The committee has also been active in the promotion of the work of the organization. It has held several meetings and has discussed the various matters which have come before it. It has also been active in the promotion of the work of the organization.

b) Institutions privées.1) Le Monastère St. Michel de Chevilly-Larue.

La congrégation de St. Michel est un ordre religieux qui s'occupe principalement du relèvement et de la protection de l'enfance inadaptée. Elle a treize maisons dans toute la France. La maison mère est à Chevilly-Larue et groupe plusieurs divisions:

1) le cloître, 2) une école de formation d'éducatrices notamment d'éducatrices religieuses, 3) un centre d'observation, 4) une maison de rééducation, 5) un home de semi-liberté.

Le centre d'observation de Chevilly-Larue est destiné à faire l'observation des filles relevant de la compétence du juge des enfants de Paris. Les nouvelles arrivantes sont enfermées dans une chambre individuelle très accueillante et même luxueuse. Elles y sont tenues au secret pendant une quinzaine de jours. Pendant ce temps elles sont soumises à l'observation scientifique: psychanalyse, tests, épreuves d'aptitudes intellectuelles et professionnelles. Après un premier rapport dressé, elles sont mises en collectivité et l'observation continue pendant six semaines. Pendant tout le temps l'observation est constante et continue et elle est faite par des psychotechniciennes spécialement formées et par une médecin-femme psychiâtre. Une assistante sociale remplit les fonctions d'agent de liaison entre le juge et le centre.

Le régime n'est pas très libéraliste. Les filles sont enfermées dans leurs divisions derrière de hauts murs et n'ont qu'une cour pour la récréation. Par contre leur traitement matériel est très approprié et ne laisse pénétrer aucune idée de punition ou de claustration.

2) Le monastère du Bon Pasteur à Charenton.

L'ordre du Bon Pasteur, connu aussi bien en France qu'à l'étranger, s'adonne principalement à l'éducation de la jeunesse féminine inadaptée. Depuis l'évolution générale des problèmes de la jeunesse, les religieuses du Bon Pasteur ont favorablement évolué dans leurs conceptions et leurs méthodes.

La maison de Charenton accepte les filles délinquantes, caractérielles, vagabondes ou autrement inadaptées qui lui sont envoyées par les autorités judiciaires, les services de la santé publique, de la sécurité sociale et de l'assistance publique. La maison comprend centre d'observation et maison d'éducation.

L'observation se fait de la même manière scientifique et suit l'ordre psychiatrique, psychologique et pédagogique. Les filles sont employées aux activités dirigées les plus diverses et suivent des cours d'enseignement.

Pour souligner l'importance de l'observation je tiens à relever que les religieuses soumettent toutes les filles admises, même celles qui ne sont pas délinquantes et qui ne leur sont pas confiées par le juge, à la même observation scientifique. A Charenton l'observation générale est faite en collectivité dès la première journée. Il n'y a pas de chambres individuelles ni d'isolement complet, ce qui me paraît plus équitable pour pénétrer l'âme d'une fille anormale de caractère.

3) Château d'Angleterre à Bischheim-Strasbourg.

Le Château d'Angleterre est une institution nouvellement créée par l'association régionale de l'Alsace qui accepte des garçons délinquants ou caractériels, dirigés vers elle par les juges et les services administratifs compétents. L'établissement est installé dans un ancien château, situé dans un grand parc.

Le rôle de la presse dans la vie nationale

La presse de son pays, dans son rôle
de premier informateur, a toujours été et
sera toujours de la plus haute importance
pour la vie nationale. Elle est le lien
qui unit les citoyens et leur permet
de connaître les faits et gestes de
leur pays.

La presse de son pays, dans son rôle
de premier informateur, a toujours été et
sera toujours de la plus haute importance
pour la vie nationale. Elle est le lien
qui unit les citoyens et leur permet
de connaître les faits et gestes de
leur pays.

La presse de son pays, dans son rôle
de premier informateur, a toujours été et
sera toujours de la plus haute importance
pour la vie nationale. Elle est le lien
qui unit les citoyens et leur permet
de connaître les faits et gestes de
leur pays.

La presse de son pays, dans son rôle
de premier informateur, a toujours été et
sera toujours de la plus haute importance
pour la vie nationale. Elle est le lien
qui unit les citoyens et leur permet
de connaître les faits et gestes de
leur pays.

Le rôle de la presse dans la vie nationale

La presse de son pays, dans son rôle
de premier informateur, a toujours été et
sera toujours de la plus haute importance
pour la vie nationale. Elle est le lien
qui unit les citoyens et leur permet
de connaître les faits et gestes de
leur pays.

L'organisation intérieure, la répartition en groupes des garçons et le travail scientifique d'observation sont toujours les mêmes; les mêmes lignes dans les pratiques de l'observation sont suivies partout en France.

Les résultats de l'observation du comportement journalier sont tenus à jour par des annotations quotidiennes qui sont résumées dans un graphique rendu public. Chaque jour le tableau graphique de chaque garçon, représentant une courbe ascendante ou descendante est affiché à la porte du dortoir. Le garçon pourra donc lui-même se rendre compte de l'appréciation de sa conduite. Innovation qui peut être qualifiée d'essai.

4) Centre régional du Neuhof à Strasbourg.

Le centre du Neuhof est une institution de l'association régionale de l'Alsace et représente le lieu d'observation des filles. La maison est gérée et administrée par des religieuses qui effectuent l'observation, d'abord en isolement et ensuite en collectivité. La maison est fermée et clôturée et est assez sévèrement tenue.

5) Le centre d'observation de Rouffach.

Le docteur ADAM, très éminent psychiatre, a ouvert un centre d'observation pour garçons dans une annexe de la clinique psychiatrique de Rouffach (Alsace). Le centre est installé dans deux grands pavillons. Son organisation intérieure comprend plusieurs groupes dirigés par des éducateurs qui sont répartis sur plusieurs dortoirs, réfectoires et salles de classes. L'observation se fait sur le vif par les appréciations du docteur ADAM et les constatations des éducateurs. La méthode purement scientifique est reculée au second plan; il n'y a pas de tests-types, ni d'instruments de laboratoire psychologique; il n'y a pas le graphique journalier du

L'organisation internationale, la répartition des tâches et le travail scientifique d'ensemble sont toujours les mêmes, les mêmes depuis 1919. L'organisation internationale est toujours la même.

Les résultats de l'observation au cours de ces années journalières sont tous les mêmes. Les mêmes résultats sont obtenus par les mêmes méthodes. Les mêmes résultats sont obtenus par les mêmes méthodes. Les mêmes résultats sont obtenus par les mêmes méthodes.

Le Centre National de la Recherche Scientifique

Le Centre National de la Recherche Scientifique est l'association française de l'Institut de France et de l'Institut de France. Le Centre National de la Recherche Scientifique est l'association française de l'Institut de France et de l'Institut de France.

Le Centre National de la Recherche Scientifique

Le Centre National de la Recherche Scientifique est l'association française de l'Institut de France et de l'Institut de France. Le Centre National de la Recherche Scientifique est l'association française de l'Institut de France et de l'Institut de France.

comportement individuel, il n'y a pas l'isolement en chambre individuelle, pas d'activité dirigée, mais il y a les constatations d'un grand homme agissant en père de famille sur des sujets en toute liberté qui, en quelques jours, ont réussi à aimer et à respecter cet homme qu'ils considèrent comme leur meilleur ami. Il y a des garçons qui, en pleine observation, travaillent chez des artisans, des cultivateurs ou des vigneronns du voisinage. D'autres fréquentent l'école du centre, d'autres encore travaillent sur le large terrain de l'asile.

Cette méthode d'observation a quitté les grandes lignes tracées plus haut; elle a été remplacée par une méthode originale et individuelle qui ne peut être appliquée que par une personnalité ayant de grandes connaissances psychiatriques et psychologiques, un large bon sens et un coeur d'or.

6) Le centre Louis Sadoul à Nancy.

L'association régionale de la Lorraine a créé à Nancy deux centres d'observation qu'elle gère et administre elle-même. Le centre Louis Sadoul rassemble pour l'observation des délinquants et les caractériels. Le travail d'observation est toujours le même. L'immeuble se prête fort bien à l'organisation d'un centre; il n'y a ni murs, ni clôtures.

7) Le centre du Petit Sauvoy à Maxéville-Nancy.

La seconde création de l'association régionale est l'ouverture du centre d'observation pour filles au Petit Sauvoy. Le centre est clôturé d'un haut mur pour empêcher plutôt les invasions que les évasions. La vie à l'établissement est très libéraliste; les filles sont astreintes aux travaux de couture, de cuisine, de buanderie et de repassage. Leurs activités sont libres et se portent sur la

broderie, le tricot, les jeux à l'aiguille, le modelage et la lecture. Les heures de loisirs sont remplies de séances d'art dramatique ou de sport.

Le personnel du centre comprend une directrice qui est pédagogue, une psychologue, trois éducatrices, quatre instructrices et une institutrice.

VI.

La rééducation en internat.

a) institutions publiques.

J'admire le travail de l'administration de l'éducation surveillée concernant les efforts de rééducation faits dans les divers établissements. On y voit d'abord l'apprentissage théorique et pratique d'un métier qui constitue le premier et le plus important élément de rééducation. Cet apprentissage est fait en profondeur et je dirais même qu'il est fait plus sérieusement que dans une école professionnelle technique libre. Un autre élément de rééducation réside dans la sélection des pupilles et leur classification en groupes d'après leur niveau moral, intellectuel et même physique. Enfin l'administration ne néglige pas la progressivité du traitement au fur et à mesure que le pupille s'avère adapté et social.

Ce sont ces principes généraux qui régissent les institutions publiques d'éducation surveillée.

1) Le centre des filles de Brécourt.

Le château de Brécourt à Labbeville par Nesles-la-Vallée (en Seine et Oise) s'est prêté favorablement à l'installation d'une maison d'éducation pour filles.

Sept principes sont à la base de la rééducation:

probleme, le futur, les lois, les principes, les
lignes de la lecture, les points de vue, les
de donner à une formation de la sorte.
Le personnel de l'enseignement est ainsi
très peu apte à donner, par son enseignement,
des connaissances et des méthodes.

VI

La rééducation de l'enfant.

La rééducation de l'enfant.

L'activité de l'enfant est l'administration
de l'éducation spécialisée concernant les enfants de
rééducation faite dans les divers établissements. On
voit d'abord l'apprentissage théorique et pratique
d'un métier qui occupe le premier et le plus large
rang dans la rééducation. Les apprentis sont
très en nombre et le statut même de l'enfant
plus spécialement par rapport aux professionnels
techniques. Un autre élément de rééducation est
aussi la rééducation par l'art et les occupations
manuelles. Les groupes de travail sont nombreux
et bien organisés. La rééducation de l'enfant
par le sport est également en train de se faire
dans les établissements de rééducation de l'enfant.
On voit que l'enfant de rééducation est traité
comme un être humain et non comme un objet.

141

La rééducation de l'enfant de rééducation.

La rééducation de l'enfant de rééducation est
la rééducation de l'enfant de rééducation (en fait
c'est la rééducation de l'enfant de rééducation)
par l'enseignement. On voit que l'enfant de
rééducation est traité comme un être humain.
On voit que l'enfant de rééducation est traité
comme un être humain.

- 1) Education par l'exemple donc: personnel éducateur hautement qualifié et sévèrement trié à tous points de vue.
- 2) Rééducation individuelle en vue d'un reclassement social réel donc: méthodes basées autant sur le bon sens que sur la psychologie scientifique, ne négligeant pas la formation du caractère et l'apprentissage de la discipline sociale.
- 3) Apprentissage de la vie de famille: locaux et organisation à l'échelle d'une famille nombreuse.
- 4) Formation professionnelle très poussée, en fonction des aptitudes des élèves et du marché du travail, laissant autant que possible chaque pupille dans son milieu d'origine (formation industrielle pour les citadines, agricole ou horticole pour les rurales.)
- 5) Pas de progressivité proprement dite pour ne pas cultiver l'hypocrisie. Dès le début, pour toutes, atmosphère favorable à l'abandon des attitudes; régime individuel plus sévère seulement en cas de maladaptation.
- 6) Exigences maxima au point de vue travail et rendement afin
 - a) de créer de bonnes habitudes, voire des automatismes;
 - b) d'apprendre aux élèves à rembourser à la Société les dépenses consenties pour elles.
- 7) Education du sens moral, du sens de la responsabilité et du sens de la justice et de la vérité.

La psycho-thérapie est faite en collectivité; il n'y a pas d'épreuves d'observation ni de sélection proprement dite. Par contre l'observation continue pendant toute la durée en internat, même sur les pupilles de la section de mérite et de confiance. Ces observations discrètes sont consignées journalièrement dans des cahiers individuels et font périodiquement

1) L'attention est l'énergie dans laquelle nous
nous concentrons volontairement et volontairement sans
nous en rendre compte.

2) L'attention involontaire est celle qui se porte
sur un objet sans que nous en ayons conscience.
Elle est involontaire car elle se porte sur un objet
sans que nous en ayons conscience.

3) L'attention volontaire est celle qui se porte
sur un objet sans que nous en ayons conscience.
Elle est volontaire car elle se porte sur un objet
sans que nous en ayons conscience.

4) L'attention involontaire est celle qui se porte
sur un objet sans que nous en ayons conscience.
Elle est involontaire car elle se porte sur un objet
sans que nous en ayons conscience.

5) L'attention volontaire est celle qui se porte
sur un objet sans que nous en ayons conscience.
Elle est volontaire car elle se porte sur un objet
sans que nous en ayons conscience.

6) L'attention involontaire est celle qui se porte
sur un objet sans que nous en ayons conscience.
Elle est involontaire car elle se porte sur un objet
sans que nous en ayons conscience.

7) L'attention volontaire est celle qui se porte
sur un objet sans que nous en ayons conscience.
Elle est volontaire car elle se porte sur un objet
sans que nous en ayons conscience.

8) L'attention involontaire est celle qui se porte
sur un objet sans que nous en ayons conscience.
Elle est involontaire car elle se porte sur un objet
sans que nous en ayons conscience.

9) L'attention volontaire est celle qui se porte
sur un objet sans que nous en ayons conscience.
Elle est volontaire car elle se porte sur un objet
sans que nous en ayons conscience.

10) L'attention involontaire est celle qui se porte
sur un objet sans que nous en ayons conscience.
Elle est involontaire car elle se porte sur un objet
sans que nous en ayons conscience.

11) L'attention volontaire est celle qui se porte
sur un objet sans que nous en ayons conscience.
Elle est volontaire car elle se porte sur un objet
sans que nous en ayons conscience.

12) L'attention involontaire est celle qui se porte
sur un objet sans que nous en ayons conscience.
Elle est involontaire car elle se porte sur un objet
sans que nous en ayons conscience.

13) L'attention volontaire est celle qui se porte
sur un objet sans que nous en ayons conscience.
Elle est volontaire car elle se porte sur un objet
sans que nous en ayons conscience.

l'objet d'un échange de vue entre la direction, le personnel éducateur et le personnel instructeur. Le psychologue centralise toutes les observations. Quand les éléments d'appréciation sont suffisants, il fait une synthèse et dirige ainsi, en connaissance de cause, la rééducation des pupilles: choix des méthodes et procédés pédagogiques en fonction de la personnalité de l'élève. L'établissement est ouvert; il n'a ni mur ni clôture. Mais la discipline intérieure est ferme, voire même sévère, car le désordre, l'indiscipline, l'indulgence ou la faiblesse sont des erreurs pédagogiques.

La vie en internat doit ressembler autant que possible à la vie de famille dans le cadre de l'équipe. L'organisation intérieure prévoit six équipes dont une section de fermeté. Ces équipes mènent une vie indépendante; elles ont leurs propres dortoirs, leurs salles à manger, leurs installations sanitaires et d'hygiène. Comme dans la vie normale la jeune fille quitte son chez soi pour aller en classe et à l'atelier, elle revient chez elle pour les repas, les loisirs, la veillée. Les élèves méritantes ont des chambres individuelles, fort accueillantes et arrangées avec un goût remarquable.

La formation scolaire comprend 2 1/2 heures par jour et est obligatoire pour toutes les pupilles, réparties en cinq classes: une classe d'arriérées, une classe de retardées-scolaire, une classe de préparation au C.E.P. (certificat d'études professionnelles), une classe supérieure pour les élèves ayant déjà leur C.E.P. auxquelles est donné une formation générale plus culturelle que scolaire; enfin la cinquième classe prépare les élèves au C.A.P. La formation professionnelle des pupilles occupe six heures par jour et prévoit la préparation au C.A.P. de secrétaire sténo-dactylographe, d'employée de bureau, de commis de comptabilité, de coupe et de

couture, de lingerie et de broderie, de catonnage, de coiffure et de repassage. La ferme rattachée à l'établissement permet l'apprentissage de l'horticulture, de la culture maraîchère, de l'agriculture (petit et gros élevage, industrie laitière, aviculture)

Mais la formation artistique n'est pas négligée et elle se révèle selon les goûts et les aptitudes dans la chorale, chez les compagnes de la joie (art dramatique) par les danses folkloriques, les arts plastiques et le tissage.

A Brécourt l'éducation physique tient sa place; il y a des équipes de volley-ball et de basket-ball. Même le sport royal de la natation y est pratiqué dans une belle piscine ouverte, située au parc de l'établissement. Le préscoltisme est employé comme sport et comme moyen d'éducation.

La vie en internat commence le matin à 6.45 hrs. pour s'éteindre le soir à 22.00 hrs. Pendant tout ce temps il n'y a pas une heure creuse et l'horaire journalier, très chargé, est rigoureusement suivi pour des raisons psychologiques et pédagogiques.

A Brécourt règne une ambiance très heureuse; le sentiment de culpabilité en est banni.

Mais il faut ajouter que l'atmosphère heureuse est créée par un personnel de très haute classe sous la direction d'une personnalité excessivement capable.

En règle générale la rééducation en internat d'une délinquante ou d'une caractérielle doit durer trois ans.

2) Le centre des garçons à Saint-Maurice.

C'est dans un cadre pittoresque, magnifique même, qu'est située l'Ecole Professionnelle de Rééducation de Saint-Maurice, institution qu'on n'hésite pas à qualifier de modèle dans son genre. Sur tout ce décor harmonieux plane une ambiance favorable et

contenu de l'ouvrage et de son auteur, la méthode
de collecte de la littérature, la forme matérielle
l'établissement par l'apprentissage de l'écriture
de la culture matérielle, de l'écriture (forme et
contenu), méthode latérale, verticale.

Il est la formation artistique n'est pas
négligée et elle se réfère à la fois à la
apparence, à la forme, à la couleur, à la texture de la
littérature écrite par les auteurs latéraux.
Les arts plastiques et le langage.

A l'heure de l'écriture typographique il est
pluie et à une époque de collage et de montage
de la littérature et de la poésie, et de la
poésie et de la littérature, et de la poésie et
de la littérature, et de la poésie et de la littérature.
L'écriture est la littérature et la poésie.

La vie est la littérature et la poésie.
L'écriture est la littérature et la poésie.
L'écriture est la littérature et la poésie.
L'écriture est la littérature et la poésie.
L'écriture est la littérature et la poésie.

A l'heure de l'écriture typographique il est
pluie et à une époque de collage et de montage
de la littérature et de la poésie, et de la
poésie et de la littérature, et de la poésie et
de la littérature, et de la poésie et de la littérature.
L'écriture est la littérature et la poésie.

En cette période de transition on trouve
notamment l'écriture de l'écriture et de l'écriture.
L'écriture est la littérature et la poésie.

2) La vie est la littérature et la poésie.

L'écriture est la littérature et la poésie.
L'écriture est la littérature et la poésie.
L'écriture est la littérature et la poésie.
L'écriture est la littérature et la poésie.
L'écriture est la littérature et la poésie.

chaude. Le franc sourire et l'attitude aisée des jeunes gens témoignent d'une parfaite détente et d'un entier bien-être physique. L'apprentissage des différents métiers se fait dans des cours théoriques et pratiques; l'inspection des cahiers des élèves trahit un travail en profondeur.

A Saint Maurice j'ai pu voir la première ferme-école, mais même les pupilles affectés à l'apprentissage de l'agriculture sont astreints à des cours théoriques. Le matériel technique d'apprentissage est parfait.

Les ateliers sont dotés des machines et outils les plus modernes et la ferme est une réelle ferme-modèle avec écuries, étables, porcheries et bergeries de toute première classe.

La base du régime éducatif consiste dans la progressivité du traitement.

Des groupes séparés comprennent peu d'élèves, constituent de petites collectivités à climat familial. Trois catégories sont nettement délimitées. Elles correspondent à des degrés croissants d'amendement; les groupes d'épreuves, les sections normales, les sections de mérite et d'honneur. L'allègement du traitement se manifeste en premier lieu par le couchage: boxes individuelles, puis dortoirs en commun, ensuite chambrettes bien décorées.

Un home de semi-liberté constitue le dernier degré avant la liberté pleine et entière. Aucun éducateur n'intervient dans l'organisation de la vie des pupilles qui sont détenteurs de leur C.A.P. et qui travaillent chez un patron. Ainsi se réalise pratiquement, avant la sortie, le dernier apprentissage, celui de la liberté et des responsabilités pour couronner le reclassement progressif qui a été entrepris.

On a vu que le régime de l'État est
devenu un régime de parti unique
et que le régime de parti unique
est devenu un régime de parti unique.
C'est le régime de parti unique
qui a été instauré en 1979.
Le régime de parti unique est
le régime de parti unique.

Le régime de parti unique est
le régime de parti unique.
Le régime de parti unique est
le régime de parti unique.
Le régime de parti unique est
le régime de parti unique.
Le régime de parti unique est
le régime de parti unique.

Le régime de parti unique est
le régime de parti unique.
Le régime de parti unique est
le régime de parti unique.
Le régime de parti unique est
le régime de parti unique.
Le régime de parti unique est
le régime de parti unique.

Le régime de parti unique est
le régime de parti unique.
Le régime de parti unique est
le régime de parti unique.

3) Ecole professionnelle pour garçons à Neufchâteau.

L'établissement est installé dans une ancienne caserne de cavalerie et comprend un grand nombre de pavillons séparés. Les pupilles sont répartis sur six groupes ordinaires et une section d'honneur. Deux de la section d'honneur se trouvent en semi-liberté et travaillent à Neufchâteau. Détail curieux: il m'a été dit qu'un garçon a été marié dès sa libération et mène une vie de famille très sérieuse. J'ai vu deux autres garçons qui sont fiancés à des filles de Neufchâteau et qui vivent encore dans le pavillon d'honneur en semi-liberté. Les ateliers-écoles sont installés pour l'apprentissage des métiers suivants: ajustage, tournage, menuiserie-ébénisterie, forge, serrurerie, plomberie, zinguerie, maçonnerie, plâtrerie, cordonnerie, peinture et électricité. L'horaire quotidien remplit la journée entière des pupilles: école, ateliers, veillées avec activités dirigées et libres, sport et cinéma. Même l'art dramatique n'a pas été omis.

A titre indicatif je signale que pour l'éducation de 160 pupilles le personnel suivant est requis:

1 directeur, 1 sous-directeur, plusieurs unités de personnel administratif, 1 professeur technique, 17 éducateurs, 8 instructeurs techniques, 1 infirmier, 1 cuisinier et un certain nombre d'artisans employés au remplacement des instructeurs et la mise en état des ateliers.

b) Institutions privées.

Je dois dire que les institutions privées, que j'ai eu l'occasion de visiter, n'ont pas encore atteint le niveau des institutions publiques. Surtout l'apprentissage n'y est pas donné sur la même échelle pédagogique; il est plus lacuneux.

The following information was obtained from the records of the Department of State, Bureau of Intelligence and Research, and is being furnished to you for your information. It is to be understood that this information is being furnished to you in confidence and is not to be disseminated to any other person without the express approval of the Department of State.

The information was obtained from the records of the Department of State, Bureau of Intelligence and Research, and is being furnished to you for your information.

The information was obtained from the records of the Department of State, Bureau of Intelligence and Research, and is being furnished to you for your information.

The information was obtained from the records of the Department of State, Bureau of Intelligence and Research, and is being furnished to you for your information.

1) Monastère St. Michel à Chevilly-Larue.

En dehors du centre d'observation il existe à Chevilly-Larue une institution de rééducation pour filles. Ces dernières se tiennent derrière les murs du couvent et sont soumises à l'apprentissage de la couture, de la lingerie, de la confection sur machines électriques, de sténo-dactylographie et de travaux ménagers. Toutes leurs activités sont dirigées.

Elles font périodiquement des sorties accompagnées des soeurs, elles s'adonnent au sport pendant les heures de loisirs et font les veillées pendant l'heure de la prière du soir.

2) Monastère du Bon Pasteur à Charenton.

Comme à Chevilly il existe dans le Bon Pasteur une section de rééducation qui base son travail sur des conceptions plus larges d'esprit et plus libérales. Les filles caractérielles ou délinquantes apprennent les travaux ménagers et les travaux manuels les plus divers. De belles salles de classes hébergent journellement les filles pour leur formation scolaire et post-scolaire; ces cours sont obligatoires pour toutes les pupilles. Pendant les veillées elles s'adonnent à des activités dirigées et libres. Le sport est pratiqué journellement dans une tenue très légère; les filles font des sorties répétées et sont même envoyées en congé chez leurs parents.

3) Monastère du Bon Pasteur à Strasbourg.

L'institut de rééducation pour filles du Bon Pasteur de Strasbourg accepte les filles caractérielles envoyées par le Juge des enfants, par le service départemental de la population et par l'association de la sauvegarde.

La fréquentation de l'enseignement scolaire est obligatoire pour toutes les pupilles. L'apprentissage professionnel est très développé et

1) L'importance de l'analyse de l'histoire

Le but de cette analyse est de permettre de mieux comprendre l'histoire de la région et de ses habitants. Elle est donc un outil essentiel pour les chercheurs et les enseignants. Elle permet de mieux comprendre les événements et les personnages de l'histoire. Elle permet également de mieux comprendre les motivations et les actions des hommes. Elle permet enfin de mieux comprendre les liens entre le passé et le présent.

2) L'importance de l'analyse de l'histoire

Le but de cette analyse est de permettre de mieux comprendre l'histoire de la région et de ses habitants. Elle est donc un outil essentiel pour les chercheurs et les enseignants. Elle permet de mieux comprendre les événements et les personnages de l'histoire. Elle permet également de mieux comprendre les motivations et les actions des hommes. Elle permet enfin de mieux comprendre les liens entre le passé et le présent.

3) L'importance de l'analyse de l'histoire

Le but de cette analyse est de permettre de mieux comprendre l'histoire de la région et de ses habitants. Elle est donc un outil essentiel pour les chercheurs et les enseignants. Elle permet de mieux comprendre les événements et les personnages de l'histoire. Elle permet également de mieux comprendre les motivations et les actions des hommes. Elle permet enfin de mieux comprendre les liens entre le passé et le présent.

fait la préparation au C.A.P. Une blanchisserie à clientèles emploie un certain nombre de pupilles.

Une école ménagère et une école de puériculture fonctionnent dans le Bon Pasteur. Veillées, activités libres et sport sont journellement pratiqués; même l'art dramatique a sa place dans l'internat.

4) L'établissement Oberlin à Schirmeck-Labrock.

L'établissement Oberlin, dénommé d'après le Pasteur protestant OBERLIN, est une institution protestante, laissant pourtant toute liberté confessionnelle à ses élèves. L'institution reçoit des garçons délinquants, caractériels ou de protection paternelle qui y sont dirigés par les juges des enfants, les services sociaux, l'assistance publique et la sécurité sociale; même les garçons d'âge scolaire y sont admis et deux classes d'enseignement public fonctionnent sous la direction d'instituteurs. Au surplus l'établissement est régi par les principes d'éducation déjà posés.

5) Le centre des jeunes à Andlau.

Le centre des jeunes à Andlau est tenu par des frères religieux sous la direction d'un grand psychologue, le Frère ARNOLD. Le centre n'est pas un établissement confessionnel et se réjouit d'une grande liberté d'esprit apparente, mais l'éducation est fondée sur des bases spirituelles d'une force morale remarquable. Les frères acceptent des caractériels et des enfants du juge à l'exclusion des débiles et des déficients physiques, les enfants d'âge scolaire ne sont pas acceptés non plus. Les frères ne portent pas la soutane; il y en a qui se mêlent aux garçons en culotte courte.

6) Centre éducatif professionnel de Han s/Seille.

En 1947 l'Association Lorraine pour la

... la participation au ...
... un certain nombre de ...
... les ...
... dans le ...
... il ...
... à ...

1) L'enseignement des langues à l'école

... l'enseignement des langues, nous ...
... les professeurs ...
... les élèves ...
... les langues ...
... les ...
... les ...
... les ...
... les ...
... les ...
... les ...

2) Les langues étrangères à l'école

... les langues étrangères ...
... les ...
... les ...
... les ...
... les ...
... les ...
... les ...
... les ...
... les ...
... les ...

3) L'enseignement des langues à l'Université

... l'enseignement des langues à l'Université ...
... les ...
... les ...

sauvegarde de l'enfance a mis en route le centre éducatif et professionnel de Han s/Seille qui héberge actuellement 45 caractérielles et délinquantes. Ce qui caractérise Han, c'est son esprit. Sous la direction dynamique de Melle HESNICK, un choix de monitrices et d'éducatrices assure à la fois la rééducation morale, le traitement médical, la formation scolaire et post-scolaire et la formation professionnelle. On y prépare le certificat d'études et des C.A.P. en même temps qu'on y pratique le scoutisme, les sports collectifs, l'art dramatique, les activités artistiques, musicales et chorales. Le centre fait participer activement les enfants aux diverses responsabilités, sous l'impulsion et le contrôle des monitrices et non pas sous leur stricte direction. Cette participation comporte l'accomplissement des divers services, dont l'agriculture, la formation scolaire, leur intégration dans un atelier de formation professionnelle; la multiplicité même des obligations incombant ainsi à chaque enfant est une préparation à leur réinsertion sociale.

A Han on peut voir une pupille, de service à la cuisine, établir le menu du jour en calculant les quantités de ravitaillement nécessaires ainsi que leur prix. On est étonné de voir telle fille recevoir un visiteur et lui montrant toute la maison, avec une politesse et une courtoisie remarquables.

VII.

La semi - liberté.

- - - - -

La semi-liberté est d'abord un instrument principal de rééducation; elle constitue ensuite dans beaucoup de cas la dernière étape du re-

The first part of the report is devoted to a general survey of the situation in the country. It is followed by a detailed account of the work done during the year. The report then discusses the results of the work and the conclusions reached. Finally, it contains a list of references and a list of names of the persons who have assisted in the work.

The second part of the report is devoted to a detailed account of the work done during the year. It is followed by a discussion of the results of the work and the conclusions reached. Finally, it contains a list of references and a list of names of the persons who have assisted in the work.

The third part of the report is devoted to a detailed account of the work done during the year. It is followed by a discussion of the results of the work and the conclusions reached. Finally, it contains a list of references and a list of names of the persons who have assisted in the work.

dressement en internat. Elle représente en somme la réadaptation du jeune à la vie sociale.

La semi-liberté peut être ordonnée par le juge. Le jeune inadapté, généralement d'âge avancé, entre en internat pour y passer la nuit, mais sort pendant la journée pour travailler à l'extérieur. L'internat lui remplace donc son foyer familial.

Il existe à Versailles un home de semi-liberté " La Maison " qui appartient à une institution privée, affiliée à l'association régionale de la sauvegarde de Paris. Elle accepte des garçons de 14 à 21 ans, caractériels, petits délinquants, correction paternelle qui lui sont confiés par le juge des enfants. Ces garçons travaillent pendant les journées dans les fabriques ou chez des artisans de la région parisienne, rentrent au foyer pour les repas et pour y passer la nuit. Ils touchent leurs salaires, mais cèdent 50% de leur gain au home.

Au foyer ils se trouvent rassemblés autour de leurs éducateurs qui les dirigent dans les activités les plus diverses. Ils font de l'éducation physique, suivent des cours de formation professionnelle, font des sorties avec leurs éducateurs et se rendent même au cinéma pour voir de bons films. Le dimanche ils accompagnent leur éducateur dans les théâtres de Paris. Pendant les vacances ils font des voyages dans toute la France. Dans le home de semi-liberté les jeunes font donc l'apprentissage de la vie régulière et sociale.

Mais la semi-liberté existe également comme dernière étape, comme conséquence de la rééducation en internat. C'est ainsi que nous constatons des homes de semi-liberté dans la plupart des maisons d'éducation. Il y en a à Saint Maurice, à Neufchâteau, à Chevilly-Larue, à Charenton et à Strasbourg. Le problème est beaucoup plus difficile quand il concerne les filles; néanmoins le home de

disposition of the... the... to...

is... the... in...

the... the... the...

the... the... the...

the... the... the...

the... the... the...

the... the... the...

the... the... the...

the... the... the...

the... the... the...

the... the... the...

the... the... the...

the... the... the...

the... the... the...

the... the... the...

the... the... the...

the... the... the...

the... the... the...

the... the... the...

the... the... the...

the... the... the...

the... the... the...

the... the... the...

the... the... the...

the... the... the...

the... the... the...

the... the... the...

the... the... the...

the... the... the...

the... the... the...

the... the... the...

the... the... the...

the... the... the...

the... the... the...

the... the... the...

the... the... the...

semi-liberté, attaché au Bon Pasteur de Strasbourg, fonctionne à merveille; j'ai vu des dactylos ayant reçu leur formation professionnelle en internat, aller journellement à leur bureau à Strasbourg, revenir pour les repas et rentrer sagement le soir dans le Bon Pasteur où elles habitent un pavillon fort bien installé. De même j'ai vu une ouvrière possédant son C.A.P. partir le matin de Chevilly-Larue pour rejoindre son atelier à Paris et rentrer gentille le soir à Chevilly-Larue. Elles avaient l'air contentes, même fières.

Malheureusement la semi-liberté n'est pas pratiquée dans mon pays. Mais comme les pupilles eux-mêmes contribuent aux frais d'entretien du pavillon qui leur est réservé, l'installation d'un home de semi-liberté ne doit pas se heurter à des difficultés insurmontables.

VIII.

La formation du personnel éducatif privé.

Comme l'initiative privée a pris en mains l'observation, la rééducation et la réadaptation de l'enfant difficile, elle a dû créer et installer des centres et des maisons d'éducation. Mais pour y faire un travail sérieux, pour éduquer d'une manière sérieuse les jeunes, il a fallu avoir du personnel qualifié. Afin de créer un cadre de personnel capable et spécialisé, elle a commencé à installer une école de formation de cadres.

1) Ecole Théophile Roussel à Montesson.

L'école de formation de Montesson est une réalisation de l'association régionale pour la sauvegarde de Paris. Comme la fonction de rééducateur, fonction toute nouvelle, parallèle à celle d'instituteur ou de professeur, tend de plus en plus

The following information is for your information only. It is not intended to be used as a basis for any action. The information is provided for your information only and is not intended to be used as a basis for any action. The information is provided for your information only and is not intended to be used as a basis for any action.

à devenir un métier, l'école a pour but de donner une spécialisation en matière d'enfance difficile.

La durée du stage est de 9 mois; il a un double aspect: enseignement théorique et enseignement pratique. Avant l'admission définitive les candidats doivent subir un préstage d'information et de sélection de 10 jours. Pendant ce temps ils sont soumis à des épreuves théoriques et ils sont observés dans leur comportement général. Ils doivent même se soumettre à un examen psychiatrique et à un examen psychologique. C'est le résultat de ce préstage qui décide de leur admission à l'école. Aucun diplôme d'entrée n'est exigé, cependant le niveau intellectuel requis est celui du baccalauréat ou à défaut du brevet élémentaire. Le programme prévoit en grandes lignes les matières suivantes: psychologie générale, neuro-psychiâtrie infantile, législation, enseignement spécialisé, observation et rééducation psychomédicale, activité rééducative générale, réadaptation sociale, psychiâtrie générale, psychobiologie de l'enfant, enseignement professionnel spécialisé, hygiène générale, de prophylaxie sociale et de secours, régularisation de la vie corporelle, de la vie affectivo-motrice, de la vie intellectuelle, organisation des loisirs, régularisation de la vie morale, le problème sexuel dans l'observation et la rééducation, appréciation de la conduite et d'évolution générale de la rééducation.

Le stage pratique comporte l'organisation intérieure, l'éducation générale, et l'éducation physique. Il est effectué dans l'école même à laquelle se trouve une maison de rééducation modèle pour garçons.

Les études se font en internat et les stagiaires vivent la vie de la maison d'éducation.

L'école a un aspect très accueillant

L'analyse de l'individu, l'école a tout de même
 une responsabilité en matière de culture générale.
 Le cours de français est le plus important
 dans l'école. Il faut donc s'efforcer de
 donner à l'élève une culture générale
 qui lui permette de comprendre le monde
 qui l'entoure. Cette culture doit être
 basée sur la lecture et l'étude des
 œuvres de la littérature française et
 étrangère. Elle doit aussi inclure
 l'étude de l'histoire, de la géographie
 et des sciences. L'enseignant doit
 donc être capable de donner à l'élève
 une culture générale qui lui permette
 de comprendre le monde qui l'entoure.
 Cette culture doit être basée sur la
 lecture et l'étude des œuvres de la
 littérature française et étrangère.
 Elle doit aussi inclure l'étude de
 l'histoire, de la géographie et des
 sciences. L'enseignant doit donc être
 capable de donner à l'élève une culture
 générale qui lui permette de comprendre
 le monde qui l'entoure.

dans le cadre d'une maison d'éducation à système pavillonnaire.

2) Les stages du Monastère Saint Michel à Chevilly-Larue.

Si je répète pour la troisième fois le nom du Monastère de Saint Michel c'est que cet établissement a établi une école de spécialisation pour personnel éducatif religieux. Les stages ont une durée de trois semaines à deux mois et peuvent être suivis par les religieuses de toutes les congrégations. Ce sont les éléments principaux de la psychologie et de la pédagogie spéciale qui y sont enseignés. Ce stage revêt un caractère purement confessionnel. Je ne veux pas me prononcer sur son efficacité, mais il me semble qu'un psychotechnicien ne peut guère être formé dans deux mois. Il y a lieu de se méfier de ce genre de pratiques, car le travail que le candidat, se croyant diplômé et qualifié outre mesure, devra remplir à son poste, peut devenir dangereux pour l'observation et pour l'éducation.

IX.

Diverses expériences éducatives.

1) Le Hameau-Ecole de l'Île de France.

Le Hameau-Ecole forme une petite agglomération de pavillons, de fermes et de maisons de campagnes groupés autour d'un grand château Louis XVI sur une propriété de 110 Ha.

L'établissement recrute:

- 1) les jeunes sans famille, désaxés par leur isolement;
- 2) les enfants laissés par la guerre sans instruction ni éducation et qui ne peuvent entrer dans le cadre des écoles de l'Etat;

...the ... of ...

... the ... of ...

... the ... of ...

... the ... of ...

... the ... of ...

... the ... of ...

- 3) les enfants qui présentent des troubles du comportement provoqués ou accentués par les mauvaises conditions du milieu familial - absence des parents, abandon moral, malmenage - ;
- 4) certains arriérés légers (jusqu'à 70 quotient intellectuel minimum) pour lesquels se pose un problème de formation professionnelle et de protection sociale, passagère ou définitive;
- 5) les débiles ou infirmes physiques, choisis de préférence parmi les victimes de la guerre, à condition d'avoir été reconnus récupérables dans une fonction rémunératrice.

Le centre est dirigé par des médecins qui sont assistés par des éducateurs et des instructeurs professionnels. La méthode d'administration repose sur le principe du self-Gouvernement. Il s'agit de rassembler des enfants déficients ou difficiles dans une agglomération et de les rééduquer en pleine liberté en leur épargnant l'atmosphère de l'internat. Pour obtenir une union parmi cette masse de jeunes, il échet de les intéresser personnellement à l'organisation de leur village. C'est ce que le docteur PHEAUD a admirablement réussi. Les garçons sont divisés en groupes sous la direction d'un éducateur. Ils suivent un enseignement scolaire et une formation professionnelle dans des ateliers bien outillés. Ils ont les droits de citoyens de leur village et procèdent tous les trois mois à l'élection d'un conseil communal et d'un maire. Dans leur groupe ils élisent eux-mêmes un chef de groupe. Ce conseil communal ne prend pas de décision mais formule des propositions à la direction et discute avec cette dernière l'administration du centre. Les pupilles ont leur propre parité monétaire, ils touchent un salaire de leur travail, sont astreints à des impôts et ont des fois des

amendes à payer. Ils s'intéressent de près à la comptabilité du centre et discutent sur la rentabilité de tel ou tel service. Il existe même une banque au Hameau-Ecole qui tient les comptes de chaque pensionnaire. Il est pourtant à noter que parmi les jeunes déficients il n'y a pas d'enfant placé par le juge.

Nous sommes en présence d'une réaction contre la conception de rééducation en internat, fondée sur une voie stable. Je ne veux de loin pas dire que la voie nouvelle est fausse, mais elle n'est pas indiquée pour les caractériels insoumis, fugueurs ou vagabonds qui se sont révélés délinquants; par contre la formule me semble praticable pour les arriérés et les débiles ou infirmes. En tout cas il ne peut s'agir que d'une expérience qui devra rapporter la preuve de son efficacité dans l'avenir.

2) Le centre d'observation à Rouffach.

Si je me permets de rappeler les expériences du docteur ADAM ce n'est pas pour les qualifier d'essai dans le sens général. Le docteur ADAM a bien réussi dans son écart de la formule ordinaire de l'observation, mais un autre réussira-t-il dans cette voie ? Je me permets donc de qualifier sa technique d'observation purement personnelle comme un essai qui ne devrait pas se généraliser.

3) L'institut médico-pédagogique "Le Clos" à Vauréal.

Je me dois de citer également l'oeuvre du Père LEVALLOIS à Vauréal comme centre particulier de rééducation d'enfants difficiles des deux sexes dans un seul internat. L'idée qui a fait naître cette oeuvre est excellente et repose sur l'éducation sexuelle des jeunes. L'institut a fonctionné à la satisfaction générale; il n'y a pas eu d'histoire entre garçons et filles jusqu'à ce jour.

... à l'égard de l'enseignement de l'histoire
... de l'histoire et de la géographie
... de l'histoire et de la géographie
... de l'histoire et de la géographie

... dans un seul internat. L'idée d'un tel
... cette œuvre est excellente et repose sur
... l'Institut de la jeunesse. L'Institut a fonctionné
... à la satisfaction générale; il n'y a pas eu de
... garçons et filles jusqu'à ce jour.
... de l'histoire et de la géographie
... de l'histoire et de la géographie
... de l'histoire et de la géographie

... de l'histoire et de la géographie
... de l'histoire et de la géographie
... de l'histoire et de la géographie
... de l'histoire et de la géographie
... de l'histoire et de la géographie
... de l'histoire et de la géographie
... de l'histoire et de la géographie
... de l'histoire et de la géographie

... dans un seul internat. L'idée d'un tel
... cette œuvre est excellente et repose sur
... l'Institut de la jeunesse. L'Institut a fonctionné
... à la satisfaction générale; il n'y a pas eu de
... garçons et filles jusqu'à ce jour.
... de l'histoire et de la géographie
... de l'histoire et de la géographie
... de l'histoire et de la géographie

... de l'histoire et de la géographie
... de l'histoire et de la géographie
... de l'histoire et de la géographie
... de l'histoire et de la géographie

Les temps futurs nous apprendront si la formule est généralement recommandable.

X.

Le rôle du service social.

1) Le service social des tribunaux.

Le service social devient de plus en plus l'aide des pouvoirs judiciaires et des services administratifs. Les tribunaux français et notamment les juges des enfants ont à leur disposition des assistantes sociales qualifiées qu'ils peuvent charger d'enquêter sur le milieu familial et de présenter aux juges une illustration de leur travail par une enquête sociologique.

Le premier rôle du service social sera d'étudier la situation des personnes sous tous ses angles avant que le magistrat ne prenne une décision et pour que celle-ci soit prise à bon escient. De ce fait une certaine souplesse permet d'orienter l'affaire vers la procédure la meilleure du point de vue préservation et éducation: Correction paternelle, vagabondage ou délit suivant les cas ou même déchéance de la puissance paternelle.

Quand le diagnostic a été porté et que le juge a pris sa décision, le service social peut être appelé à prendre auprès du mineur et de ses parents une mesure d'assistance éducative prévue par un décret-loi d'octobre 1935, pour éviter une déchéance de puissance paternelle ou pour accompagner une mesure de tutelle aux allocations familiales.

Le service social fait appel à d'autres disciplines au cours de son enquête, notamment il fait procéder le plus souvent à un examen médical, psychologique et psychiatrique. Par la suite, en cas d'assistance éducative, il sera tenu de provoquer

l'intervention de tous les spécialistes qui auront à agir dans l'intérêt des familles et des enfants: autres services sociaux, médecins, orienteurs, éducateurs, etc. Vis-à-vis du magistrat, le service social du tribunal fera la synthèse et le tiendra au courant de l'évolution de l'affaire. Comme on le voit, il s'agit d'un véritable travail d'équipe.

2) Le service social des centres d'observation.

Pour connaître l'enfant et pour trouver une explication sur son comportement antisocial, le psychologue doit être averti sur le milieu social auquel est sorti l'enfant. C'est l'assistante sociale attachée au centre d'observation qui est chargée de faire une enquête sociologique sur les conditions du foyer familial du mineur, sur les conditions de sa vie et ses habitudes journalières. Mais son travail ne s'arrête pas là. Elle reste en relation avec le mineur, l'interroge et note ses questions et ses désirs. Elle fait l'agent de liaison entre lui et sa famille. Et enfin elle collabore à la synthèse et y apporte tous les éléments de son enquête et ses constatations personnelles sur le mineur et sur le milieu qui l'avait entouré.

3) Les assistantes de police.

Dans la vaste structure de la préfecture de police de Paris il existe une brigade des mineurs ayant pour mission la protection des enfants moralement abandonnés, déficients ou délinquants. Cette brigade, dirigée par le commissaire ZAMARON, dispose d'une section féminine composée d'une trentaine d'assistantes de police. Ces dernières ont à s'occuper du dépistage des vagabonds, des inadaptés et des délinquants. Mais elles sont appelées également à enquêter sur les enfants moralement abandonnés ou en danger moral. C'est ainsi que j'ai vu en France, les

commissariats de quartier débordés par les plaintes paraissant souvent bénignes et émanant soit de parents, soit de voisins, accueillir avec reconnaissance l'aide précieuse de l'assistante de police spécialisée, capable de tirer au clair une situation compliquée.

En résumé le programme de travail des assistantes de police comporte un double rôle:

- 1) Toute enquête concernant les mineurs en danger moral. Enquête d'urgence, le traitement en profondeur devant être exécuté par un service spécialisé auprès du tribunal pour enfants.
- 2) Surveillance des rues, abords d'école, de lycée, en général de tous lieux fréquentés par les enfants.

En considérant cette double tâche, le but d'une police féminine ou d'assistantes spécialisées de la police ne saurait être méconnu.

XI.

Appréciations pratiques.

-- -- -- -- --

En France le problème de la délinquance juvénile et des enfants socialement inadaptés est complexe; il se dessine en plusieurs tendances: conception psychiâtrique, conception médico-psychologique, conception pédagogique et enfin tendance judiciaire. Ces tendances se dessinent à présent nettement et elles s'inclinent vers une coordination par le juge des enfants. Il y a à peine 15 jours, le professeur LAFON a fait le point en disant: "La partie équipe de psycho-pédagogie médico-sociale contre l'enfance inadaptée qui se jouait jusqu'ici sans arbitre, va se poursuivre avec un arbitre: le Juge des Enfants".

Les résultats de ces travaux ont été publiés dans le rapport de l'année 1900. On trouve dans ce rapport les conclusions auxquelles on est parvenu au cours de ces travaux. Les conclusions auxquelles on est parvenu au cours de ces travaux sont les suivantes :

1. Les résultats de ces travaux ont été publiés dans le rapport de l'année 1900. On trouve dans ce rapport les conclusions auxquelles on est parvenu au cours de ces travaux.

2. Les résultats de ces travaux ont été publiés dans le rapport de l'année 1900. On trouve dans ce rapport les conclusions auxquelles on est parvenu au cours de ces travaux. Les conclusions auxquelles on est parvenu au cours de ces travaux sont les suivantes :

ANNEXES

1. Les résultats de ces travaux ont été publiés dans le rapport de l'année 1900. On trouve dans ce rapport les conclusions auxquelles on est parvenu au cours de ces travaux. Les conclusions auxquelles on est parvenu au cours de ces travaux sont les suivantes :

Ce qui à présent appert clairement, c'est la procédure, employée dans la répression de la délinquance juvénile, procédure qui se présente en trois phases:

- 1) L'accueil et l'observation;
- 2) La rééducation en internat ou en liberté surveillée;
- 3) La réadaptation à la vie sociale par la semi-liberté ou par la probation.

La France s'est avancée très loin dans le traitement de la délinquance juvénile; elle dispose de magistrats spécialisés dans le traitement des mineurs, elle accepte la collaboration de la médecine, des techniques psychiatriques et psychologiques dans l'observation et elle fait appel aux méthodes pédagogiques modernes dans ses centres de rééducation.

Je ne voudrais pas me présenter en grand réformateur des problèmes de l'enfance de mon pays, mais je me permettrais de suggérer au Gouvernement luxembourgeois la création d'un Conseil supérieur interministériel de l'enfance inadaptée, organisme très restreint en nombre, mais appelé à envisager les problèmes de l'enfance difficile dans son ensemble, en considérant que le caractériel demande à être traité avant qu'il soit devenu délinquant. Ce conseil devrait réunir un membre de la magistrature, un spécialiste (de préférence un psychiâtre) du Ministère de la Santé publique, un représentant du Ministère de l'Éducation nationale, une personne privée s'intéressant activement aux problèmes de l'enfance, ainsi qu'un représentant du Ministère de la Justice.

Jusqu'à présent le juge est seul à prendre sa décision lorsque l'enfant délinquant comparait devant lui. C'est grâce aux hautes qualités de nos magistrats que la juridiction pour enfants a jusqu'à présent si heureusement protégé l'enfant difficile, mais les juges ont-ils connu à fond l'enfant qui se

présentait devant eux ? Ont-ils connu son vrai visage, ses antécédents, les défauts de son caractère et de son comportement, ses déficiences physiques mêmes ? Pour le plus grand bien de ces enfants pauvres, se trouvant en marge de la société, la création de centres d'observation à l'instar des pratiques françaises et belges s'impose de toute nécessité. Ces centres d'observation pourraient être créés avec un minimum de dépenses si la collaboration des services de la Santé publique, de l'Education nationale, de l'Office d'Orientation professionnelle pouvait être réalisée. Comme nous avons abandonné la conception punitive dans le traitement des mineurs, nous nous devons d'agir en conséquence, c'est-à-dire de soumettre l'enfant malade à un traitement, à une cure.

Le travail rééducatif dans nos deux maisons de réforme devra être situé sur son plan véritable. Nos praticiens de l'éducation surveillée devront arriver à faire la sélection et la formation de groupes, à créer un foyer à ces groupes et à les rassembler autour de leurs éducateurs dans les activités les plus diverses. L'apprentissage d'un métier par un enseignement théorique et pratique en profondeur devra être poursuivi en faisant état des aptitudes professionnelles du mineur. Ces derniers devront être poussés et dirigés vers les examens de l'artisanat.

En vue de la réadaptation d'un pupille à la vie entièrement libre il y aura lieu de créer des homes de semi-liberté. Cette installation pourra être combinée avec celle du centre d'observation.

Mais toutes les créations et toute l'oeuvre en faveur de la protection de l'enfance deviennent illusoire si le personnel qualifié fait défaut. Nous devons songer à introduire dans notre appareil rééducatif les techniques scientifiques qui sont à sa base. Sans l'aide des psychiatres, des psychologues et des pédagogues spécialisés, tous nos efforts reste-

ront vains.

La conception actuelle du relèvement de l'enfance délinquante nous oblige à diriger nos regards vers le personnel. Il nous faut d'abord du personnel qualifié et spécialisé et ensuite l'élimination de tous ceux qui, malgré leurs bonnes intentions, n'ont pas encore compris la science de la rééducation des enfants difficiles. En premier lieu l'administration devrait avoir à sa disposition un psychotechnicien diplômé. Je suggère ensuite la formation d'éducateurs et d'éducatrices et la spécialisation du personnel enseignant de nos établissements d'éducation. Cette formation et cette spécialisation doivent être faites d'abord sur une base théorique et ensuite par une application pratique de la théorie sous la direction de professeurs. Notre petit pays n'a pas les écoles qui se sont spécialisées dans la matière, mais ces écoles existent à l'étranger; comme on l'a vu plus haut, elles ne manquent pas en France et il y en a même en Belgique. Nous avons l'obligation d'envoyer nos candidats-éducateurs à l'étranger pour y ramasser la science qui leur fait défaut.

Le personnel religieux n'est pas toujours l'idéal pour aboutir à un redressement. En France les ecclésiastiques se sont rendus compte de ce fait et dans un grand esprit de dévouement, ils se sont dévêtus de leur soutane pour accomplir leur oeuvre. J'ai constaté en effet que plusieurs filles ont nourri une grande haine contre les religieuses et la religion en quittant nos centres d'éducation, ce qui est compréhensible si l'on connaît le caractère d'insoumission et antisocial des délinquants juvéniles. Seules les débiles s'attachent facilement à la robe religieuse.

La disposition immobilière de nos maisons d'éducation est encore loin d'être parfaite; elle ne permet pas la sélection efficace des éléments d'après le degré de difficultés de leur caractère.

The Commission has been instructed to report to the President on the progress of the work done by the Commission since its organization on August 1, 1946. The Commission has the honor to acknowledge the interest and assistance of the President and the Secretary of State in the work of the Commission. The Commission has also received the interest and assistance of the members of the Commission and the public. The Commission has the honor to acknowledge the interest and assistance of the members of the Commission and the public. The Commission has the honor to acknowledge the interest and assistance of the members of the Commission and the public.

En dehors des maisons de rééducation l'Etat devrait avoir à sa disposition des sections de fermeté, pour ne pas dire de discipline, pour les jeunes à caractère trop sensuel, trop passionnel ou trop fugueur.

Mais nos maisons d'éducation ne devraient pas rester fermées aux caractériels, constatés comme tels à la suite d'une observation scientifique, même s'ils n'avaient pas encore eu l'occasion de commettre un délit ou si leur petit délit n'a pas encore été découvert. La création d'un Office National des mineurs serait d'un intérêt plus spécial pour la protection de l'enfance en général. Cet office serait le conseil du juge des enfants, des tuteurs, des conseils de famille, des délégués à la protection de l'enfance et il s'occuperait de la sauvegarde des biens et de la personne des mineurs. L'office des mineurs est connu par la législation allemande (Jugendamt) et il a été fort apprécié dans ce pays; il existe en ce moment de fortes tendances dans le même sens en France. Mais dans un petit pays comme le nôtre un Office National des mineurs pourrait être d'une importance remarquable.

Le problème de l'enfance inadaptée pose de grands problèmes financiers à tous les Etats et demande des sacrifices budgétaires. Mais dans tous les pays du monde les efforts en faveur de la jeunesse difficile ont augmenté et sont devenus considérables, car les nations ont découvert la grande valeur de la rééducation de l'enfance inadaptée pour le plus grand bien de la vie sociale de l'Etat.

Il faut les laisser en l'état...
Il faut les laisser en l'état...
Il faut les laisser en l'état...

Il faut les laisser en l'état...
Il faut les laisser en l'état...
Il faut les laisser en l'état...

Il faut les laisser en l'état...
Il faut les laisser en l'état...
Il faut les laisser en l'état...

Il faut les laisser en l'état...
Il faut les laisser en l'état...
Il faut les laisser en l'état...

Il faut les laisser en l'état...
Il faut les laisser en l'état...
Il faut les laisser en l'état...

Il faut les laisser en l'état...
Il faut les laisser en l'état...
Il faut les laisser en l'état...

